

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

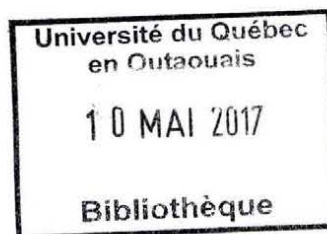
MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE  
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR  
MAXIME-FLORENCE MONETTE DREVILLON

PERSPECTIVES DE PÈRES QUANT AUX SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE.  
LA PLACE QUI LEUR EST FAITE, LEUR SATISFACTION, LEUR ENGAGEMENT DANS  
LES SERVICES ET AUPRÈS DE LEURS ENFANTS, ET LEUR PERCEPTION DES LIENS  
AVEC LES INTERVENANTS.

DÉCEMBRE 2015



# TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux .....	5
<b>Remerciements</b> .....	6
<b>Introduction</b> .....	7
<b>Problématique de recherche</b> .....	10
La négligence dans les familles québécoises.....	11
Les procédures d'intervention des CJ.....	13
La place du père dans un contexte de négligence et d'intervention en contexte d'autorité.....	15
Question de recherche .....	17
Recension des écrits .....	18
La négligence .....	18
Le rôle spécifique du père au sein de la famille .....	23
La négligence et la paternité.....	25
L'intervention auprès des pères.....	28
L'intervention auprès des familles et l'intervention en protection de l'enfance .....	31
<b>Cadre d'analyse</b> .....	38
L'approche écologique et la trajectoire paternelle .....	39
Le continuum de l'engagement paternel .....	41
<b>Choix méthodologiques</b> .....	43
Le type de recherche.....	44
L'éthique de la recherche .....	45
La population cible et l'échantillonnage .....	45
La collecte de données.....	46
La technique de cueillette de données .....	46
Les instruments de collecte de données.....	46
La méthode d'analyse des données .....	48
<b>Les résultats</b> .....	50
Le profil sociodémographique des participants.....	51
Présentation des résultats.....	54
Les circonstances entourant l'entrée dans les centres jeunesse .....	54
Les interventions du CJ .....	61
Les événements marquants.....	61
La perception du lien avec les intervenantes .....	65

La participation du père dans le suivi.....	77
Engagement paternel .....	83
Liens entre les CJ et les pères en fonction de leur position sur le continuum d'engagement paternel.....	91
Résumé.....	96
<b>Discussion</b> .....	97
Facteurs sociodémographiques.....	98
La compréhension des pères de la Négligence.....	100
Perception des pères de la négligence ou du/des motifs de compromission et de ses conséquences.....	100
Facteurs de risque de la négligence présents chez les pères.....	101
Responsabilisation de la mère dans la problématique.....	102
Engagement des pères dans les services, exigences des CJ, volontariat/judiciarisation .....	105
L'expérience des pères de la judiciarisation.....	107
Perspective des pères sur leur lien avec les intervenantes.....	109
Ce que l'intervenante fait qui est considéré comme aidant par les pères.....	109
Ce que l'intervenante fait qui est considéré comme nuisible par les pères.....	116
Différence des services offerts entre les pères et mères.....	121
Relation entre lien avec l'intervenante et niveau d'engagement paternel.....	123
Particularités de l'intervention auprès des pères.....	126
Socialisation masculine et services de protection à l'enfance.....	126
Considération et reconnaissance.....	127
Rôle de travailleur/Pourvoyeur.....	129
Perception des intervenantes.....	130
Implications de la recherche, pistes d'intervention, orientations de futures recherches.....	131
L'identification et l'implication précoce des pères.....	132
La création d'un lien de confiance par l'écoute, la considération et la consultation.....	133
Informar les pères.....	133
L'aide concrète, une intervention centrée sur les besoins et les solutions.....	134
Une intervention orientée vers l'empowerment et la reconnaissance.....	135
Les limites de l'étude.....	138
<b>Conclusion</b> .....	140
<b>Les références</b> .....	143
<b>Appendice A</b> .....	155

<b>Appendice B</b> .....	159
<b>Appendice C</b> .....	164
<b>Appendice D</b> .....	174

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Portrait détaillé de l'approche écologique adapté à l'échantillon

Tableau 2 : Définition détaillée du continuum de l'engagement paternel

Tableau 3 : Profil sociodémographique des participants

Tableau 4 : Liens entre les centres jeunesse et les pères en fonction de leur position sur le continuum de l'engagement paternel

## REMERCIEMENTS

À l'aube de la finale de cette grande aventure, je souhaite tout d'abord remercier ma directrice Annie Devault, qui a été d'une grande attention tout au long de ce projet. C'est d'ailleurs elle qui a motivé mon intérêt pour les pères. À part égale, je souhaite remercier mon acolyte de tous les temps, ma complice de recherche, mon support quotidien, mon amie Marie-Claude Huard Fleury. Sans elle, l'expérience aurait été beaucoup moins stimulante. Travailler à tes côtés a été un grand plaisir. Merci à la belle équipe de travail social de l'UQO et aux centres jeunesse du Québec de m'avoir permis de mener à bien ce projet. Merci tout particulier à vous, les pères, que j'ai eu la chance de croiser et qui vous êtes ouvert sans limite. Vous m'avez profondément touchée, émue et passionnée. Et sans vous, il n'y aurait pas de résultat.

Je souhaite remercier toutes les personnes de ma vie personnelle qui se sont intéressés à mon projet, qui m'ont encouragée et qui m'ont permise de poursuivre ce long périple. Maman et papa, merci de votre support et de votre amour inconditionnel et merci de m'avoir toujours souligné votre fierté.

Merci à mon conjoint d'avoir suivi, l'œil intrigué, mon mémoire... De m'avoir épaulée dans les doutes et de m'avoir encouragée sans cesse. Merci à mon amie sœur, Anne, d'être toi.

Puis, de ces gens qui même après 5 années, me demandaient chaque fois où j'en suis. Vous êtes de ceux qui m'avez donné de la motivation à poursuivre. Merci Anne-Marie, d'avoir pris le temps de corriger mon français imparfait. Merci !

## **INTRODUCTION**

Dans les pays occidentaux, l'intervention de l'État est très présente dans la sphère des problèmes sociaux. Le 15 janvier 1979, le Québec se dote d'un système de protection de la jeunesse. L'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse se base sur le respect des droits des enfants et de la responsabilité parentale. Les cas de négligence envers les enfants seraient les situations les plus signalées. Ainsi, les études portant sur la négligence sont nombreuses. La plupart d'entre elles se sont attardées aux mères en leur concédant l'entière responsabilité parentale. La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large menée par Annie Devault, professeure à l'Université du Québec en Outaouais, et ses collègues, travaillant depuis une dizaine d'années à mieux comprendre les trajectoires de vie des pères exclus. L'objectif principal de cette étude est de documenter les trajectoires de vie et l'expérience paternelle des hommes dont les enfants reçoivent des services des centres jeunesse (CJ) afin d'alimenter les interventions à leur égard. Ce mémoire vise donc à explorer l'expérience des pères quant aux services reçus des CJ; leur perception du soutien offert, leur engagement dans le processus d'intervention du CJ auprès des familles. Précisément, il s'attardera à comprendre la perspective des pères quant aux services de protection de la jeunesse qu'ils reçoivent pour leurs enfants. Les études démontrent que la présence du père peut servir de facteur de protection dans les situations de négligence. Leurs témoignages permettront de mieux saisir la spécificité de leur expérience à l'intérieur des services qui viennent en aide aux familles aux prises avec cette problématique. Seront explorées les relations existant entre l'organisation des services, les intervenantes et les pères. Cette recherche examine aussi les mécanismes d'intervention auprès des hommes dans le but de savoir si, selon ces derniers, l'intervention en CJ est adaptée à leurs besoins.

Le présent mémoire comprend cinq chapitres. Le premier chapitre présentera d'abord la problématique de la négligence en protection de l'enfance ainsi que l'intervention auprès des pères dans ce contexte. Ainsi, une recension des écrits suivra pour définir la négligence et mettre en lumière les enjeux de l'intervention auprès des pères en contexte de protection de l'enfance. Le deuxième chapitre portera sur le cadre d'analyse de l'étude présentant le modèle écosystémique et le continuum de l'engagement paternel. Le troisième chapitre décrira la méthodologie employée dans cette étude, la population à l'étude, les instruments de mesure utilisés ainsi que la procédure de cueillette de données



et d'analyse. Le quatrième chapitre portera sur l'analyse et la présentation des résultats. Finalement, le cinquième chapitre présentera une discussion des résultats, leurs conséquences futures pour la recherche et l'intervention, ainsi que les limites de l'étude.

## **PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE**

## LA NÉGLIGENCE DANS LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

Dans la province de Québec, plus de 30 000 signalements de mauvais traitements ont été retenus en 2014-2015 par les centres jeunesse (Association des Centres jeunesse du Québec, 2015). De ces 30 000 signalements, 22,8 % sont retenus pour motif de négligence et 12,7 % pour risque sérieux de négligence (ACJQ, (ACJQ, 2015). C'est la situation la plus signalée pour les enfants de 0 à 11 ans, et ce, sur tout le territoire canadien. De ce fait, les problématiques liées à la négligence et à un risque sérieux de négligence demeurent au premier rang des motifs de signalement retenus. Par ailleurs, en 2014-2015, 49 % des enfants pris en charge (la prise en charge survient lorsque, à la suite d'une évaluation, le CJ considère que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis) l'ont été pour motifs de négligence ou de risque sérieux de négligence, et la majorité de ces enfants ont moins de 12 ans (ACJQ, 2015). Ce serait le type de mauvais traitements le plus fréquent dans l'ensemble des sociétés occidentales (ACJQ, 2010).

La négligence fait partie des différents types de violence et de mauvais traitements envers les enfants. L'appellation « maltraitance » est utilisée pour regrouper les problématiques de violence psychologique, de violence physique, de violence sexuelle et de négligence (Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales, 2008). Il est important de savoir différencier la maltraitance et la négligence, même si les situations de négligence impliquent fréquemment d'autres types de mauvais traitements (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Le caractère particulier de la négligence est qu'elle ne repose pas sur des actes ou des événements observables tels que des abus physiques; elle est plutôt une maltraitance à caractère relationnel. La négligence peut prendre plusieurs formes et est parfois difficile à identifier. Selon la Loi sur la protection de la jeunesse (Gouvernement du Québec, 2012), trois types de négligences sont identifiables, soit sur le plan physique, sur le plan de la santé et sur le plan éducatif. En fait, ce large éventail représente les sphères les plus importantes pour le développement de l'enfant. D'autres auteurs ont identifié un quatrième type, la négligence émotionnelle ou psychologique. On parle ici de mauvais traitements psychologiques qui rendent l'enfant vulnérable et qui comportent des impacts négatifs immédiats ou ultérieurs (Malo et Moreau, 1997; Lacharité, Éthier et Couture, 1999).

Il est maintenant connu que les conséquences de la négligence, peu importe le type, sont dommageables pour l'ensemble du développement de l'enfant; elles sont observables sur les plans physique, cognitif, comportemental et socioémotionnel (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008; ACJQ, 2010; Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2011). Les conséquences sociales de la négligence sont aussi très importantes. Une étude s'échelonnant de 1992 à 2005 et menée auprès de 201 familles québécoises (au moment du recrutement, les familles devaient avoir eu un signalement retenu pour un enfant âgé de 5 à 12 ans, avec une majeure en négligence) démontre que, lorsqu'on tient compte des services reçus par tous les membres de la famille, la moyenne est de 60,4 mois de services, soit environ 5 ans (Éthier, Bourassa, Klapper, Lajoie, Gough et Léveillé, 2007). Une autre étude indique qu'après 10 années de suivi, 25 % des familles qui ont reçu des services du CJ n'y reviennent pas, que 25 % en sortent pour y revenir et que 50 % reçoivent toujours des services pour un de leurs enfants (Bouchard, Hélie, Mayer, Éthier, 2003). Ces constatations démontrent un énorme besoin des familles pour des services à long terme. Si l'on s'attarde aux effets de la négligence chronique, situation que l'on retrouve principalement dans les centres jeunesse, il ne faut pas passer outre les conséquences sur le plan de la santé physique et mentale, ainsi que sur le développement et l'adaptation sociale des enfants grandissants. Les victimes seraient plus susceptibles de présenter des problèmes émotionnels tels que l'anxiété et la dépression, et les effets pourraient être grandement nuisibles pour leur capacité ultérieure d'adaptation sociale (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). D'ailleurs, cela occasionne des coûts sociaux importants si l'on regarde concrètement les conséquences que cela englobe : retard de développement, faible scolarisation, mauvaise adaptation au marché du travail, suivis médicaux, etc. Certains auteurs (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008) abordent aussi le phénomène de chronicité intergénérationnelle de la négligence. L'ampleur des services pour accompagner et soutenir les familles ainsi que prévenir la problématique retient donc l'attention.

Au Québec, 47,8 % des enfants dont le dossier est à l'application des mesures à la suite d'une décision du centre jeunesse ont eu un suivi dans le milieu familial (ACJQ, 2015). Ce qui permet de rendre compte de l'importance d'avoir les bons outils pour travailler

dans le milieu naturel, avec toutes les personnes présentes et l'environnement pour le bien-être de l'enfant. D'ailleurs, rendre compte de l'expérience des pères dans le processus d'intervention du centre jeunesse est une des façons d'acquérir les connaissances entourant cette problématique.

Les connaissances actuelles sur la négligence tracent un portrait multidimensionnel de la famille négligente. Les sujets d'étude qui apparaissent les plus courants sont les caractéristiques individuelles des parents, principalement des mères, les caractéristiques personnelles des enfants vivant dans un contexte de négligence et les structures familiales. Les caractéristiques de l'entourage et du milieu de vie sont aussi présentées dans les écrits scientifiques. Bien que la famille entière ait été étudiée, il semble que la place précise du père dans ce système ait été très peu abordée. Seulement quelques études ont porté attention à la participation du père dans les situations de négligence (Côté, 2014; Bellamy, 2009; Dubowitz *et coll.*, 2000; Mayer *et coll.*, 2006; Éthier, Bourassa, Klapper, Dionne, 2006; Lacharité *et coll.* ).

En ce sens, il s'avère intéressant de rendre compte du rôle spécifique du père au sein de la famille, dans un contexte de négligence et de protection de la jeunesse. L'apport du père dans ce type de situations a fait l'objet de peu d'études. Ainsi, il apparaît nécessaire de documenter les trajectoires de vie et l'expérience paternelle afin de surpasser les données démographiques concernant la paternité.

#### LES PROCÉDURES D'INTERVENTION DES CJ

Afin de bien situer l'intervention des CJ dans la vie des familles québécoises, voici un résumé des procédures pouvant être mises de l'avant. Pour ce faire, les informations suivantes sont tirées d'une brochure (MSSS, 2007) remise aux parents lors de leur premier contact avec le CJ, intitulée : « On a signalé la situation de votre enfant au DPJ. Que devez-vous savoir maintenant ? » Des informations inscrites sur les sites internet du CJ complètent ce résumé. La mission du centre jeunesse vise à « assurer la protection et le développement des enfants et des adolescents en grande difficulté personnelle, familiale ou sociale, ainsi qu'à responsabiliser et réintégrer socialement les adolescents .»

Cette mission est commune aux différents CJ du Québec. Ainsi, ils sont régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et le Code civil.

Après réception du signalement, il est possible que le DPJ mette en place des mesures de protection immédiate d'une durée maximale de 48 heures (retrait du milieu familial; confier l'enfant à un membre de la famille, une famille d'accueil ou un centre de réadaptation; restreindre les contacts entre les parents et les enfants ou d'autres personnes, s'il y a lieu) si ces mesures de protection sont nécessaires. Le CJ peut proposer de prolonger provisoirement ces mesures pour une période maximale de 30 jours, sans avoir recours au tribunal. Si le parent n'est pas d'accord avec l'entente provisoire proposée, le CJ doit soumettre la situation au tribunal. C'est à ce moment que débute une période d'évaluation pour permettre à l'intervenante de statuer sur la situation de compromission.

S'il est retenu, le dossier passe ensuite à l'étape d'application des mesures, où deux possibilités se présentent : soit une « entente sur les mesures volontaires », soit le « recours au tribunal. » Lorsque le parent et l'enfant (moins de 14 ans) sont d'accord avec les mesures proposées, un engagement écrit entre les parents et l'intervenante du CJ survient, décrivant ainsi la situation, l'engagement à travailler ensemble et les mesures nécessaires pour corriger la situation. Si l'entente est respectée par ceux qui l'ont acceptée, l'intervention du tribunal n'est pas nécessaire. En revanche, la situation doit être présentée au tribunal lorsque, selon le CJ, une entente sur les mesures volontaires n'est pas appropriée; lorsque le parent ou l'enfant (s'il est âgé de 14 ans et plus) n'est pas d'accord avec la décision du CJ. Par exemple, si le parent croit que la sécurité ou le développement de son enfant n'est pas compromis ou si le parent et l'intervenante ne s'entendent pas sur les mesures proposées pour corriger la situation. Dans ces cas, c'est le tribunal qui décide si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, après avoir entendu toutes les personnes concernées. Si le tribunal considère que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, il doit aussi décider quelles sont les mesures nécessaires pour que la situation de l'enfant soit corrigée et fixer la durée de ces mesures. C'est cette décision que l'on nomme « ordonnance du tribunal .»

La fin de l'intervention ou la révision a lieu lorsque les mesures volontaires ou judiciaires prennent fin après le délai prescrit. Le service de révision, effectué par un réviseur, a pour objectif d'examiner périodiquement l'ensemble de la situation d'un enfant en regard des mesures appliquées en vertu de la LPJ et de déterminer si des modifications sont nécessaires. C'est au moment de la révision que se prend la décision à savoir si la sécurité et le développement d'un enfant sont toujours compromis. Le suivi prend fin lorsque toutes les mesures sont prises pour assurer un retour de l'enfant chez ses parents si tel est son intérêt, s'assurer que l'enfant bénéficie de conditions de vie appropriées à son âge et à ses besoins, et favoriser pour l'enfant un projet de vie stable.

Dans ce contexte, l'engagement de toutes les figures parentales et membres de la famille apparaît comme une nécessité pour la bonne marche de l'intervention. Cela permet dès lors de tracer un portrait juste de la situation dans la période d'évaluation, en considérant les facteurs de risques et de protection pour la famille, et ainsi prévoir des mesures touchant toute la famille. Étant donné que le père occupe une place égale aux autres membres de la famille, c'est sur ce principe fondateur que la présente étude veut faire état de sa perception sur la place qu'il occupe en protection de la jeunesse.

#### LA PLACE DU PÈRE DANS UN CONTEXTE DE NÉGLIGENCE ET D'INTERVENTION EN CONTEXTE D'AUTORITÉ

Les recherches auprès des pères impliqués dans une problématique de négligence envers les enfants sont assez peu nombreuses. Pourtant, les situations de négligence se rapportent tout autant à l'un ou l'autre des parents, puisque 75 % des enfants négligés vivent ou ont des contacts réguliers avec au moins une figure paternelle (Coady, Hoy et Cameron, 2013; Bellamy, 2009; Éthier et Lacharité, 2000; Mayer et coll., 2006; Dufour et al, 2008; Francis et al, 2008; Dubeau, 2002). Statistiquement, les hommes seraient particulièrement présents au sein de familles intactes dans lesquelles il y a négligence (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Il a aussi été démontré que, lorsqu'une figure paternelle se désengage d'une famille, elle s'engage souvent à l'intérieur d'une autre famille et devient une figure paternelle pour d'autres enfants (ceux de la nouvelle

conjointe ou de nouveaux enfants biologiques) (Éthier et coll., 2006). Par ailleurs, il est démontré que la présence d'une figure paternelle a des effets positifs et peut même servir de facteur de protection dans les familles vulnérables ou négligentes (Dubeau, Devault, Forget, 2009). Donc, l'engagement du père dans l'intervention en protection de la jeunesse pourrait constituer un facteur de protection contre la négligence.

Le père d'aujourd'hui est plus présent et plus engagé auprès des enfants que son propre père l'a été, mais il reste que la place de la mère est toujours prépondérante quant aux tâches familiales et aux soins aux enfants (Dubeau, Devault, Forget, 2009). Une construction sociale de la paternité autour des thèmes de l'absence et de la passivité est présente, notamment dans les milieux défavorisés (Turcotte et Gaudet, 2009). Les pères sont perçus comme étant résistants, absents, fuyants, axés sur leurs propres besoins et comme n'ayant pas besoin d'aide. Tels sont quelques-uns des stéréotypes véhiculés dans les services d'aide à la famille (Dulac, 2001). Dulac (1997) formule l'hypothèse que l'accent mis sur ces thèmes n'est pas sans répercussion sur l'estime de soi des pères et, on peut le supposer, sur leur sentiment de compétence comme parents. Selon Côté (2009), l'absence physique et psychique du père est une des images les plus fortes de la culture occidentale. Ce qui fait que, encore aujourd'hui, la mère est perçue comme le parent responsable du bien-être de son enfant.

Les équipes de recherche et d'intervention auraient donc tendance à se centrer sur la mère (Mayer, Dufour, Lavergne, Girard et Trocmé, 2006). Bien que les services de la protection de la jeunesse soient offerts aux familles, il semble que ceux-ci soient plus dirigés vers les mères. D'ailleurs, l'intervention auprès des familles est encore fortement féminisée (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Cette tradition est perpétuée par la culture des services, qui seraient modelés par la féminisation de la pratique et des clientèles (Dulac, 2001). L'étude de Pouliot et Saint-Jacques (2005) est une des études québécoises faisant état de la pratique d'intervention auprès des familles en centre jeunesse en lien avec l'engagement spécifique des pères. Les résultats de cette recherche permettent de mettre en lumière le discours des intervenants en protection de la jeunesse par rapport à l'engagement des pères. Malgré la volonté des intervenantes de faire participer ces



derniers à l'intervention en protection de la jeunesse, les résultats démontrent la présence de plusieurs obstacles dans la pratique, qui seront plus largement abordés dans la recension des écrits. Cette recherche faite auprès des intervenantes donne seulement une partie de la réponse, car elle ne prend pas en compte l'opinion des pères eux-mêmes et leur vision des services reçus. En conclusion, les auteures (Pouliot et Saint-Jacques, 2005) mentionnent qu'il importe de s'interroger sur les moyens dont nous disposons afin de tenir compte des besoins des pères dans nos méthodes d'intervention. Un écart est présent entre l'ouverture apparente des intervenantes à intégrer les pères dans leur pratique et les actions concrètes qui sont posées. « Si les difficultés sont bien présentes chez plusieurs pères, il est rarement dans l'intérêt de l'enfant d'éviter de travailler avec le père : ne pas considérer le père, c'est se priver d'une ressource potentielle pour la famille ou se mettre dans une position d'ignorer les dangers qu'il peut représenter (Turcotte, 2014, consulté sur internet). » Mieux connaître la perception des pères quant aux services qui leur sont offerts lorsqu'ils sont dans une situation de négligence envers leurs enfants permettra certainement de dégager des pistes de réflexion et d'intervention à leur égard.

#### QUESTION DE RECHERCHE

Afin d'alimenter les réflexions et les interventions à l'égard des pères, la question de recherche du présent mémoire porte directement sur leur expérience. En effet, elle se formule ainsi : quelles sont les perspectives de pères quant aux services de protection de l'enfance, sur la place qui leur est faite, leur satisfaction, leur engagement dans les services et auprès de leurs enfants, et leur perception des liens avec les intervenants. En ce sens, le but de cette étude est de mieux connaître l'expérience des pères dont les enfants sont suivis par des services de protection à l'enfance. Même si les services s'adressent principalement aux enfants, les pères y sont intimement liés et relativement présents. Dans le cadre de cette recherche, ils seront donc considérés comme les experts de cette problématique. Les champs d'intérêt de l'étude portent sur la perception des pères quant au service reçu ainsi que sur ce qu'ils vivent pendant ce processus. Toutes les informations obtenues reposeront donc sur ce que les pères rapportent. Les objectifs du projet se déclinent ainsi :

- 1) Identifier les services que les pères reçoivent et leur permettre de donner leur opinion sans contrainte.
- 2) Évaluer la compréhension des pères quant aux raisons qui ont amené les CJ à intervenir dans leur famille.
- 3) Permettre aux pères de s'exprimer sur leur relation avec les intervenantes et voir ce qu'ils croient aidant et non aidant dans la relation.
- 4) Rendre compte de la participation du père dans le processus d'intervention des CJ.
- 5) Constater si le père est ou se sent inclus dans le processus de suivi.
- 6) Permettre aux pères de s'exprimer sur la différence qu'ils perçoivent entre les services qu'ils reçoivent et ceux offerts à la mère.
- 7) Détecter les ressentiments liés à l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que l'influence que cela peut avoir sur la perception des services actuels.

## RECENSION DES ÉCRITS

Dans le but de se situer davantage quant à la problématique, la présente recension des écrits portera sur plusieurs sujets à commencer par la négligence. Par la suite, le rôle spécifique du père au sein de la famille ainsi que la négligence et la paternité seront abordés. Finalement, c'est plus en profondeur que sera abordé l'élément central de ce mémoire, soit l'intervention auprès des hommes et des pères, l'intervention auprès des familles et celle des CJ auprès des pères.

## *LA NÉGLIGENCE*

### **Dans la loi**

La négligence peut être circonstancielle ou chronique, très apparente ou presque invisible, son ampleur n'est pas nouvelle, mais pourtant elle passe souvent inaperçue. Concrètement, elle est décrite par les centres jeunesse comme étant ce que l'on ne fait pas à un enfant plutôt que ce qu'on lui fait. Le concept d'absence est important (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). De plus, lorsqu'il y a un risque sérieux que les

parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux, on considère aussi que le développement est compromis. Sur le plan légal, la loi se décline donc ainsi :

Alinéa 38. Pour l'application de la présente loi, la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux.

On entend par:

*b) négligence:*

1° lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux:

i. soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources;

ii. soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale;

iii. soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement appropriés ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation;

2° lorsqu'il y a un risque sérieux que les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux de la manière prévue au sous-paragraphe 1° [...].

(MSSS, 2014)

Même si la loi ne mentionne pas la négligence émotionnelle, celle-ci serait aussi présente dans la majorité des cas de négligence physique (Lacharité, Éthier, Couture, 1999). La négligence émotionnelle est caractérisée par une absence de relation parent-enfant ou par des lacunes graves dans celle-ci; les besoins d'amour, d'acceptation, de sécurité et d'estime de soi de l'enfant ne sont pas satisfaits (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Ces éléments complètent l'étoffe de la définition légale de la négligence. Pour le bien de cette étude, il sera bénéfique de dégager une définition commune de la négligence se trouvant dans la documentation.

### **Une définition commune de la négligence**

Il semble qu'un certain consensus soit présent dans les études mettant en lumière « les difficultés à définir le phénomène de la négligence envers les enfants » (Lacharité, Éthier, Nolin, 2006, p. 381). Tel qu'il est mentionné par Dubowitz et ses collaborateurs (2005), il existe un certain consensus à l'effet de concevoir la négligence en se basant sur les omissions du parent (Dubowitz, Newton, Litrownik, Lewis, Briggs, Thompson, English, Lee, Feerick, 2005). Toutefois, d'autres auteurs se centrent d'abord sur les besoins non comblés des enfants. Pour comprendre ce phénomène humain et social complexe, il importe de tenir compte des parents, de l'enfant, de la qualité de la relation entre eux, de la place de la famille dans la communauté ainsi que des valeurs de la communauté (Association des centres jeunesse du Québec, 2010). Mais encore, Lacharité, Éthier et Nolin (2006) suggèrent que « cette complexité s'articule autour de trois axes : les besoins des enfants, le rapport entre la satisfaction des besoins et le développement des enfants ainsi que les réponses aux besoins des enfants » (p. 382). À la lumière de ces constatations, il est certainement nécessaire d'abord de tenir compte de toutes les figures parentales entourant l'enfant tant dans la recherche que dans l'intervention. Par ailleurs, des modèles de définitions plus récents rendent compte des « multiples déterminants sur les plans individuel, familial et contextuel » (Lacharité et coll., 2006, p. 386). Pour la protection de la jeunesse, la définition utilisée met l'accent sur la non-réponse du parent aux besoins fondamentaux de l'enfant, c'est-à-dire qu'elle comprend les deux pôles suivants : 1. Le parent ne répond pas adéquatement aux besoins des enfants; 2. Les besoins fondamentaux des enfants ne sont pas comblés. Une définition centrée sur les besoins des enfants encourage une approche d'intervention plus complète selon Dubowitz et ses collaborateurs (2005), qui mentionnent que, selon une analyse écologique de la problématique, ce ne sont pas que les lacunes parentales qui influencent la situation, mais bien plusieurs facteurs.

Le modèle qui semble le plus exhaustif et qui rejoint fidèlement les idées de l'auteure de la présente étude est celui de Lacharité et ses collaborateurs (2006), basé sur le modèle écosystémique, pour lequel deux éléments doivent être fondamentalement présents dans la définition, soit la réalité de l'enfant négligé (les conséquences qu'il subit) ainsi que le « contexte de production » (p. 385) de la négligence. C'est en partant de ces deux points de

vue que les auteurs déclinent ensuite cinq manifestations de la négligence envers les enfants :

- « une carence significative (voire une absence) de réponse à des besoins d'un enfant, ceux-ci étant reconnus comme fondamentaux sur la base des connaissances scientifiques actuelles, ou, en l'absence de celles-ci (ou de consensus à leur propos), de valeurs sociales adoptées par la collectivité dont fait partie ce dernier;
- « dans l'état actuel des connaissances scientifiques, ces besoins fondamentaux sont principalement d'ordre physique ou éducatif. Toutefois, la satisfaction de ces types de besoins repose sur un besoin primaire d'ordre psychologique, le besoin d'attention ou de disponibilité psychologique de la part de l'entourage de l'enfant. Ces trois types de besoins – psychologique, physique ou éducatif – varient, dans leur forme et leur intensité, notamment en fonction de la maturité (âge) de l'enfant;
- « cette carence ou absence de réponse à des besoins doit entraîner un risque significatif (voire la présence effective) de conséquences négatives, connues empiriquement ou reconnues socialement, pour le développement de cet enfant;
- « cette carence ou absence de réponse à des besoins de l'enfant est attribuable à une difficulté significative ou une incapacité (circonstancielle ou chronique), du réseau social proximal de l'enfant, d'agir conformément aux normes minimales de soins physiques, psychologiques ou éducatifs, reconnues à l'intérieur de la collectivité dont cet enfant fait partie;
- « cette difficulté significative ou cette incapacité du réseau social proximal de l'enfant est, en premier lieu, imputable aux parents (ou à tout autre adulte ayant la garde physique) de l'enfant. Toutefois, si ces derniers ne disposent pas de conditions minimales d'exercice de leurs responsabilités envers l'enfant, l'imputabilité de cette difficulté significative ou de cette incapacité du réseau social proximal de l'enfant doit, en second lieu, être aussi "diffusée" à d'autres acteurs faisant partie des divers contextes de développement de l'enfant. »

Lacharité et coll., 2006, p. 385

## **Facteurs de risque et de protection en contexte de négligence envers les enfants**

Plusieurs conditions peuvent contribuer de près ou de loin à protéger les enfants de la négligence ou, au contraire, à augmenter le risque d'apparition du phénomène (Young, 2011; Lacharité et coll., 2006). En ce qui a trait au contexte, un faible soutien social, de faibles ressources collectives ou individuelles des parents (manque de connaissances sur le développement de l'enfant, faible estime de soi, criminalité, manque de contrôle de l'impulsivité) ainsi que divers stressors extérieurs sont des facteurs de risque. En ce qui a trait aux difficultés des parents, les problèmes de santé mentale (toxicomanie, dépression) ainsi que des histoires personnelles d'abus (histoire d'abus, de négligence, de traumatismes dans l'enfance), des habiletés sociales déficientes ou encore le manque de connaissances sont aussi des facteurs de risque. Finalement, les caractéristiques de l'enfant peuvent aussi avoir une influence (insécurité, problème de santé, tempérament difficile, etc.). Au contraire, d'autres facteurs ou caractéristiques reliées aux parents peuvent servir de levier pour éviter l'apparition de situations de négligence. En effet, une relation d'attachement sécurisant avec l'enfant, des relations significatives avec son entourage (des habiletés sociales, un réseau familial, informel et formel, des activités), des ressources personnelles suffisantes (capacité d'adaptation, capacité de planification, motivation au changement, connaissance du développement des enfants, sentiment de compétences parentales, estime de soi, sentiment de pouvoir sur sa vie) sont autant de facteurs ayant un impact positif sur les familles (Young, 2011). Finalement, le phénomène de la négligence est souvent associé à d'autres problématiques familiales dont il faut tenir compte lors de l'évaluation de ces situations. Selon les données, différentes formes d'abus, de la violence, de la toxicomanie, des déficiences intellectuelles, de la pauvreté, entre autres, peuvent être présentes (Young, 2001).

### **Conséquences de la négligence envers les enfants**

Il semble que la négligence se remarque plus facilement à l'apparition des conséquences que pendant le processus qui peut parfois être invisible. Évidemment, la négligence envers les enfants peut avoir des séquelles sur le plan du développement, directement imputable à la négligence des figures parentales (Lacharité et coll., 2006). En effet, la découverte sensorielle du monde, le développement neurocognitif, l'engagement mutuel et la communication, l'expression et la régulation affective ainsi que l'attachement et les

représentations de soi et des autres sont des sphères touchées par la négligence (Lacharité et coll., 2006). Par ailleurs, l'augmentation des risques de mortalité ou de morbidité (Lacharité et coll., 2006; Young, 2011) peut être imputable à des événements isolés manifestes de la négligence, par exemple la malnutrition, l'exposition à des psychotropes ou des accidents se produisant lorsque l'enfant est laissé sans surveillance. Les risques d'exposition à d'autres formes de mauvais traitements seraient aussi plus élevés (Lacharité et coll., 2006; Young, 2011). Finalement, la « restriction dans les occasions normatives de développement » (Lacharité et coll., 2006, p. 389) représenterait également une conséquence de la négligence, c'est-à-dire la diminution d'occasions menant l'enfant à participer à différentes activités sociales et éducatives qui contribueraient à son développement.

### **Imputabilité des mères dans la négligence envers les enfants**

Les études ayant porté spécifiquement sur la négligence au cours des dernières années se sont largement attardées aux mères (Daniel et Taylor, 2006; Francis et Wolfe, 2008; Mayer, Dufour, Lavergne, Girard, Trocmé, 2006). Très peu d'attention a été portée au rôle et à la présence du père dans les situations de négligence (Dubowitz, Black, Kerr, Starr, Harrington, 2000; Bellamy, 2009). Étant donné qu'un consensus est présent quant à l'imputabilité des mères dans cette problématique, il semble logique qu'une plus grande majorité d'études soient centrées sur la mère malgré la plus grande participation des pères sur le plan familial dans les dernières années. Selon Dulac, la mère est perçue comme le parent principal et le père obtient un rôle secondaire (2001). Cependant, la concentration des études sur les mères ne permet pas de saisir de façon adéquate le rôle et les caractéristiques de toutes les figures parentales gravitant autour de l'enfant (Mayer et coll., 2006). De plus, quelques recherches effectuées sur la négligence démontrent que, dans plus de la moitié des cas, le père biologique est toujours présent en cohabitait avec la mère ou en gardant contact avec les enfants (Mayer et coll., 2006; Éthier et Lacharité, 2008). C'est pour cette raison qu'il apparaît important de connaître le rôle spécifique du père au sein de la famille ainsi que son rôle dans la négligence.

### *LE RÔLE SPÉCIFIQUE DU PÈRE AU SEIN DE LA FAMILLE*

Le décloisonnement des rôles sexuels amené par le mouvement féministe a permis aux pères de prendre place auprès de la mère dans le quotidien de la vie familiale (Côté, 2009). Puis, la naissance du mouvement des pères a appelé à la reconnaissance de leur capacité à prendre en charge les enfants (Côté, 2009). De multiples recherches ont été effectuées sur la capacité parentale du père. Celui-ci a dû prouver qu'il avait les capacités de « paterner » tout aussi bien que la mère maternelle (Dulac, 2000).

Suivant les courants de recherche datant d'une trentaine d'années sur la paternité, il est désormais évident que la présence du père a un impact positif sur les enfants. Une série de problèmes sociaux et familiaux auraient été soulevés dans les écrits scientifiques, démontrant que « les membres de la famille sont tous affectés, à des degrés divers, par les situations de non-engagement paternel » (Dulac, 2001, p. 26). Non seulement les pères auraient un impact spécifique sur le développement de l'enfant (Lamb, 2010), mais il a maintenant été confirmé que les pères et les mères sont aussi compétents l'un que l'autre pour prendre soin de leurs enfants (Lewis et Lamb, 2003). Certains iraient jusqu'à dire que les interactions entre le père et l'enfant seraient équivalentes à celles de la mère avec son enfant, donc que les parents seraient interchangeable (Dulac, 2000). Une chose est certaine, les plans cognitif, social et émotif chez l'enfant sont abordés comme étant des sphères influencées positivement par la présence du père (Turcotte et coll., 2001; Dubeau et coll., 2013). En effet, l'estime de soi, les habiletés sociales, la régulation des émotions ainsi que la réussite scolaire des enfants et la diminution des risques de problèmes de comportement seraient aussi influencées par la présence du père (Amato et Gilbreth, 1999; Dubeau et coll., 2013). Il apparaît clairement que plusieurs qualités paternelles telles que la discipline, l'indépendance, l'autonomie, le réalisme et les aptitudes au jeu s'avèrent positives dans l'éducation des enfants (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). De plus, les psychanalystes avancent que le père, à la différence de la mère, fournirait à l'enfant les éléments nécessaires pour appréhender le monde et l'espace extérieur (Dulac, 2000). Dans l'intervention auprès des familles, la présence du père en augmenterait l'efficacité tout en réduisant les risques d'abandon des autres membres de la famille de la démarche thérapeutique (Dulac, 2001). Ainsi, même s'il n'existe pas de consensus sur la place



précise qu'occupent respectivement le père et la mère, il est évident que la contribution de celui-ci est positive (Dubeau et coll., 2013; Turcotte, 2014).

### *LA NÉGLIGENCE ET LA PATERNITÉ*

Les liens entre la paternité et la négligence sont assez peu documentés (Mayer et coll., 2006). Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire de consulter des études plus générales sur les familles négligentes. Certaines d'entre elles s'attardent plus largement aux mères et fournissent un portrait de leurs caractéristiques et leur trajectoire de vie. Les mères négligentes seraient plus jeunes que les mères non négligentes à la naissance des enfants et leurs situations économiques seraient souvent précaires. Elles travailleraient peu et seraient même exclues du marché du travail en plus d'être faiblement scolarisées (Brousseau et Simard, 1999; Mayer et coll., 2006). De toutes les familles négligentes, les familles monoparentales dirigées par les femmes seraient les plus vulnérables en raison des conditions socioéconomiques difficiles (Mayer et coll., 2006). L'insuffisance de ressources pour s'intégrer socialement et répondre aux besoins matériels de la famille serait le lot de ces familles. De façon plus générale, les parents négligents se considèrent comme moins soutenus par leur famille et leurs amis, mais estiment avoir été aidés par les services sociaux et les professionnels (Brousseau et Simard, 1999). Éthier et Lacharité (2008) relèvent que plusieurs facteurs psychologiques et individuels peuvent nuire au rôle parental. La dépression du parent, les expériences traumatiques, les troubles de la personnalité et les retards intellectuels figurent parmi les principaux facteurs qui ont été abordés ci-dessus comme étant des facteurs de risque. Finalement, il semble que les parents négligents aient, en plus grande proportion, des antécédents de placements et d'abus (Brousseau et Simard, 1999; Association des centres jeunesse, 2010).

Tel que mentionné précédemment, le père est lui aussi un membre fondamental de la famille. Lorsque nous abordons la négligence et même si très peu d'études ont mis en relation la présence du père et son influence dans les familles négligentes, certains résultats sont intéressants pour la présente étude. Après avoir démontré que la majorité des enfants vivant dans des situations à risque de mauvais traitements ont eu un contact

régulier avec une figure paternelle (Éthier et Lacharité, 2008; Mayer et coll., 2006), certains auteurs ont cru bon de voir plus loin. La présence du père ou d'un partenaire aidant serait reconnue comme étant un facteur de protection contre le risque de mauvais traitements ou de négligence, que ce soit directement ou indirectement (Devault et coll., 2003; PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008; Turcotte et coll., 2001; Dubowitz et coll., 2000; Mayer et coll., 2006). Par leur présence, les pères soutiennent les mères financièrement et moralement dans certaines situations. On constate que la présence du père est associée à une meilleure situation économique, autrement déficiente (Mayer et al, 2006). Une fréquence moins grande de problèmes de santé physique et d'activités criminelles chez leurs enfants serait aussi associée à cette présence (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Il est de même démontré que, dans les situations de négligence intergénérationnelle ou dans le cas d'une mère ayant des incapacités intellectuelles, un partenaire masculin aidant peut aider à rompre le cercle de la négligence ou compenser les lacunes de la mère (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Pour contribuer aux études sur les pères et la négligence, qui sont peu nombreuses (Côté et Lacharité, 2013), une étude qualitative portant sur la relation père-enfant a été réalisée par Denise Côté et Carl Lacharité (2013). C'est par des entretiens sur l'expérience paternelle que les chercheurs ont recueilli les témoignages de 52 pères dont les enfants sont suivis par les CJ pour motif de négligence. Selon les auteurs, « le groupe de participants représentait bien la réalité des familles ayant des conduites négligentes : structures familiales multiples, plusieurs enfants, faible revenu familial, peu de scolarisation et lourd passé des parents.» Cette étude portait entre autres sur « la perception que les pères ont de leurs enfants et de leur relation père-enfant.» En effet, les résultats permettent de constater la perception des pères quant à leur engagement dans la famille sous quatre aspects : cognitif, affectif, social et encadrement. Ainsi, les pères ont mentionné une variété d'activités qu'ils font avec leurs enfants pour développer ces quatre aspects. En ce qui a trait à l'aspect cognitif (intelligence, vivacité d'esprit, capacités d'apprentissage ou d'adaptation, capacité de s'exprimer, intérêt, attention, motivation, créativité ou curiosité), les pères mentionnent surtout des activités permettant des apprentissages sur la vie domestique et l'acquisition de l'autonomie de l'enfant dans les tâches quotidiennes, par exemple. Cela procurerait une grande fierté aux pères en plus de stimuler leur

sentiment de compétence en transférant des connaissances à leurs enfants. Ensuite, l'aspect affectif est surtout lié aux moments d'affection que les pères vivent avec leurs enfants. Ce sont des moments privilégiés de proximité physique par exemple au retour de l'école ou au coucher. Selon les auteurs, les pères ont largement abordé cet aspect, ce qui démontre qu'ils sont touchés par ces comportements (sentiment de compétence, d'avoir de l'importance aux yeux des enfants). L'aspect social quant à lui est plutôt lié aux activités physiques. Les pères associent celles-ci au plaisir en famille, à « se dépenser » et à « se défouler », et ils apprécient lorsque tout le monde participe. Selon les résultats, « ces dernières sont diversifiées et pratiquées, peu importe le genre de l'enfant » (p. 3). Finalement, l'encadrement revêt plus des notions « comme l'obéissance, la discipline, la politesse, la serviabilité ou l'autonomie » (p. 3). Les pères évoquent cette contribution comme étant des situations d'apprentissage pour l'enfant.

D'autres études révèlent que le conjoint peut être une source de stress et de difficultés pour la mère dans les situations de négligence (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Tel qu'il est mentionné précédemment, la présence du père est associée à de meilleures conditions de vie de la mère. Par contre, les tensions résultant des séparations ou des conflits de garde sont aussi présentes. Dans une recherche ayant pour objectif de décrire les différentes structures familiales dont le signalement de négligence est jugé fondé, en distinguant celles qui incluent une figure paternelle, Mayer et ses collaborateurs (2006) relèvent quelques particularités au sujet des pères. D'abord, les pères seraient plus susceptibles que les mères d'être aux prises avec des séparations difficiles donc plus sujets aux tensions découlant de la séparation ou d'un conflit de garde (Mayer et al, 2006). Par ailleurs, ils soulèvent aussi que les enfants vivant dans des familles monoparentales dirigées par un homme sont plus nombreux, comparativement aux enfants vivant dans les autres structures familiales, à vivre des problèmes d'internalisation : dépression, anxiété, isolement, retrait social, timidité (Mayer et coll., 2006). La présence du père aurait donc des conséquences positives et négatives sur l'enfant et la mère. Même si certains intervenants sociaux affirment que la présence du père peut être nuisible, des études démontrent qu'il est très rare que celle-ci soit nocive

(Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Dans tous les cas, il semble que la présence du père joue un rôle important dans la famille, tout comme la mère.

Les courants de recherche sur la paternité sont très diversifiés. D'abord, on a voulu mesurer les capacités du père à prendre soin de ses enfants. Parfois, l'objectif a été de comparer la mère et le père afin de voir si ceux-ci avaient le même potentiel (Dulac, 2000). Ces débats ne sont pas terminés. Le père a dû prouver qu'il avait les capacités de « paterner »; aujourd'hui, certains auteurs soulignent l'importance de reconnaître les compétences spécifiques des pères, plutôt que de tenter de les amener à materner (Pouliot, Saint-Jacques, 2005). Même si peu d'études (Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Gaudet et Devault, 2001; Turcotte, 2014) ont été effectuées auprès des intervenants, ou auprès de pères sur l'intervention, certains résultats peuvent servir de base préliminaire afin de voir l'état actuel des choses.

#### *L'INTERVENTION AUPRÈS DES PÈRES*

Afin de bien rendre compte de la réalité des pères, nous ne pouvons passer sous silence les recherches faites sur la demande d'aide des hommes en général, leurs particularités, leur relation avec les services d'aide et leur engagement dans la famille. À titre d'introduction de cette section, il apparaît important de rappeler que cette étude portera une attention particulière au concept de socialisation différenciée. Malgré que la population masculine soit plutôt hétéroclite, cela n'exclut pas que les hommes puissent ressentir de fortes pressions pour se conformer aux modèles dominants de la masculinité (Tremblay et L'Heureux, 2011). Même si la recherche porte sur les pères, quelques études sur les hommes en général ont aussi été retenues afin de dresser un portrait étoffé de la situation.

#### **Dimension de genre et féminisation des services**

« La sensibilité aux dimensions de genre est reconnue comme un élément central dans l'intervention sociale auprès d'hommes » (Roy, 2011). De ce fait, nous aurions tendance à croire que les hommes sont à l'opposé des femmes et qu'il faut les traiter d'une tout autre manière. Plusieurs auteurs suggèrent plutôt une adaptation de nos façons de

fonctionner et des outils permettant de mieux intervenir auprès des hommes et des pères (Deslauriers, 2011; Tremblay et L'heureux, 2011).

Un paradoxe semble toujours d'actualité : on demande au père de s'engager auprès de son enfant, mais on ne reconnaît pas totalement ses compétences. Rappelons déjà que le père est souvent considéré comme parent secondaire (Dulac, 2001; Ewart-Boyle, Manktelow, McColgan, 2013). Par ailleurs, il n'est pas rare de constater que la mère est plutôt perçue comme protectrice, tandis que le père est perçu comme l'abuseur en intervention de protection de l'enfance (Éthier et Lacharité, 2008; Maxwell, Scourfield, Featherstone, Holland et Tolman, 2012; Brown, Strega, Callahan, Dominelli, Walmsley, 2009; 2011). En effet, tel qu'il est bien détaillé précédemment, on ne reconnaît pas totalement l'importance du père au sein de la famille tout en continuant de véhiculer une image négative de son rôle (Dulac, 2001; Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Les représentations sociales négatives reliées à la paternité ainsi que l'absence des pères dans les pratiques d'intervention auprès des familles ont pu s'influencer dans le passé. Il aurait aussi été documenté que les travailleurs sociaux évaluent plus favorablement les clientes que les clients (Tremblay et L'Heureux, 2011). Finalement, bon nombre d'auteurs s'entendent pour dire que les pères sont souvent ignorés dans les services de protection de l'enfance (Daniel et Taylor, 1999; Bellamy, 2009; Brown et coll., 2009).

Par ailleurs, les modèles d'intervention ont historiquement été construits avec et pour des femmes (Dulac, 2001; Scourfield, 2003). Cette façon de faire amène les intervenantes à développer une expertise dans l'intervention avec les mères et les femmes. Une autre étude (O'Donnell, Johnson, D'Aunno, Thornton, 2005) indique que les hommes éprouvent moins de frustrations que les femmes à travailler avec les pères. En effet, il serait plus difficile pour ces dernières de construire une relation de confiance avec les pères. Elles disent aussi avoir l'impression que certains pères sont « machos » et ont de la difficulté à négocier avec une femme en position d'autorité (O'Donnell et coll., 2005).

### **Demande d'aide des hommes**

Les intervenants et auteurs remarquent que la demande d'aide des hommes peut « poser problème » (Roy, Tremblay, Guilmette, Bizot, Dupéré, Houle, 2014, p. 30), être différente de celle des femmes; ainsi, l'approche doit être différenciée (Gaudet et

Devault, 2001). Fait reconnu dans les écrits scientifiques depuis bon nombre d'années, les hommes consultent moins que les femmes, peu importe leur âge, et ce, sur le plan tant médical que psychosocial (Rondeau, 2004; Roy et coll., 2014; 2015). Ils reconnaîtraient peu ou ne porteraient pas attention à leurs symptômes. L'intervention classique s'adressant aux personnes ayant le désir et la capacité de verbaliser leurs souffrances éloignerait les hommes plus traditionnels (Rondeau, 2004). Plusieurs recherches recensées dans une récente métasynthèse « appuient l'hypothèse que la socialisation masculine entraînerait chez de nombreux hommes un malaise important à affronter leurs faiblesses, leurs échecs et leurs vulnérabilités » (Roy et coll., 2014, p. 15). Le système institutionnel affiche des normes dites « sexisées » par Dulac. Étant donné la féminisation des services, les travailleuses auraient des attentes envers la clientèle. Dulac (2001) illustre bien les difficultés que peut représenter l'intégration dans les services pour des hommes plus traditionnels, pour qui les exigences de la masculinité ne correspondent pas aux attentes de la relation d'aide. Reconnaître ses problèmes, se montrer vulnérable, exprimer ses émotions et sa douleur, demander de l'aide sont des exemples d'exigences de la thérapie. Pour les hommes qui adhèrent à un modèle de masculinité traditionnel, les qualités valorisées sont plutôt de persister, d'être indépendant, de montrer sa force, de garder le contrôle et de ne pas demander de l'aide en cas de besoin. Cela pose donc une contrainte importante pour des hommes qui souhaitent s'engager dans l'intervention auprès de leurs enfants. Les hommes qui interagissent de manière « virile » seraient donc quasi non conformes à ces attentes (Dulac, 2001). En ce sens, la féminisation des services et de la clientèle influence assurément l'intervention auprès des pères, qui tentent maintenant de s'introduire dans l'intervention auprès des familles. Il reste que la culture de l'intervention s'avère difficilement compatible avec les hommes plus traditionnels et est difficile à modifier (Dulac, 2001; Scourfield, 2003).

Dans les services sociaux, les intervenantes sont spécialisées en intervention auprès des femmes. Leurs connaissances sont donc limitées et elles sont moins à l'aise avec les hommes, qui ne correspondent pas à leur clientèle habituelle (Rondeau, 2004; Dulac, 2001). De plus, elles manquent de soutien, de temps et de moyens financiers (Gaudet et Devault, 2001; Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Cette situation ne permet pas aux intervenantes d'aider les hommes à s'aider. Pourtant, le contexte social et politique actuel

aurait contribué à l'émergence de projets d'intervention destinés aux pères (Gaudet et Devault, 2001; Turcotte, 2014). Plusieurs auteurs soulignent la réelle difficulté des intervenants à recruter des pères dans les services d'aide, particulièrement en milieu institutionnel (Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Dulac, 2001; Gaudet et Devault, 2001; Tremblay et L'Heureux, 2011).

#### *L'INTERVENTION AUPRÈS DES FAMILLES ET L'INTERVENTION EN PROTECTION DE L'ENFANCE*

Dans le cadre du système de protection de la jeunesse québécois, les intervenantes ont en premier lieu la difficile tâche d'évaluer la situation familiale en examinant les capacités des parents à répondre aux besoins des enfants, assurant sécurité et développement. Outre la volonté des pères, l'action de la collectivité et de tous les acteurs sociaux (centre jeunesse) influence l'engagement des pères auprès de la famille (Dulac, 2001). À l'échelle internationale, les chercheurs reconnaissent que les services de protection de l'enfance se concentrent davantage sur les mères et ne parviennent pas à inclure les pères de manière adéquate (O'Donnell et coll., 2005; Strega, Fleet, Brown, Dominelli, Callahan et Walmsley, 2008; Brandon et coll., 2009; Brown et coll., 2009). Dans les écrits scientifiques, plusieurs facteurs sont identifiés comme étant des obstacles à l'intégration des pères dans les services. Les représentations sociales de la paternité, l'ambivalence des intervenantes à rejoindre les pères, l'environnement de service ainsi que la difficulté des pères à s'insérer dans les services d'aide seront abordés. Afin de tracer un portrait juste de l'intervention en protection de l'enfance en lien avec les pères, la consultation d'un certain nombre d'études sur le sujet a été nécessaire. Quoiqu'assez peu nombreuses, plusieurs d'entre elles ont retenu l'attention par leur pertinence.

#### **Étiquetage des pères**

En premier lieu, il serait fréquent d'entendre les intervenantes présenter les pères négativement, démontrant leur impuissance, mais aussi pour justifier l'inaction (Dulac, 2001). Malgré l'importance démontrée de la présence du père dans les familles, les services de protection se concentrent sur les mères (Mayer et coll., 2006). Par méconnaissance de la clientèle masculine, l'action auprès des pères serait peu adaptée à leur réalité et soumise à de nombreux stéréotypes et préjugés tels que l'image de l'abuseur (Mayer et coll., 2006; Dulac, 2001). Scourfield (2003) reconnaît lui aussi la

présence de plusieurs discours péjoratifs en Angleterre tels que sur le père absent, hors propos, menaçant ou encore inutile. D'autres chercheurs indiquent que les intervenants ont tendance à classer les pères comme étant soit « tout bons », « tout mauvais » (Brandon et coll., 2009; Maxwell et coll., 2012) ou encore absents (Turcotte, 2014). Cette perception peut être parfois construite avec l'aide des membres de la famille ou de la mère, parfois sans avoir eu aucun contact direct avec le père (Ferguson et Hogan, 2004; Turcotte, 2014; Lacharité, 2008; Maxwell et coll., 2012). Les conséquences d'un tel étiquetage, se basant sur une évaluation limitée, empêchent les intervenantes de considérer les pères (Bradon et coll., 2009; Ferguson et Hogan, 2004). Finalement, Deslauriers (2011) soulève que l'on retrouve parfois « la conviction plus ou moins consciente que la participation du père est secondaire quand la mère est engagée » (p. 241) chez les intervenantes ou encore une impression que les pères ne souhaitent pas être aidés. Il est possible que ces obstacles s'expliquent par le fait que les pères sont encore fortement sous-représentés par rapport aux mères dans les écrits scientifiques sur la maltraitance (Turcotte, 2014).

### **La mère « gatekeeper »**

Un autre facteur présent dans les recherches est l'importance du rôle joué par la mère comme facilitatrice ou barrière à l'intégration du père dans l'intervention (O'Donnell, 2005; Maxwell et coll., 2012). En effet, la mère peut souhaiter que le père reste invisible pour le système (Turcotte, 2014), et ce, pour diverses raisons. Les motifs sont variables, allant de craintes réelles dans les cas de violence conjugale, à la présomption d'incompétence ou d'irresponsabilité (Turcotte, 2014). Un incitatif financier (accès à certaines prestations ou à certains programmes) peut aussi être un motif valable pour les mères (Turcotte, 2014; Scourfield et coll., 2013; Maxwell et coll., 2012). D'autre part, il peut arriver que le but soit de protéger le père s'il est dans une situation délicate (financière, judiciaire, immigration). Les moyens sont tout aussi variables : refuser les contacts père-enfant, donner de fausses informations sur le père, taire sa présence, refuser de discuter du père avec l'intervenante, etc. (Turcotte, 2004). Tout en gardant en tête que la mère peut avoir des craintes tout à fait justifiées, il importe d'explorer le rôle du père dans la famille évaluée. Une étude canadienne (Parents et coll., 2007) menée sur le sujet rapporte que plus de la moitié d'un groupe de 22 intervenants croyait que la mère avait le



droit d'accepter ou de refuser la participation de son partenaire qui agissait alors en tant que beau-père. Cela démontre l'importance accordée au jugement de la mère lors de l'évaluation des dossiers.

### **Ambivalence des intervenantes**

De nombreuses études soulèvent que les intervenantes en protection montrent une certaine résistance quant à l'intégration des pères dans les services (Turcotte, 2014). Ces derniers se voient la plupart du temps exclus, peu d'informations à leur sujet sont présentes dans les dossiers et ils sont peu contactés. Actuellement, les interventions privilégiées avec le père en contexte de protection, dans les situations de violence, sont les visites supervisées (à l'extérieur du domicile familial, supervisées par un professionnel du centre jeunesse) et la prescription de séances de thérapies variées (Éthier et Lacharité, 2008). Une première étude canadienne (Brown, Strega, Callahan, Dominelli, et Walmsley, 2009) menée auprès d'une centaine de dossiers (choisis aléatoirement) d'enfants suivis en protection de la jeunesse et dans lesquels au moins une figure paternelle y apparaît démontre que, dans un peu plus de 50% des cas, le père est considéré comme « non pertinent.» Cette étude confirme d'ailleurs que les pères ou personnes faisant office de figures paternelles étaient exclus comme gardiens éventuels des enfants. D'autre part, les pères s'étant montrés intéressés à prendre la garde de leurs enfants se sont vus diriger vers leur avocat. Ces chercheurs concluent enfin que les services d'aide à l'enfance « fabriquent systématiquement des pères absents et non pertinents » (p. 31). Les intervenantes interrogées dans l'étude de Pouliot et Saint-Jacques en 2005 affirment en somme que leur organisation fait des efforts afin d'intégrer les pères dans l'intervention en protection de la jeunesse au Québec. Pourtant, les résultats démontrent ceci : l'information verbale est transmise aux mères seulement dans 69,7 % des cas; les dossiers contiendraient, dans 35,3 % des cas, plus d'informations sur la mère que sur le père. Cette même constatation a été effectuée par d'autres chercheurs dans le monde (Davidson-Arad et coll., 2008; Strega et coll., 2008; Brandon et coll., 2009). Cela signifie que peu d'informations sont connues au sujet des pères, de leurs relations avec la mère et la mesure dans laquelle ils sont engagés auprès des enfants. Il faut préciser que

très peu d'activités sont offertes aux pères (5,7 % des répondants affirment avoir des activités spéciales pour les pères). Pour la majorité, leur organisme n'accorde pas de priorité aux pères (74,8 %), il n'y a pas d'approche différente pour les rejoindre (83,9 %) et les intervenantes ne reçoivent pas de soutien lorsqu'ils souhaitent travailler sur l'engagement paternel (65,3 %) (Pouliot et Saint-Jacques, 2005).

Paradoxalement, plusieurs motifs sont abordés dans les différentes études pour expliquer cela. D'abord, il y aurait des motifs d'ordre légal. Le contexte du centre jeunesse est légiféré de toute part. Cela implique donc automatiquement un cadre légal pour différents aspects de la relation entre l'intervenante et les parents. Par exemple, les intervenantes nommaient que le statut légal du parent pourrait influencer le droit à l'information (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). De ce fait, certaines intervenantes affirmeraient avoir acquis le réflexe d'intervenir directement et seulement auprès de la mère, car celle-ci a généralement la garde légale de l'enfant. Il semble que les intervenantes voient donc une certaine supériorité de la mère dans son rôle sur le plan légal, même si un parent n'ayant pas de droit de garde ne perd pas les autres attributs du droit parental tels que la surveillance et l'éducation (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). L'intérêt démontré par le père a aussi été abordé par les intervenantes. Ainsi, certaines actions dépendraient de l'engagement antérieur du père auprès de son enfant. D'ailleurs, une autre étude effectuée auprès d'intervenants sociaux en général soulève que les intervenants familiaux font confiance aux pères, mais considèrent que ceux-ci ont beaucoup à apprendre sur le développement de l'enfant (Gaudet et Devault, 2001), ce qui soulève une nouvelle contradiction dans le discours des intervenantes. Turcotte (2014) indique d'ailleurs que les intervenantes pourraient craindre pour la sécurité de l'enfant et de la mère. Mais encore, les intervenantes perçoivent une difficulté à rejoindre les pères, un manque de disponibilité et d'intérêt (Dulac, 2001; Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Le manque de temps et la crainte que l'intégration des pères augmente considérablement leur tâche peuvent traduire des conditions de travail difficiles pour les intervenantes. Par exemple, il peut sembler difficile d'investir du temps dans la création de nouvelles façons de faire ou de solliciter les pères pour leur participation. Le manque d'outils et de repères serait aussi un enjeu pour les intervenantes (Turcotte, 2014). Turcotte (2014) aborde trois motifs spécifiques, soit : « les craintes pour la sécurité de l'enfant et de la mère; la peur de

composer avec l'agressivité et les manifestations hostiles, l'inquiétude pour sa propre sécurité; la peur de compromettre le lien de confiance avec la mère et d'avoir moins de temps à lui consacrer.» Ces craintes peuvent être tout à fait fondées lorsqu'elles sont basées sur une analyse complète de la situation.

En fait, les intervenantes se disent ouvertes à la présence des pères au cours de l'intervention, mais n'offrent pas ou très peu d'activités qui répondent spécifiquement aux besoins de ceux-ci. Elles seraient hésitantes, voire réticentes (Turcotte, 2014) à proposer des services particuliers pour le père, donc elles offrent des services s'adressant à toute la famille (Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Gaudet et Devault, 2001). Selon Dulac (2001), les pères seraient présents de façon instrumentale dans ces programmes, tandis que la mère et les enfants seraient les objets principaux de l'intervention. O'Donnell et coll. (2005) indiquent en bref que la perception des intervenantes face aux pères est souvent peu nuancée et incohérente, tandis qu'il serait considéré comme plus facile de travailler avec les mères.

### **Ambivalence des pères**

Les pères peuvent eux aussi vivre une certaine ambivalence quant à leur participation au suivi de la protection de la jeunesse. En effet, un des éléments évoqués à ce sujet renvoie à « la difficulté des pères à s'inscrire dans les logiques institutionnelles » à cause d'expériences négatives (dans le système en général : judiciaire, médical, social) pouvant être objectives ou subjectives (Turcotte, 2014, p. 13) ou encore parce qu'ils ne s'y reconnaissent pas. Par ailleurs, O'Donnell et ses collaborateurs (2005) ont soulevé plusieurs explications, retenues dans les groupes de discussion d'intervenants. En effet, le discours des intervenants reflète que les pères peuvent être craintifs envers le système (perte de leurs droits, retrait des enfants, exacerbation de leur problème avec la justice pénale) ou encore peuvent avoir l'impression de ne pas être un bon parent. Les pères vulnérables auraient aussi une forte perception que le système n'est pas là pour les aider (O'Donnell et coll., 2005). Ces perceptions peuvent être autant d'obstacles à leur participation. Par ailleurs, lorsque les pères sont confrontés à ces réalités, ils peuvent manifester une méfiance, de l'agressivité ou un retrait pouvant contribuer à leur

disqualification comme parents (Turcotte, 2014; Featherstone, 2009; Lacharité, 2008; Scourfield, 2006).

### **Judiciarisation des dossiers**

N'ayant aucune donnée disponible pour les cinq dernières années, il est difficile d'évaluer si le taux de judiciarisation des dossiers en protection de la jeunesse a évolué. Même si peu d'études ont été effectuées sur le sujet, des chercheurs, équipes de recherche et comités d'experts se sont penchés sur la question et abondent dans le même sens; il y aurait eu une constante augmentation des taux de judiciarisation depuis une trentaine d'années pour en arriver à un total d'environ la moitié des dossiers (50 %) (Tourigny et coll., 2006; Pleau, 2013; Ministère de la santé et des services sociaux, 2007; Ministère de la Justice du Québec, 2004). Pour expliquer cette hausse, le comité de recherche du ministère de la Justice avance plusieurs pistes, dont les suivantes :

- « L'alourdissement des cas des enfants suivis en protection de la jeunesse;
- « La durée de vie des dossiers et l'augmentation de la période de prise en charge d'un dossier;
- « Le manque de ressources adaptées aux besoins particuliers des enfants, ce qui rend plus fréquentes les audiences devant le tribunal;
- « L'absence de continuité dans les services offerts; cela est notamment lié à l'organisation des services, aux conditions de travail des employés, à l'épuisement professionnel et à la clientèle (en raison de déménagements, par exemple);
- « Des changements dans les pratiques, ce qui est lié au manque de ressources et à la difficulté qu'éprouve la clientèle à accéder aux services offerts autrement que par la voie des ordonnances judiciaires, phénomène qui incite notamment certains juristes à adopter une approche plus interventionniste;
- « Une pratique plus défensive de certains intervenants sociaux, laquelle est associée notamment aux enquêtes de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et aux effets de la médiatisation de certains cas;
- « Le développement de nouvelles pratiques visant un recours plus circonscrit à l'hébergement (les approches de maintien dans le milieu, la réinsertion sociale et l'hébergement intermittent) entraîne un recours plus fréquent au tribunal dans le cadre actuel de la Loi, qui n'offre pas une grande souplesse à cet égard;
- « L'introduction de la règle limitant le nombre d'ententes sur mesures volontaires. »

Enfin, les trajectoires parentales des hommes sont souvent le résultat d'une histoire conjugale particulière suivie d'arrangements de garde inégaux. Par exemple, pour les hommes cohabitants avec une conjointe et les enfants de celle-ci, cela implique que l'homme doit « composer avec la présence d'une ou plusieurs autres figures paternelles et aussi avec le statut que la mère leur assigne auprès des enfants » (PERREAULT ET BEAUDOIN, 2008). Étant donné une forte présence des mères dans les familles monoparentales et recomposées ayant un suivi en protection de la jeunesse, la présence du père s'actualise de façon différente (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Le rôle de père prend ici différentes formes qui sont loin d'une réalité homogène. Le père doit pouvoir actualiser ses compétences paternelles sous différentes formes et être reconnu en ce sens (Turcotte, 2014). Tel qu'il a été vu précédemment, les pères seraient parfois mis de côté ou ignorés malgré qu'ils soient nettement plus présents dans la réalité que ne le révèlent les études scientifiques (Mayer et al, 2006; Bellamy, 2009; Brown et coll., 2009; Coady, Hoy et Cameron; 2013). L'exclusion des pères peut renforcer la déresponsabilisation de ceux-ci face à leurs conduites négligentes dans la famille. À la suite des constatations effectuées sur la primauté du rôle maternel et l'écart persistant entre discours et pratique, on doit se questionner à savoir si l'aide apportée par les programmes ou suivis offerts répond davantage aux besoins des mères que des pères. Cette question a été abordée avec certains intervenants travaillant dans différents milieux (Gaudet et Devault, 2001). D'emblée, ceux-ci s'entendaient pour dire que les services généraux actuels ne répondent pas aux besoins des pères. Cela soulève plusieurs questions. Qu'en est-il précisément, selon les pères ayant un enfant suivi par les centres jeunesse ? Une étude effectuée directement auprès des pères nous en dira davantage sur leur expérience avec les centres jeunesse, c'est-à-dire qu'ils pourront nous faire part de leur perception du service reçu en fonction de leurs besoins. La compréhension du vécu personnel des pères constitue un élément central afin d'améliorer, dans un futur rapproché, les services à leur égard.

Les intervenantes ne doivent pas renoncer face à des hommes qui se désengagent ou qui pourraient comporter un risque pour l'enfant, jusqu'à ce qu'elles aient fait tout en leur possible pour apporter des changements (Strega et coll., 2008). Selon Strega et ses collaborateurs (2006), les hommes qui quittent ou qui sont séparés d'une famille se rattachent souvent à une autre famille et les difficultés peuvent être répétées. Puisque cela

comporte plusieurs défis et difficultés, la présente étude considère ce que les pères ont à dire, pour permettre de mieux les accompagner.

## **CADRE D'ANALYSE**

## L'APPROCHE ÉCOLOGIQUE ET LA TRAJECTOIRE PATERNELLE

L'approche écologique présente un portrait de l'individu et de son environnement comme étant des systèmes en interrelation, qui s'influencent mutuellement et s'adaptent aux transformations. Sur le plan théorique, c'est donc l'approche écologique de Bronfenbrenner (1979) qui sous-tendra les réflexions exposées dans cette étude. Cette approche reflète bien les différentes dimensions de l'engagement paternel. Selon les constats, la négligence envers les enfants contient un amalgame de plusieurs facteurs en interaction. Avec cette approche, on s'attarde aux liens entre l'individu et les différents systèmes qui représentent son environnement. En ce sens, cela permet de considérer toutes les sphères entourant la famille. D'ailleurs, plusieurs études ont en commun l'adoption d'un cadre d'analyse inspiré du modèle écologique, reconnaissant que le niveau d'engagement paternel résulte de l'interaction dynamique de facteurs soulevant à la fois des caractéristiques du père, des enfants, de la mère et du contexte social (Turcotte et Gaudet, 2009). En effet, selon l'étude de Dubeau et ses collaborateurs (2013) sur les pères en contexte de vulnérabilité, il s'agirait du modèle qui permet de représenter le plus fidèlement la perspective élargie de la vulnérabilité des pères. C'est en décrivant les caractéristiques des différents environnements de vie qui influent sur l'engagement paternel que l'on peut en dégager une analyse plus approfondie. Étant donné que les caractéristiques des pères et de leur environnement de la présente étude correspondent à ces dernières, il s'avère intéressant de considérer cette approche.

Ainsi, les interactions et l'influence continues et réciproques entre l'individu et son environnement de même que le processus d'adaptation seront prises en compte. L'approche écologique nous permet donc de voir les différentes dimensions de l'évolution de l'engagement paternel à travers la trajectoire familiale du père en contexte de négligence. Par ailleurs, c'est l'expérience subjective de l'individu qui est importante,

c'est-à-dire que l'on s'attarde aux perceptions que celui-ci a des différents systèmes. Dans un contexte où l'étude tentera d'obtenir la perception des pères, cette approche semble tout indiquée. L'ensemble de ces facteurs permettra de poser un regard complet sur la situation du père dans son contexte et influencé par les événements vécus. Deslauriers (2011) confirme qu'au sein des services sociaux, une vision systémique est recommandée pour comprendre et aider les familles, mais que cette vision est peu concrétisée pour ce qui est de la place faite aux pères.

En application, le modèle écologique permet d'expliquer et de comprendre le développement des enfants, mais également celui de leurs parents (Chamberland et coll., 2012). En plaçant le père au centre du modèle aux fins de la présente étude, cela permet d'observer les interactions entre les différents systèmes et le père. On constate rapidement que tous les systèmes sont en inter influence. Dans le cadre de ce mémoire, c'est plus particulièrement l'exosystème et le macrosystème qui seront à l'étude.

Tableau 1 : Portrait détaillé de l'approche écologique adaptée à la paternité

Système	Représentation pour les pères
Chronosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps</li> <li>• Événements et transformations (naissance d'un enfant, séparation, trajectoire de vie, maladie, perte d'emploi) qui ont lieu au cours de la vie du père</li> </ul>
Ontosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques du père (qualités, attributs, personnalité, habiletés, capacités et connaissances)</li> <li>• Facteurs influençant le développement, les comportements et les croyances</li> <li>• Antécédents familiaux, perception des rôles de genre, représentation du rôle paternel, perception de sa compétence en tant que parent</li> </ul>
Microsystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôles et relations interpersonnelles</li> <li>• Coparentalité et famille : caractéristiques de la mère, celles des enfants, qualité de la relation conjugale et difficultés financières de la famille, attitude de la mère, etc.</li> <li>• Soutien des proches</li> </ul>
Exosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes, services et activités présents dans la communauté du père</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services en lien avec la paternité (cours prénataux, CSSS, centre de la famille) ou services pour l'enfant (garderie, école)</li> <li>• Centre jeunesse</li> </ul>
Mésosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens entre les différents éléments des microsystèmes; les relations entre la famille et le milieu de travail du père, et celles qu'entretient le père avec son environnement social (amis, parents, voisins, etc.)</li> <li>• Soutien social</li> <li>• Équilibre travail-famille</li> </ul>
Macrosystème	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs, culture, croyances, ressources sociales et économiques, statut social, ethnicité, religion, type d'emploi</li> <li>• Stéréotypes véhiculés sur la paternité et la masculinité</li> <li>• Facteurs socialement perçus comme étant bons et moins bons pour les enfants</li> <li>• Influence des stéréotypes sur les services reçus</li> </ul>

#### LE CONTINUUM DE L'ENGAGEMENT PATERNEL

Le continuum de l'engagement paternel, concept créé par Annie Devault et son équipe (2005), a aussi été retenu pour catégoriser les pères et permettre une analyse plus approfondie des résultats. Le continuum visait d'abord à déterminer le degré d'engagement paternel de pères vivant en contexte de vulnérabilité. Ainsi, la typologie a été établie à partir des quatre critères suivant : 1) l'accessibilité physique à l'enfant, en ce sens qu'il n'y a pas d'empêchement à des rencontres régulières avec l'enfant; 2) une participation diversifiée aux différentes dimensions de l'engagement paternel; 3) la présence d'un mouvement de responsabilisation du père dans la paternité; 4) la capacité du père de se centrer sur les besoins de son enfant et d'être empathique envers la mère de l'enfant. Conçu sous forme de continuum, il est ressorti « trois situations types de paternité », basées sur des cas précis. On y retrouve donc une paternité dite en suspension, ensuite une paternité en pointillé et enfin une paternité en continu (Tableau 1).

Le continuum de l'engagement paternel est un outil supplémentaire qui permettra à la chercheuse de dresser un portrait davantage détaillé des participants et de leur paternité. En effet, nous procéderons à un exercice de classement des pères de cette étude sur le continuum. De plus, cela permettra d'explorer les liens entre l'engagement paternel et la présence des centres jeunesse dans la vie des pères.

Tableau 1 - Définition détaillée du continuum de l'engagement paternel

La paternité en suspension	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation de pères qui, en raison de facteurs personnels ou de contraintes liées à l'ex-conjointe et au système légal, rencontrent des obstacles rendant difficile, sinon impossible l'accès à l'enfant et menant à désinvestir leur rôle de père.</li> <li>• Les interactions avec l'enfant sont quasi inexistantes.</li> <li>• L'engagement des pères en est réduit à la dimension évocation ou encore à celle de payer une pension.</li> <li>• Les pères semblent dans un mouvement de désengagement par rapport à leur paternité.</li> <li>• L'enfant est maintenant placé en périphérie de leurs préoccupations.</li> </ul>
La paternité en pointillé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation de pères dont la paternité se manifeste concrètement dans des pratiques et préoccupations, mais non pas encore dans toutes les dimensions de l'engagement paternel.</li> <li>• Ils regrettent en bonne partie la liberté de leur adolescence et insistent davantage sur les sacrifices et renoncements associés à la paternité.</li> <li>• Leur discours est plus centré sur leurs propres difficultés et défis que sur les besoins de leur enfant et de la mère.</li> <li>• Les situations de vie ou les formes d'engagement des pères en pointillé sont telles qu'il est judicieux de croire que leur paternité est encore dans une zone de fragilité.</li> </ul>
La paternité en continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation de pères dont la paternité est suffisamment solide pour laisser présager qu'ils continueront de s'engager avec régularité auprès de leurs enfants, et ce, sous tous les aspects.</li> <li>• Ils sont engagés de plain-pied dans un mouvement profond et continu de responsabilisation qui les mène vers un travail stable, une disponibilité accrue dans les soins à l'enfant et l'abandon d'habitudes de vie néfastes.</li> <li>• La paternité devient un élément constitutif de leur identité.</li> <li>• Les pères en continu semblent davantage centrés sur l'enfant et décentrés d'eux-mêmes. Ils font preuve d'empathie dans leur façon de parler de l'enfant et se montrent plutôt compréhensifs envers la mère de leur enfant.</li> </ul>

Devault, Ouellet, Milcent, Laurin, Lacharité, Favreau, 2005, p. 47

## **CHOIX MÉTHODOLOGIQUES**

L'objectif principal de l'étude plus large dans laquelle s'inscrit ce mémoire est de documenter les trajectoires de vie et l'expérience paternelle des pères dont les enfants reçoivent des services des centres jeunesse afin d'alimenter les interventions à leur égard. Cette étude comporte six objectifs spécifiques : 1. Documenter les trajectoires de vie des pères dont l'enfant reçoit des services d'un centre jeunesse à la suite d'un signalement pour négligence; 2. Décrire les caractéristiques de l'expérience paternelle de ces hommes; 3. Déterminer le degré d'engagement paternel de ces hommes selon le continuum de la paternité; 4. Approfondir la compréhension que nous avons des mécanismes sous-jacents à la coparentalité; 5. S'enquérir de l'expérience des pères quant aux services reçus des CJ; 6. Analyser les facteurs autres que l'expérience paternelle (trajectoires de vie, coparentalité, soutien des CJ) qui favorisent un engagement paternel soutenu. (Demande de subvention du CRSH, 2008). En ce qui a trait à la spécificité de la présente étude, c'est l'objectif 5 qui a été retenu. L'objectif 3 sera aussi exploré pour approfondir l'analyse. En ce sens, l'intérêt de cette étude se porte vers l'expérience des pères quant aux services reçus des CJ, leur perception du soutien reçu, leur participation au processus d'intervention. Cette étude se veut une tentative d'explorer les relations existant entre l'organisation des services, les intervenantes et les pères. De même, elle abordera les mécanismes d'intervention auprès des hommes, à savoir si, selon eux, l'intervention en CJ est adaptée à leurs besoins et si un biais sexiste est présent. Finalement, les choix méthodologiques présentés dans cette section sont semblables à la recherche décrite précédemment afin de répondre aux objectifs de l'étude.

#### LE TYPE DE RECHERCHE

Cette recherche est de type qualitatif, puisqu'elle vise la compréhension des faits sociaux. En recherche qualitative, on privilégie le point de vue des acteurs sociaux afin d'appréhender les phénomènes (Mayer et coll., 2000). Or, le postulat de départ de cette étude est que les pères sont les mieux placés pour s'exprimer sur leur situation. En effet,

le sens que les acteurs donnent à leurs actions est très important dans ce type de recherche ainsi que pour la présente étude, étant donné également le nombre limité d'études sur le sujet.

#### L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Un chercheur qui prend part à une activité de recherche sur l'être humain doit se référer aux principes, normes et procédures de son établissement. Dans le cadre du présent projet de recherche, il s'est avéré essentiel de remplir une demande de certificat d'éthique auprès de l'Université du Québec en Outaouais. Ainsi, les éléments méthodologiques de cette étude ont été validés par le comité d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais. De plus, la même démarche a été effectuée auprès de l'autre partenaire principal de cette étude, soit le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Ce n'est qu'une fois les deux certificats obtenus que les premières démarches ont été entreprises.

#### LA POPULATION CIBLE ET L'ÉCHANTILLONNAGE

La constitution de l'échantillon a été faite selon la méthode non probabiliste. En ce sens, les personnes choisies répondaient à certaines caractéristiques (Mayer et coll., 2000). Les participants ( $n = 20$ ) doivent être les pères biologiques ou les figures paternelles d'au moins un enfant, âgé de 10 ans ou moins, qui reçoit les services du Centre jeunesse des Laurentides (CJL) ou du Centre jeunesse de l'Outaouais (CJO) à la suite d'un signalement pour négligence jugé fondé. Les dossiers sont à l'étape de l'application des mesures et la mesure peut être volontaire ou judiciairisée. « Pour le reste, [les participants ont été] sélectionnés sur la base de choix raisonnés : statut parental par rapport à l'enfant cible (père biologique/figure paternelle), statut conjugal (marié ou union de fait/séparé ou divorcé), type de mauvais traitements (négligence simple/négligence et autres formes de maltraitance) » (Demande de subvention CRSH, 2008). Les pères, en contact ou non avec leurs enfants, ont été référés par les intervenants du CJL et du CJO.

Des difficultés ont surgi au moment du recrutement des pères pour cette étude. Pour cette raison, les critères ont été élargis dans la constitution de l'échantillon pour permettre

d'accéder à huit pères supplémentaires qui nous ont été référés par un organisme qui vient en aide aux pères en difficulté, et qui sont en contact avec les CJ. Cet élargissement des critères a un impact sur les problématiques présentées, puisque tous ne reçoivent pas des services après le signalement pour négligence. En effet, de nouveaux participants à l'étude avaient des enfants suivis en protection de la jeunesse pour des motifs tels qu'abus physique et sexuel ou pour aliénation parentale. De plus, ces pères ont été rencontrés nonobstant l'étape à laquelle se trouvait leur dossier dans le processus d'intervention des CJ, pour autant qu'ils aient déjà expérimenté l'étape de l'application des mesures.

#### LA COLLECTE DE DONNÉES

Étant donné les difficultés éprouvées pour le recrutement des participants, la collecte de données s'est déroulée sur une période d'environ deux ans. La première étape du recrutement consistait à présenter la recherche aux intervenants du CJL et du CJO, afin que ceux-ci puissent identifier des pères potentiels et leur parler de la recherche. Avec l'autorisation des pères, les intervenants devaient transmettre leurs coordonnées à l'auteure de la présente étude afin qu'elle procède ensuite à un contact téléphonique avec eux. Comme il était souhaité, les entrevues d'une durée variant d'une à deux heures se sont déroulées dans des endroits que les pères avaient eux-mêmes choisis. Les entrevues ont eu lieu à leur domicile ou dans un endroit public. Dans tous les cas, celles-ci ont été enregistrées avec l'accord des participants aux fins de cette recherche.

#### LA TECHNIQUE DE CUEILLETTE DE DONNÉES

La technique de cueillette de données choisie est le récit de vie de type thématique. Cette technique permet d'examiner une période limitée de la vie de la personne, dans ses différentes sphères (Mayer et coll., 2000). Tout en encadrant minimalement la personne interviewée pour ne pas s'éloigner des sujets initiaux, cela permet de lui laisser développer l'angle de son choix pour amasser un maximum d'informations. Dans le cadre de cette étude, les données recueillies quant aux services reçus en protection de la jeunesse sont privilégiées.

#### LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNÉES

Trois instruments de collecte de données ont été utilisés pour obtenir toute l'information nécessaire à la bonne marche de cette recherche. Tout d'abord, un formulaire de consentement (Appendice A) devait être signé par les deux parties. Ce formulaire permet au participant de prendre connaissance des objectifs du projet de recherche; du fonctionnement de la collecte de données; des avantages pour le participant; de l'entente de confidentialité ainsi que du consentement à être enregistré sur bande audio. La procédure de collecte de données se poursuit avec un questionnaire de données sociodémographiques remis aux participants, qui permettra de dresser un portrait étoffé de leur situation. Le questionnaire (Appendice B) rempli par la chercheuse contient les sujets suivants : l'âge des participants; leur dernière année d'études complétée; l'âge auquel ils ont quitté l'école; leur lieu de naissance; l'année où ils ont quitté leur pays d'origine pour s'installer au Québec et leur statut d'immigration, s'il y a lieu; leur situation d'emploi ou leur occupation principale; leur revenu annuel ou leur source de revenu, le cas échéant; le nombre d'heures travaillées par semaine en moyenne et le type d'horaire; la présentation de leur enfant; la fréquence des rencontres avec les enfants; le type de garde; leur état civil; les motifs, les types et la durée de services reçus en centre jeunesse. Chaque participant s'est vu attribuer un numéro afin de respecter les critères de confidentialité de la recherche. Ce n'est qu'une fois ces deux étapes complétées que le protocole d'entrevue est entamé (Appendice C). Le protocole d'entrevue avait déjà été expérimenté auprès d'une quarantaine de pères (dans le cadre de deux projets de recherche précédents) et permettait de couvrir l'ensemble des dimensions de la trajectoire de vie des pères. Certains ajustements ont été apportés dans le protocole de récit de vie en y ajoutant des sous-thèmes correspondants aux objectifs de ce mémoire. En effet, en plus d'aborder les différents thèmes sur la trajectoire paternelle des pères, plusieurs questions en lien avec l'intervention de la protection de la jeunesse ont été posées dans le but d'explorer plus en profondeur l'objectif 5, qui est de s'enquérir de l'expérience des pères quant aux services reçus des CJ. Les principaux sous-thèmes qui ont été abordés sont les suivants : relation avec l'intervenante assignée au dossier de l'enfant; perception du rôle de père comparativement à celui de la mère dans les interventions; information reçue quant à l'évolution du dossier de l'enfant; ce qui est aidant ou non-aidant dans la relation avec l'intervenante; qualités importantes d'une intervenante. Enfin, les pères ont été

invités à décrire deux événements qui auraient pu les marquer, un positif et un négatif, ainsi que les émotions qu'ils ont vécues pendant ces événements.

#### LA MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES

Avec l'accord écrit des participants, le contenu de tous les entretiens a été enregistré sur bande audio et retranscrit intégralement au fur et à mesure de leur réalisation. Les entrevues ont ensuite fait l'objet d'une analyse par théorisation ancrée.

Afin de répondre aux objectifs de la présente étude, l'analyse est basée sur le vécu des pères dans le processus de l'intervention de la protection de la jeunesse auprès de leur enfant. Pour ce faire, il y a eu examen des éléments objectifs tels que le contexte et les faits, ainsi que les éléments subjectifs tels que les émotions, les pensées et la perception des pères. Il s'agissait alors d'obtenir la réflexion du père sur son expérience avec le CJ. L'analyse des données successives a permis de dégager les éléments liés au sens donné aux événements afin de permettre la comparaison des différentes entrevues dès le début de la collecte de données. Ainsi, cela permet aussi de raffiner les questions au fil des entrevues, et ce, en fonction de ce qui émerge des premières entrevues. Cela donne lieu à un approfondissement de l'examen des thématiques à chaque nouvelle entrevue. Il était attendu que les entrevues soient « traitées de façon systématique à partir de procédures de condensation qui favorisent l'approfondissement et l'appropriation de chacun des récits par les chercheurs » (Annie Devault, Demande de subvention CRSH, 2008).

« La méthode de condensation consiste à :

« 1) Identifier, à la suite d'une lecture attentive de la transcription, les passages significatifs en les situant dans le contexte de l'entrevue puis à les classer selon les questions d'analyse et les dimensions émergentes;

« 2) rédiger un mémo [*sic*] synthétisant le récit de chaque père à partir de chaque trajectoire, incluant les informations sur l'expérience paternelle et le soutien reçu des CJ.



Tous les condensés seront validés de façon indépendante par au moins deux chercheurs de l'équipe, et ce, à partir du matériel de base. » (Annie Devault, Demande de subvention CRSH, 2008)

Après la transcription des entrevues, des condensés ont été produits pour chacune d'entre elles. Le procédé de condensation a pour but de réduire la quantité de données en retenant l'essence de l'entrevue. Les condensés ont été vérifiés par au moins un autre chercheur de l'équipe afin d'établir un consensus sur les éléments importants de l'entrevue à l'aide d'un accord inter juge. C'est en se basant sur plus de la moitié des condensés qu'une grille de catégorisation (Appendice D) a été créée en dégagant tous les thèmes présents. Pour la présente étude, les thèmes généraux retenus sont les suivants : 1. Circonstances entourant l'entrée dans les centres jeunesse; 2. Perception du lien avec les intervenantes; 3. Participation du père dans le suivi; 4. Perception des services des centres jeunesse en général. Une liste complète et exhaustive de mots clés des condensés a été produite; ceux-ci ont ensuite été regroupés en catégories et sous catégories. Par la suite, il y a eu catégorisation des 20 entrevues qui étaient sous forme de condensés. Afin que chaque catégorie soit représentative des entrevues de base, un retour sur les entrevues à la suite de la catégorisation a été effectué en s'assurant que toutes les informations nécessaires étaient présentes.

Pour procéder aux analyses quant à ce qui est aidant ou non dans la relation avec l'intervenante, les catégories de Maiter, Palmer et Manji (2006) ont été retenues, étant déjà reconnues, comme base de cette étude. Tout de même, ces catégories ont évolué au fil de l'analyse et de nouvelles catégories ont été ajoutées pour être tout à fait adaptées aux entrevues de la présente étude. À la suite du travail effectué, on dénombre six catégories pour ce qui est aidant dans la relation avec l'intervenante, soit : a. Être considéré et consulté; b. Recevoir de l'aide concrète; c. Être écouté; d. Sentir de la part de l'intervenante la préoccupation pour le bien-être des enfants; e. Être dans une relation empreinte de transparence; f. Constater que l'intervenante est disponible et flexible<sup>1</sup>. Pour les catégories en ce qui a trait à ce qui n'est pas aidant dans la relation avec

---

<sup>1</sup> Étant donné la difficulté de traduire certains concepts anglophones, voici les catégories initiales de Maiter et coll. (2006); *caring; genuine; empathetic; exceptionally helpful; listening; non-judgmental; et accepting.*

l'intervenante, le même principe a été appliqué. Donc, les catégories qui ont été retenues pour la recherche sont : a. Jugement sans preuve; b. Manque de transparence; c. Distance; d. Exigences élevées; e. Manque d'écoute<sup>2</sup>.

## LES RÉSULTATS

---

<sup>2</sup> Dans la recherche de Maiter et coll. [2006], les catégories étaient réparties selon cinq concepts anglophones qui sont les suivants : *judgmental*; *cold and uncaring*; *poor listeners*; *critical*; et *insincere*.

Ce chapitre rend compte des résultats obtenus à partir des entrevues effectuées avec 20 pères. Dans le cadre de cette recherche, une certaine prudence a été maintenue quant à l'utilisation de statistiques, puisqu'il s'agit d'une recherche qualitative et que l'échantillon n'est pas construit de façon à être représentatif de la population en général. Les chiffres seront donc utilisés comme indicateur de tendance, ce qui permettra parfois de situer l'importance d'une catégorie par rapport à une autre. Ces résultats s'attarderont plutôt au contenu de ces catégories. Dans un premier temps, le profil sociodémographique des participants sera présenté. Dans un deuxième temps, la présentation des résultats se fera sous neuf thèmes, soit : les circonstances entourant l'entrée en centre jeunesse; les interventions du centre jeunesse à l'égard des pères et de leur famille; les événements marquants (positifs et négatifs); la perception du lien avec les intervenantes; la participation du père dans le suivi; ce que les pères font pour s'engager dans l'intervention; l'engagement paternel; les liens entre les CJ et les pères en fonction de leur position sur le continuum; la perception des services des centres jeunesse en général. Tous les prénoms ont été modifiés afin d'assurer la confidentialité des participants.

#### LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

Les 20 participants sont tous des pères d'au moins un enfant biologique et habitent au Québec. Dix-neuf d'entre eux sont d'origine canadienne tandis qu'un est d'origine française. Parmi les Canadiens, quatorze sont nés au Québec et cinq en Ontario. La moyenne d'âge du groupe est de 37 ans, allant de 26 ans pour le plus jeune à 67 ans pour le plus âgé. Lorsqu'on retire du groupe le participant ayant 67 ans, puisqu'il est le plus éloigné en âge, on conserve toujours une moyenne d'âge assez élevée de 35 ans. Onze

pères se considèrent comme en emploi, huit autres n'ont pas d'emploi au moment de l'entrevue et un est retraité. La majorité des pères occupe des emplois de type manuel (menuiserie, paysagiste, conciergerie, électricien). Treize pères considèrent que leur revenu (d'emploi ou autre) n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de leur ménage. Parmi eux, un père indique que son revenu personnel annuel est variable, huit pères gagnent moins de 15 000 \$, quatre pères gagnent de 15 000 \$ à 29 999 \$, un père gagne de 30 000 \$ à 39 999 \$, puis cinq pères gagnent au-dessus de 40 000 \$. La moitié du groupe se décrit comme étant célibataire, le quart serait conjoint de fait, trois sont mariés, un est divorcé et finalement un est veuf.

Ces pères ont d'un à six enfants. Tous les pères ont au moins un enfant biologique. De plus, sept pères sont également la figure paternelle d'enfants non biologiques. Il y a aussi deux enfants adoptés. Ainsi, cinq pères ont un enfant, deux pères ont deux enfants, trois pères en ont trois, quatre pères ont quatre enfants, quatre pères en ont cinq et enfin deux pères ont six enfants. Les enfants des pères de l'échantillon sont âgés de six mois à 40 ans. Soulignons que 18 pères ont au moins un enfant qui est âgé de 10 ans et moins et 15 d'entre eux ont au moins un enfant d'âge préscolaire (cinq ans et moins), qui demande plus de soins. Dans la moitié des familles ( $n = 10$ ), le père réside avec ses enfants à temps plein. Dans cinq autres cas, les pères n'ont plus ou que très rarement de contacts avec leurs enfants. Dans les cinq autres situations, les pères expliquent les différents types de contacts selon chacun des enfants qui vont d'hebdomadaires à mensuels.

Les motifs de l'intervention des CJ sont, selon les pères, variables et parfois mal connus d'eux. Tout de même, les témoignages des pères démontrent que 14 familles reçoivent les services de la protection de la jeunesse pour négligence, trois pour abus physique, un pour violence conjugale, un pour abus sexuel et un pour aliénation parentale. Après une analyse rigoureuse, il ressort de cela qu'aucune différence n'a été soulevée entre les pères par rapport aux résultats, peu importe les motifs de compromission (négligence par rapport à abus physique ou autre). En effet, les pères sont éparpillés dans les différentes catégories tant pour l'engagement paternel que pour leurs liens avec les intervenantes de la protection de la jeunesse. Au moment des entrevues, seulement deux pères indiquaient

que le dossier de leur enfant avait été fermé. Pour les autres, ils étaient toujours en suivi. Le tableau 2 résume l'ensemble des données sociodémographiques.

En résumé, les pères de l'étude ne sont pas particulièrement de jeunes pères. Ils ont en majorité un revenu faible, en deçà de 14 999 \$ par année, et environ la moitié d'entre eux sont en emploi. Par ailleurs, ils sont majoritairement célibataires. Ils ont aussi de nombreux enfants (deux et plus) avec qui ils sont en relation pour la plupart.

Tableau 2 - Données sociodémographiques

Catégories	Sous-catégories	Nombre de pères
Âge du père	26-30	n = 6
	31-40	n = 6
	41-50	n = 6
	51 et +	n = 2
Scolarité (niveau le plus élevé atteint)	Secondaire non terminé	n = 4
	Secondaire V terminé	n = 8
	Études complétées au DEP	n = 4
	Études complétées au collégial	n = 3
	Études complétées au BACC	n = 1
Emploi	Oui	n = 11
	Non	n = 8
	Retraité	n = 1
Revenu personnel brut	10 000 \$ à 14 999 \$	n = 8
	15 000 \$ à 19 99 \$	n = 1
	20 000 \$ à 24 999 \$	n = 1
	25 000 \$ à 29 999 \$	n = 2
	30 000 \$ à 39 999 \$	n = 1

	40 000 \$ et plus	n = 5
État civil	Célibataire	n = 10
	Conjoint de fait	n = 5
	Marié	n = 3
	Divorcé	n = 1
	Veuf	n = 1
	Nombre d'enfants	1
	2 à 4	n = 9
	5 et +	n = 6
Motif intervention CJL	Négligence	n = 14
	Violence	n = 4
	Abus sexuel	n = 1
	Aliénation parentale	n = 1
	Contacts avec les enfants	Temps plein
	Hebdomadaires	n = 3
	Mensuels ou occasionnels	n = 2
	Rarement (1 fois par année) ou aucun	n = 5

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'utilisation du terme « intervenante » au féminin est privilégiée afin de respecter la représentation des femmes, majoritaires, dans les centres jeunesse.

### *LES CIRCONSTANCES ENTOURANT L'ENTRÉE DANS LES CENTRES JEUNESSE*

Les données démontrent que de nombreux pères (n = 14) ne sont pas d'accord avec l'arrivée des CJ dans leur vie. À l'opposé, trois pères étaient volontaires à l'arrivée des CJ dans leur vie, tandis que pour les trois autres, cette information n'est pas connue. En effet, les premiers indiquent leurs objections quant à l'intervention des CJ dans leur vie; ils n'y sont pas favorables et ne veulent pas d'aide aux premiers abords. Selon eux, cette

intervention n'est pas nécessaire ni justifiée. Pour ces 14 pères, la source du signalement est extérieure, c'est-à-dire qu'elle vient de l'école, des voisins, ou survient à la suite d'une intervention policière (pour dérangement, violence, chicanes) (n = 12), ou encore vient de la mère (n = 2). Lors de la première visite des centres jeunesse, quelques pères (n = 4) racontent s'être défendus contre les accusations portées. Trois pères expriment aussi avoir été absents lors des premières interventions des CJ; deux d'entre eux étaient alors en prison et l'autre dans une autre région du pays. La réticence des pères à recevoir des services des CJ s'explique peut-être par le fait que certains d'entre eux ont déjà été en contact avec ces centres lorsqu'ils étaient eux-mêmes enfants. L'un d'entre eux a expliqué d'entrée de jeu qu'il les a eus dans sa vie toute son enfance et qu'il était craintif de voir ce scénario se reproduire avec ses enfants.

« Moi, j'ai pas vraiment un bon rapport avec la DPJ. Je les ai eus toute ma vie fait que... Mais en grandissant pis de plus en plus qu'on voit qu'ils sont là quand même pour nous aider. Ils ne veulent pas qu'on perde nos enfants. Depuis le début, ils nous disent qu'ils veulent qu'on récupère nos enfants. Mais c'est long. » Père 102

De plus, d'autres sont inquiets à cause d'histoires entendues par leurs amis ou collègues de travail, d'interventions radicales et parfois très longues dans les familles.

« C'était pas tant volontaire... C'est vraiment pas bien vu. Moi, la DPJ là, tout ce qu'on dit, bon ben on n'a pas de bons "feedback" d'enfants qui... tu sais, c'est placé dans des foyers d'accueil ces affaires-là, ça fait que le "feedback" n'est pas bon, ça fait que moi, faire confiance à la DPJ, regarde, je "feélais" plus pitou si tu veux, plus doux sur le sens que oui, oui tant que ça ne me faisait pas de trouble, pour ne pas avoir plus de trouble. » Père 106

Pour quelques pères, l'arrivée des CJ est synonyme dans leur esprit d'un retrait des enfants de la famille. Ainsi, la majorité des pères (plus de 80 %, pourcentage basé sur les témoignages de 17 pères pour lesquels nous avons pu tirer les informations allant du début de leur relation jusqu'à la fin) racontent avoir démarré leur relation avec les intervenantes de façon assez négative.

« Les policiers sont arrivés à la maison avec les deux voitures de la DPJ. C'est une femme qui était dans mon dossier. Elle était supposée venir nous parler, mais ça a adonné que ça n'a pas parlé. Elle avait pris les enfants dans la maison puis au fait que je n'ai pas aimé, moi, c'est qu'ils sont venus

pour sortir les enfants de la maison... Les policiers se sont garrochés sur moi. Fait qu'ils m'ont garroché au niveau de la table pis je revolé... » (Père 12)

La perception du bien-fondé de l'intervention de la protection de la jeunesse n'est pas stable dans le temps, comme en témoignent les pères. Ainsi, quatre pères sur 17 étaient très réticents à l'arrivée des CJ dans leur vie et ils le sont restés. Dix pères sur 17 indiquent que leur relation s'est améliorée, mais six d'entre eux éprouvent toujours des réticences. Finalement, un père qui était ouvert a changé d'opinion et s'est fermé avec le temps tandis que deux pères disent avoir été ouverts dès le début et le sont restés. Par exemple, ce père mentionne : « Mais autant j'étais réticent au début, maintenant je les remercie de m'avoir aidé comme ils m'ont aidé » (Père 5). Parmi les pères qui ont vu cette relation s'améliorer, l'un d'entre eux spécifie que c'est en lien avec l'arrivée d'une nouvelle intervenante. Sa perception aurait changé radicalement allant de la méfiance au sentiment d'être considéré.

« Là avec elle, ça a commencé à changer ma perception de la DPJ, là. Ce n'était plus juste une mafia légale. C'est là que j'ai vu qu'il y avait de l'intérêt pour les parents autant que pour l'enfant. » (Père 3)

Ces pères indiquent avoir compris que le but des intervenantes du CJ est d'aider leurs enfants, de prévenir certains dangers ou d'accompagner le parent dans son rôle. Les pères qui forment les commentaires les plus positifs au sujet de l'intervention des CJ sont ceux dont les interventions ont été effectuées à domicile, sans retrait des enfants (suivi, accompagnement).

« C'est parce que, comme moi je lui expliquais au début, j'ai dit, si tu veux être là pour aider mes enfants, je suis bien d'accord, mais si tu veux arriver là pis tu vas commencer à faire des menaces que tu vas amener mes enfants, là on va avoir un estie de problème. J'ai dit, moi, je ne fais pas de menaces, mais tu me menaces que tu vas prendre mes enfants, tu sais, le démon va sortir. » Père 13

Tel qu'il est mentionné précédemment, seulement 3 participants sur 20 (15 %) indiquent avoir été tout à fait volontaires quant à l'intervention des CJ dans leur vie. Ils l'ont vue comme un soulagement ou une aide supplémentaire dans un moment de leur vie où ils étaient vulnérables. Dans deux situations, le signalement était le fruit d'une réflexion d'un ou des parents. C'est la conjointe d'un père qui a fait le signalement au CJ, puisque



tous les deux étaient épuisés et avaient besoin d'aide. « Oui, elle m'en a parlé avant d'appeler, là j'étais d'accord, tu sais, elle n'a pas fait ça en cachette, j'étais d'accord, puis non, non c'était correct. » (Père 103). Tandis que, pour un autre, le signalement provenait de l'extérieur, mais ce père était bien d'accord pour recevoir de l'aide. Sa conjointe étant décédée, il s'est retrouvé très isolé et éprouvait de la difficulté à répondre aux besoins de ses enfants. L'aide proposée a donc été la bienvenue. « Ben ils sont venus me voir, ils me l'ont proposé, j'ai dit regarde, c'est correct, j'accepte votre aide. » (Père 104) Le troisième a fait lui-même un signalement pour sa fille qu'il considérait comme en danger lorsqu'elle était auprès de sa mère.

Quant à la reconnaissance des motifs de compromission du développement de leurs enfants, neuf pères sont d'accord avec ces motifs, six ne le sont pas et les cinq autres pères ne se sont pas prononcés sur le sujet. En effet, en dépit de leurs réticences à recevoir des services des CJ, près de la moitié des pères de l'échantillon (n = 9) sont d'accord avec le fait que la sécurité ou le développement de leur enfant a été compromis à un moment ou un autre. À titre d'illustration, ils expliquent que les enfants ont parfois été victimes ou témoins de violence, qu'ils ont parfois vécu dans des milieux inadéquats, été en présence de personnes dangereuses, liées au crime organisé ou à la consommation de drogue ou d'alcool. Ce père affirme : « Oui, il y a un petit peu de négligence de mon bord, de ça aussi, tu sais, comme on était pas vraiment actif pour l'éducation dans un sens. » (Père 13)

« Ce n'était pas nécessairement de l'abus envers les enfants, c'était plus la maison qui était en désordre, c'était malpropre. C'était plus ça. Les compétences parentales étaient mises en doute et tout et c'était peut-être un peu vrai. C'est vrai que ce n'était pas parfait dans la maison, comme souvent en désordre et tout. » (Père 4)

Après le décès de sa conjointe, cet autre père a passé des moments difficiles. Il était lui-même très vulnérable et « à bout .» Il raconte et répète souvent dans l'entrevue que la maison était en piteux état.

« C'était assez *rough*. Pas avec les enfants, c'est plus, c'est personnel là, j'ai vraiment pété une bulle, il paraît que j'avais dit, je vais... pas tout lâcher, mais j'étais pas loin, là tu sais. Là, c'est là que la DPJ est rentrée. Parce qu'avant, la maison ne ressemblait pas à ça là, c'était un vrai

chantier, j'avais de la misère à marcher dans la maison puis, ah non j'ai été vraiment là, c'était affreux. » (Père 104).

Finalement, un quatrième père témoigne de ses agissements en avouant ses actes de violence, indiquant que cela ne sert à rien de mentir.

« J'irai pas à l'encontre de mon fils tout en sachant que j'avais tort. J'irai pas à l'encontre de ce que mon fils a dit parce que je savais pertinemment que si j'allais à l'encontre, c'est moi qui aurait subi encore plus de dégâts. Me faire accuser au criminel pour un geste que je sais que j'ai commis, autant le reconnaître tout de suite. » (Père 9)

Tel qu'il est mentionné antérieurement, quelques pères (n = 6) ne sont pas d'accord avec les motifs de compromission qui leur ont été formulés et certains atténuent l'impact des gestes posés et expliquent qu'ils ne considèrent pas que l'enfant ait été en danger. Par exemple, ce père explique qu'il était très encadrant. Il avoue avoir parfois utilisé des moyens de coercition physique et avoir été trop sévère dans les périodes où c'était plus difficile. Tout de même, il ne considère pas que cela méritait un arrêt d'agir par l'intervention des CJ. « C'est sûr que je suis fautif dans le sens que, oui, j'étais très sévère, mais c'est l'effet élastique des choses qui fait que j'étais rendu là. » (Père 101). Il explique plus loin que sa conjointe n'offrait aucun encadrement aux enfants et qu'il avait toujours le rôle du « méchant » en rentrant de travailler, que c'est toujours lui qui chicanait les enfants. Dans certaines situations, les paroles des pères sont contradictoires. Par exemple, un père raconte que ses enfants ne sont pas en danger, mais il indique dans la même phrase que sa conjointe est très vulnérable en ce moment puis que cela peut être dangereux.

« Non, ils ne sont pas en danger, mais ils pourraient être traités mieux puis Marie-Ève est au bout, elle est en dépression, elle est où est-ce que moi j'étais rendu quand j'ai frappé Éric, puis ça, c'est une place qui est très dangereuse. Puis elle a fait une couple d'affaires que c'était pas correct. » (Père 7)

Les cinq autres pères de l'étude ne se sont pas prononcés clairement sur ce point malgré qu'ils aient été questionnés sur le sujet. Les intervenantes peuvent faire une différence dans la perception que les pères ont de la présence des CJ. Ainsi, un père exprime qu'il a

compris quels étaient les motifs de compromission à la suite des explications de l'intervenante. Recevoir de l'information lui a permis de faire la différence entre ce qu'il faisait de bien et de moins bien, ainsi que de comprendre dans quelles sphères il y avait des manques. Auparavant, le concept de négligence semblait pour lui très flou. Il s'est senti accusé de quelque chose de grave, dont il ne comprenait pas les tenants et aboutissants. Ce père témoigne qu'il prenait son rôle paternel très au sérieux. À son sens, il donnait le maximum. Après les explications de l'intervenante et l'information reçue, le père convient qu'il a négligé ses enfants sur le plan de l'éducation (acquisition d'habiletés, de compétences, de valeurs, d'une routine de vie). Il explique par la suite avoir modifié certaines façons de faire afin de tenir compte de ses enfants et de leur apprendre de nouvelles choses.

« Ben, parce qu'elle m'a dit c'est toi aussi, tu as négligé tes enfants. J'étais là, wo tabarnak, moi j'étais en dedans. Ne commence pas à me dire que je négligeais mes enfants. Elle a dit non, non, non, du bord de l'éducation, puis elle m'expliquait ce qu'elle voulait dire. Moi j'étais ouais, OK, ouais, tu sais comme, sur le coup, la manière qu'elle me l'avait dit j'étais comme aie toé, ma tabarnak, ne viens pas me dire ça. C'est moi qui nettoyait les culs pis la maison, tout le temps, sept jours sur sept pis tu vas dire que je négligeais mes enfants. Elle m'a expliqué l'affaire de l'éducation pis j'étais comme, ouais, je comprends. » Père 13

Parmi les motifs de compromission nommés par les participants, quelques pères (n = 6) indiquent qu'il y avait de la violence. Un père témoigne : « À cause que j'ai donné une claque en arrière de la tête à Béatrice puis que j'ai frappé Pascal, eux autres disent que Mathis est en extrême risque de danger. » (Père 7). Près de la moitié des pères (n = 8) indiquent qu'il y avait de la négligence à l'égard des enfants en ce qui a trait à l'alimentation, à la salubrité du milieu de vie, à l'éducation, à la stimulation, à l'absence d'adultes ou encore à la présence d'adultes inadéquats auprès des enfants. « Ils demandaient une salubrité meilleure pour les enfants au niveau de la maison parce que la maison avait des problèmes de moisissure. » (Père 12). Finalement, la consommation de psychotropes d'un ou des parents revient aussi à trois reprises.

Presque la moitié des pères (n = 9) indiquent que la problématique découle des agissements de la mère. Les pères témoignent des situations vécues avant, pendant la grossesse et après la naissance du bébé qui impliquent consommation, instabilité, violence, négligence, tentative de suicide de la part des mères. Un père fait d'ailleurs état de tentative d'homicide envers les enfants. Certains des pères avouent parfois avoir été impliqués, mais insistent tout de même sur les difficultés des mères. Trois pères disent qu'ils étaient absents à court-moyen terme, un père explique que sa conjointe recevait déjà des services pour un autre enfant, puis un autre raconte que son enfant était chez la mère lors de la première intervention. Certains de ces pères croient que, si ce n'était pas des comportements de la mère, le CJ ne serait plus dans leur vie. Après une nouvelle vérification, les pères ayant un suivi pour négligence tout comme deux autres pères ayant des motifs de compromission différents peuvent en arriver à blâmer les mères. Ce n'est donc pas spécialement identifié à la problématique de négligence dans le cadre de cette étude. Ces pères sont tous séparés de la mère de leurs enfants. Cet aspect sera plus largement abordé dans le chapitre de discussion.

« Oui, parce qu'ils ont mis un genre de petite affaire dans sa couche (bébé naissant) et là il a fait pipi et il a été testé pour le cannabis. Là, quand on a eu la journée qu'on pouvait partir on n'a pas pu partir (de l'hôpital) genre. » (Père 1)

« Elle les a toutes faites (maison pour femmes victimes de violence) parce qu'elle était nourrie, logée, elle n'avait rien à payer et elle avait son chèque clair à elle pour tripper. Elle les a toutes faites, mais en faisant ça, elle était tout le temps sur les speed, ben gelée et elle criait après la petite. » (Père 3)

« Mais si ce n'était pas de mon ex, ce serait déjà fini. Quand ça va être fini, en principe au mois de mars. Je dis en principe parce que, si mon ex n'a pas changé sa façon d'être et son attitude, je vais avoir encore les CJO dans ma vie. » (Père 6)

« Puis là, la DPJ ne voulait pas me dire, il y avait un répondeur de rappeler lundi. J'ai rappelé lundi, ben là la maman n'était pas correcte. Moi je pensais qu'elle avait fait une tentative de suicide, ça a resté de même. Puis là, c'est la police qui est venue chez nous. Elle avait voulu, les enfants étaient assis là, pris des pilules, pris l'Exacto, puis elle voulait leur couper la gorge... là les petites sont restées vraiment, vraiment marquées. » (Père 106)

« Ben je dirais que, d'après moi, c'était un peu la malnutrition, puis là un moment donné il a comme... c'est parce que moi j'allais souvent travailler, elle, elle était souvent toute seule avec eux autres à la maison. Puis moi, je pensais qu'elle s'en occupait bien, tu sais, j'ai pas vu vraiment... » (Père 105)

### *LES INTERVENTIONS DU CJ*

Sur le plan des interventions menées par le CJ, les pères de l'échantillon peuvent être divisés en deux groupes. Dans le premier groupe, les allégations étaient suffisamment graves pour que les enfants soient retirés du milieu familial (n = 12); dans l'autre groupe, les interventions se sont faites dans le contexte du milieu familial (n = 8). Dans le premier groupe, les placements sont variables, allant de quelques semaines à quelques mois. Les enfants ont été placés dans la famille (n = 4, en majorité chez un ou des grands-parents), en famille ou centre d'accueil (n = 4) ou chez la mère (n = 4). Pendant ces périodes de retrait, quelques pères (n = 5) n'ont eu aucun contact avec leurs enfants sur une période allant de quelques jours à plusieurs mois. D'autres (n = 6) ont aussi dû participer à des rencontres supervisées avec leurs enfants. Pour terminer, 3 de ces 12 pères affirment avoir aujourd'hui la garde complète de leurs enfants, 2 indiquent n'avoir plus aucun contact avec leurs enfants et les autres ont des contacts réguliers.

Dans le deuxième groupe de pères (n = 8), les principales interventions ont été faites dans le milieu familial sous forme de mesures volontaires qui comprenaient du soutien de la part des intervenantes, des visites surprises à la maison, de l'accompagnement et plusieurs démarches de la part des parents décrites plus loin. Or, sur les 20 pères ayant fait partie de l'échantillon, 14 d'entre eux (n = 14), soit presque les trois quarts, auraient vu le dossier de leur enfant se judiciairiser, c'est-à-dire qu'ils ont dû se rendre devant les tribunaux pour leur situation, au cours de l'intervention des CJ. .

### *LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS*

Dans la foulée des questions concernant les services, il a été demandé aux pères de parler de façon détaillée (émotions, conséquences, bienfaits) des événements marquants (positifs ou négatifs) qu'ils avaient vécus depuis l'entrée des CJ dans leur vie. Les trois quarts des pères (n = 15) ont raconté des événements qui les ont marqués. Pour les autres,

il n'y avait rien de significatif à nommer. Quatre pères ont raconté seulement des événements négatifs, sept pères ont relaté seulement des événements positifs et enfin quatre pères ont parlé à la fois d'événements positifs et négatifs. Les pères ont tous abordé cette question sous une même forme, c'est-à-dire que, pour eux, les événements sont surtout des résultats ou des conséquences de certaines actions, de leur part ou de celle des centres jeunesse.

### **Événements positifs**

Huit pères ont raconté des événements positifs. Pour un père, un événement positif associé à la présence des CJ est que cela lui donne l'occasion d'avoir accès à un service de répit. Sept autres pères considèrent que les événements positifs qui ont eu lieu durant l'épisode de service sont reliés à l'augmentation des rencontres avec leurs enfants ou encore l'obtention d'une garde partielle ou totale. Selon les situations, les pères racontent que leur intervenante leur a fait confiance et qu'elle permettait des rencontres avec leurs enfants allant de visites supervisées à des rencontres plus libres. Ces pères mentionnent aussi que l'intervenante reconnaît que le père est important. Un père raconte que la mère de ses enfants voulait l'empêcher de les voir, mais l'intervention du CJ lui a permis de garder un contact régulier avec eux. D'autres pères disent aussi avoir senti faire équipe avec leur intervenante pour que les enfants reviennent à la maison, puis que cela est devenu le but de l'intervention. Ces pères disent avoir un bon lien avec leur intervenante dans ces situations. Pour eux, cela a été synonyme de victoire, de bonheur et de soulagement, mais aussi une preuve de confiance qu'on leur accordait.

« Ben, ce qui est positif, c'est que je peux voir les enfants. Parce que la mère elle m'a tout le temps menacé que si je la laissais, je ne reverrais jamais mon enfant puis qu'elle disparaîtrait avec. Mais là le positif dans le fond, c'est que la DPJ l'oblige à ce que je vois les enfants. » Père 105

### **Événements négatifs**

Pour les événements négatifs, ce sont 10 pères qui ont cru bon de témoigner de certaines situations qui sont ici plus variées. Quatre pères témoignent de situations dans lesquelles ils ne se sont pas sentis respectés : fausses accusations, paroles blessantes, trahison, manque de transparence. Plusieurs pères abordent un manque de cohérence entre la réalité et les rapports écrits par les intervenants : « Puis des fois il y a des points qui sont pris, des notes, ils prennent tellement de notes que quand t'arrives à la cour, ce n'est pas ça qui ressort, ça c'est un peu plus frustrant. » (Père 106). Un autre père, avec qui le CJ aurait effleuré la possibilité que les enfants aient été victimes d'agression sexuelle, a vécu beaucoup de colère à la suite de ces accusations qui se sont révélées fausses.

« Mais ça, c'est le point négatif, pour moi, c'est le plus gros point parce qu'il visait un de mes enfants, c'est sûr qu'il me visait moi, mais c'était, tu sais, il [l'éducateur des CJ] était en relation avec un de mes enfants. Il [l'éducateur des CJ] en a fait d'autres, ça a l'air que je me serais masturbé dans un de leurs bureaux à eux autres avec une intervenante dans le bureau. » (Père 101)

Deux pères discutent de la durée des services; l'un d'eux indique que les échéanciers sont toujours prolongés : « On était supposé avoir juste six mois de suivi, nous autres, et là on est rendus à un an et demi et on vient de se faire rajouter un an. Ça commence avec une petite affaire et ils prolongent tout le temps. » (Père 6). Puis un autre raconte que la relation avec son fils s'est grandement détériorée à cause du temps d'absence de rencontres pour que les CJ arrivent à la conclusion qu'ils n'avaient aucun motif de compromission. Finalement, un père raconte qu'on l'a poussé à aggraver sa situation pour avoir des services d'aide psychologique. Tel qu'il est mentionné dans la prochaine citation, le père était très souffrant et ne trouvait pas de services adaptés à sa situation. Selon ses dires, l'intervenante l'aurait encouragé à faire une simulation (de crise grave) afin d'obtenir des services en psychiatrie plus rapidement. Celui-ci a été très troublé, car il craignait que la situation ne se retourne contre lui tandis qu'il constatait l'absence de service et son besoin grandissant.

« C'est sûr qu'au début on commençait à m'offrir des services, ces choses-là, des portes où aller cogner, mais les portes sont toutes saturées, t'as tout des grands titres, mais ils ne sont d'aucune utilité dans mon cas. Même j'ai vu (avec) une intervenante, un moment donné j'étais tellement sur la déprime, elle a dit : "Regarde vas voir un psychiatre, vas voir quelque

chose à l'hôpital." Je suis allé voir le médecin puis le médecin me dit : "T'as deux ans d'attente." »

Il poursuit plus loin en parlant de lui-même :

« Quand t'as envie d'avoir là, c'est là, c'est pas dans deux ans. Ça fait que là, elle [son intervenante] me dit : "Fait une simulation." Faire une simulation, une tentative de suicide? Je suis dans un milieu militaire puis j'ai mes filles, je ne peux pas les perdre, moi là, je ne sais pas ce qui va... La confiance [dans les services], moi, il n'y en a pas, ça fait que moi tout ce que tu peux me dire, la confiance, il n'y en a pas. » (Père 106)

Ce même père témoigne d'un autre événement qu'il considère comme avoir été négatif avec les centres jeunesse. Cet événement se déroule alors que le père est le seul parent disponible pour les enfants, mais qu'il n'arrive plus à en prendre soin (dépression, pauvreté). Il avait décidé de confier ses deux filles plus jeunes à leur grande sœur, alors adulte, disponible et disposant d'un milieu sécuritaire. Cette décision lui aurait été grandement reprochée par sa travailleuse sociale. Tandis que pour lui, ainsi que selon les avis de son avocate et d'une autre intervenante, c'était la meilleure chose à faire dans sa situation. Le père explique qu'une fois au tribunal, on lui a donné raison et que plusieurs personnes le soutenaient dans ce choix.

« Josée [l'aînée] pouvait les prendre pendant un an, ça fait que celle qui était en charge. L'intervenante me dit : "Vous n'êtes pas trop fin." Là, c'est comme je n'ai pas répondu parce que si j'aurais répondu, je me serais fait arrêter, pas trop fin, qu'est-ce que tu veux en dire, je me suis battu comme un malade pour garder mes filles jusque-là. Ma fille veut m'aider parce que je suis pris puis tu me dis que je ne suis pas fin! Là je n'étais pas d'humeur à rire, là. Tu sais, ça fait que la confiance n'était pas là. Je ne l'ai pas eu cette confiance-là. Ça été bien, comme je te dis, parce que ça tout été... puis ils ont prêché pour moi si tu veux, je veux dire l'avocat de la DPJ, mon avocat puis l'avocat des jeunes étaient tous sur le même bord contre la madame. »

Parmi les événements négatifs décrits par les pères, deux d'entre eux renvoient à des situations qui étaient significativement positives au départ, mais qui se sont avérées plutôt négatives à cause des conséquences que les pères ont subies par la suite. Ces deux situations révèlent un problème important de communication et de compréhension mutuelle entre les pères et les intervenantes des CJ. Le premier raconte qu'il aurait reçu



chez lui un éducateur qui devait venir observer la famille. Cet éducateur aurait quitté assez rapidement le domicile, soulevant l'efficacité et le bon travail du père. Pour ce dernier, le fait qu'un intervenante soit présent dans son environnement, relève ses bons coups et le félicite était extrêmement positif. Par contre, il indique que cette situation s'est retournée contre lui lorsque ce même intervenante aurait rapporté ces faits de façon contradictoire lors de la rencontre de révision, en l'accusant de ne pas avoir utilisé de bonnes techniques avec ses enfants et que cela démontrait de l'agressivité (Père 101). Pour l'autre père, l'événement est semblable. Son intervenante était venue à la maison pour l'aider concrètement lors d'un matin très difficile. Elle aurait insisté pour faire des choses avec lui (habiller les enfants, en reconduire quelques-uns à la garderie). Elle lui aurait aussi remis des bons pour de l'essence. Ce père souligne qu'elle lui avait souvent répété de l'appeler en cas de besoin et, ce matin-là, c'était le cas. Par la suite cependant, cet événement s'est révélé négatif, puisqu'il a été « retenu contre lui » et qu'il a perdu la garde de ses enfants. Ce père dit s'être senti trahi. Il n'avait plus aucune envie de collaborer par la suite (Père 10). Ces deux situations témoignent d'un manque de cohérence ou de transparence des intervenantes envers les pères, ou encore d'une incompréhension de ces derniers. Pour tous deux, les conséquences de tels événements ont bouleversé leurs liens déjà fragiles avec les CJ, les amenant à être beaucoup plus réticents, à ne plus demander d'aide dans les moments difficiles et même à ne plus vouloir collaborer.

#### *LA PERCEPTION DU LIEN AVEC LES INTERVENANTES*

Tel qu'il est mentionné dans le chapitre de méthodologie, les catégories ont été inspirées par ce qui avait été établi par Maiter et ses collègues (2006) de l'Université de Toronto avec des mères en contact avec des intervenantes des services de protection de l'enfance. Les catégories ont évolué au fil de l'analyse pour être adaptées aux entrevues de la présente étude.

#### **Ce que l'intervenante fait qui est aidant**

Pour les pères participant à cette recherche, ce qui est le plus aidant dans la construction de leur lien avec l'intervenante se résume à six catégories qui sont les suivantes, par ordre

d'importance : a. Être considéré et consulté; b. Recevoir de l'aide concrète; c. Être écouté; d. Sentir de la part de l'intervenante la préoccupation pour le bien-être des enfants; e. Être dans une relation empreinte de transparence; f. Constaté que l'intervenante est disponible et flexible. Les trois premières catégories ont été rapportées par environ la moitié des pères. Les suivantes se sont faites moins populaires (n = 4 et moins), mais étaient tout de même présentes dans les entrevues. Certains pères ont abordé plusieurs catégories tandis que d'autres ont eu de la difficulté à aborder ce qui était aidant dans la relation, puisque, pour eux, leurs relations avec les CJ n'avaient rien de positif. Précisément, ce sont sept pères (101-105-106-4-7-8-11) qui n'ont révélé aucune information pouvant être liée à l'une des catégories précédemment mentionnées. Quatre pères ont nommé trois caractéristiques positives ou plus et, finalement, neuf pères en ont abordé une ou deux. Également, rappelons qu'aucune suggestion n'a été faite aux pères. On leur demandait ce qu'ils trouvaient aidant et ils disaient spontanément ce qu'ils jugeaient aidant.

a) *Être consulté et considéré*

Plusieurs (n = 9) pères rapportent qu'ils apprécient être consultés et considérés par les intervenantes. « Être consulté » signifie « prendre avis, conseil ou instruction de quelqu'un. » Tandis qu'« être considéré » signifie « examiner attentivement une chose avant de l'entreprendre, avant d'agir de telle ou telle manière »; « tenir compte de » (Larousse, 2013). Dans le cadre de cette étude, nous définissons cette catégorie comme étant le fait de prendre l'avis du père et d'en tenir compte dans les différents procédés d'intervention. Les pères apprécient pouvoir participer aux différentes démarches et décisions. Pour eux, c'est aussi synonyme d'une relation basée sur la confiance. Un père raconte qu'on a considéré ses dires en allant évaluer la situation sur place : « Il est venu physiquement ici deux, trois fois voir qu'effectivement Johanne, la mère à Elyse puis à Michel, c'est elle qui me faisait du trouble puis il l'a vu. » (Père 10). Dans une autre situation, l'intervenante est arrivée à un moment clé où une décision devait être prise par le père, pour le bien-être de son fils qui était lié à la présence d'une conjointe inadéquate. L'intervenante lui a remis la décision entre les mains et il a indiqué qu'il souhaitait que sa

conjointe quitte, à cause du stress que cela leur faisait vivre. L'intervenante l'a accompagné dans ce cheminement et il savait que c'était la bonne chose, malgré sa peine.

« Ha bien! Puis là elle m'a demandé c'est quoi qu'on fait? C'est sûr que ça m'a fait un peu de la peine parce que je ne pensais pas que ça allait être moi qui dise ça, mais elle me l'a demandé : “ Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse? ”» (Père 1).

Plus loin, il indique qu'elle lui fait confiance : « Ha oui! Elle me fait beaucoup confiance. » (Père 1). Un autre père indique qu'il participe toujours aux décisions à prendre en lien avec les enfants ainsi qu'à tout changement associé à leur situation. « Oui je trouve, parce que, si j'ai besoin de changer quelque chose, elle m'appelle, les décisions sont prises à trois, moi, Dominique et Chantal (la famille d'accueil). S'il y a quelque chose à avoir, on m'avise. » (Père 2). D'autres pères donnent des exemples détaillés pour illustrer les concepts de consultation et de considération. Selon eux, cela demande du temps et des efforts des deux parties, mais c'est très aidant pour leur relation. De plus, cela semble gratifiant pour ces pères et stimulant pour l'estime de soi. Finalement, cela permet sans doute une collaboration plus soutenue avec l'intervenante parce que ces pères se sentent inclus dans l'intervention.

« Elle n'arrive pas ici puis c'est ça qui est ça. Elle me demande toujours ce que j'en pense. Des fois, n'importe quoi les points, est-ce qu'il y a quelque chose que j'aimerais changer ou si c'est correct de même. Elle me demande tout le temps mon avis. Elle n'arrive pas pour m'imposer quelque chose. Elle me demande mon avis et elle me demande ce que j'en pense et si, d'après moi, ça peut être bon pour la petite. » (Père 3)

« Elle a pris le temps un peu plus de me parler pour me comprendre. Elle a pris en considération comment je suis, qui je suis... » « Ça a été une bonne chose, mais avec beaucoup d'efforts. Ça a pris beaucoup d'efforts et pas juste pour ma part, mais de la part de mon intervenante aussi. » (Père 5)

« Elle me demande mon opinion là-dessus si jamais il y a quelque chose avec laquelle je ne suis pas en accord, elle me connaît déjà, pis moi, si j'ai quelque chose à dire, je mets mon pied à terre et je vais te le dire. Des fois je suis bête, mais je ne vais pas te crier après, mais je suis vraiment dur quand je le dis. C'est comme de même, de même, de même, *that's it*. Il n'y a pas de manière d'aller autour de ça. Dans ma tête c'est de même pis *that's it*. » (Père 13)

b) *Recevoir de l'aide concrète*

Plusieurs (n = 8) pères apprécient recevoir de l'aide concrète. Le mot « concret » se définit comme étant quelque chose « qui ne s'écarte pas des faits réels, des données de l'expérience » (Larousse, 2013). De ce fait, cette catégorie désigne l'aide que les intervenantes apportent en lien avec les problématiques réelles que vivent quotidiennement les pères. L'aide concrète va plus loin que ce que peut en penser l'intervenante ; c'est entre autres une réponse directe aux demandes des pères. Cette aide est souvent perçue comme étant supplémentaire à la tâche de l'intervenante (ce qu'elle ne serait pas obligée de faire). Par exemple, les pères parlent de conseils à propos de l'éducation des enfants, de l'aide financière, des accompagnements pour des rendez-vous, une présence à domicile dans les moments difficiles, de la médiation entre le père et sa conjointe ou avec un autre intervenant, de la défense de droits dans les démarches au tribunal, avec les décideurs du CJ ou pour les pensions alimentaires, du répit pour les parents en trouvant des places en garderie ou autre. « Ils nous aident même au point de vue financier. Sont capable de nous aider, ils paient notre passe d'autobus tous les mois, ils paient notre garderie. Si j'ai des rendez-vous médicaux, l'éducateur en milieu familial vient avec nous. » (Père 102). Un autre père le reconnaît explicitement : « Elle n'est pas obligée de faire ça. Elle fait un extra pis je trouve ça bien cool de sa part pis je suis bien content. » (Père 13). Pour certains pères, ce soutien est très précieux et souvent d'une grande rareté dans leur vie :

« Il n'y a pas personne qui m'aide dans ma vie, *so* c'est la seule personne pour... D'habitude, le monde ne disent pas qu'ils aiment le monde de la DPJ, mais je l'aime quand même parce que, en ce moment, elle m'aide. Moi j'ai juste eu besoin de ramasser le téléphone et lui dire ce qu'il se passe pour vrai et elle a fait que ça bouge. Je n'aurais pas pu le faire tout seul, *so* ça m'a enlevé un gros stress de mes épaules » (Père 1)

« Elle fait des suivis, elle vient chercher les enfants, elle leur fait changer les idées, elle vient nous voir pour nous remonter le moral pour ne pas qu'on soit down. On a des problèmes, elle s'en vient ici toute suite pour régler les problèmes. Elle le dit, on va faire ça, ça, ça et ça va se régler. » (Père 6)

Un père explique que son intervenante l'a aidé à avoir une place en garderie pour un des enfants. Il apprécie que l'intervenante pose des actions concrètes, qui suivent ce qu'elle

annonce. « Oui concrètes. Ce n'est pas des promesses, on va essayer puis on va essayer tu sais, ils le disent puis ça se fait. » (Père 103)

c) *Être écouté*

Plusieurs (n = 8) pères ont mentionné qu'ils apprécient qu'on les écoute. Le terme « écoute » est utilisé comme étant la « qualité de quelqu'un qui sait écouter les autres et dégager le sens latent d'un énoncé. » (Larousse, 2013). Certains pères parlent forts ou sont impulsifs, d'autres disent qu'ils demandent peu d'aide, mais il est consensuel pour ces pères de mentionner qu'ils apprécient être écoutés tel qu'ils sont, que l'on porte attention à ce qu'ils disent. Nous parlons d'écoute au sens propre, d'un humain qui donne de l'attention à un autre et, tel qu'il est mentionné dans la définition, de la compréhension des propos de la personne qui parle. Il est sous-entendu dans les propos des pères qu'ils le ressentent lorsque l'écoute de l'autre est sincère. Ce qui laisse croire que l'attitude et le non verbal de l'intervenante sont des indicateurs importants. « Parce qu'elle est sur la même longueur d'onde que moi. Quand je parle, elle m'écoute et elle le sait, elle le voit, c'est vrai, tu as raison, bon je n'ai pas besoin de te le dire, tu le sais. Bon ok! » (Père 6). Ce père apprécie l'attention que son intervenante lui porte lorsqu'il parle. Il semble aussi exprimer qu'elle le connaît bien maintenant et le comprend.

d) *Sentir de la part de l'intervenante la préoccupation pour le bien-être des enfants*

Quelques pères (n = 4) disent qu'ils apprécient sentir que c'est le bien-être des enfants qui est la priorité de l'intervenante, peu importe ce qui se passe entre les parents. Les pères indiquent qu'ils apprécient que les intervenantes se soucient de la santé physique et psychologique des enfants. Un père l'apprécie vraiment; « Elle n'est pas là pour prendre la part d'un des parents. Elle est vraiment là pour prendre la part des enfants. *That's it.* » (Père 13). Un autre père est favorable au fait qu'on se questionne sur le bien-être et la santé de son fils;

« Les deux premières ne me demandaient jamais comment Éric allait, puis elle, elle prenait le temps de me demander comment Éric allait. Les deux autres, c'était tout le temps moi, moi, moi, toi fais ça. Jamais elles ne me

demandaient comment Éric se sentait. Je pense qu'elles n'ont jamais été voir Éric pour lui demander comment il se sentait, tandis que la deuxième est allée le voir... » (Père 14).

e) *Être dans une relation empreinte de transparence*

Parmi les dimensions mentionnées par les pères comme étant aidantes, peu d'entre eux abordent la question de la transparence, puisque, pour eux, la relation est plutôt vécue à l'inverse, c'est-à-dire qu'elle n'est pas empreinte de transparence. Nous retrouverons donc ce point dans la section traitant de ce que l'intervenante fait qui n'est pas aidant du point de vue des pères. Un seul père a parlé d'une relation avec son intervenante comme étant empreinte de transparence, qu'il apprécie. Tel qu'il le mentionne, c'est par le fait même une relation de confiance, puisqu'il a été avisé du fonctionnement des rencontres de suivi et de la possibilité qu'il y ait des visites surprises. De plus, selon le père, l'intervenante tient parole. Le père lui a d'abord fait confiance et, selon lui, elle lui a prouvé qu'il a eu raison parce qu'elle a été transparente avec lui. Pour ce père, la transparence prend la forme de confiance et de cohérence entre les paroles et les actes.

« Je lui fais confiance. C'est une base. Comme moi, un moment donné elle dit, au début, début elle m'a dit moi je peux faire des visites surprises. Je lui ai dit que je pouvais lui laisser mon set de clés ça ne me dérange pas! »  
« Et je pense qu'elle a tenu ce qu'elle disait. Je veux dire, elle ne m'a pas dit qu'elle allait faire telle chose et au bout de la ligne, elle ne l'a pas fait. Ce qu'elle m'a dit, elle en fait plus que ce qu'elle m'a dit » Père 2

f) *Constater que l'intervenante est disponible et flexible*

La disponibilité et la flexibilité sont vues comme étant des composantes essentielles de la relation avec l'intervenante pour deux pères. Ces pères apprécient sentir à la fois une présence et une souplesse dans le lien. La flexibilité pourra aussi être définie comme étant la possibilité de s'adapter à l'évolution des demandes et de l'environnement. Il est à noter que plusieurs pères ont sous-entendu cette catégorie dans leur propos et qu'elle peut aussi se lier à l'« aide concrète. » En effet, certains pères associent la disponibilité de la présence des intervenantes avec l'« aide concrète » qui leur est apportée. Dans l'exemple suivant, le père explique clairement que les intervenantes démontrent de la flexibilité

quant au suivi plus formel, mais qu'elles soient aussi sont disponibles pour les aider avec les problèmes quotidiens.

« C'est bien, dans l'ensemble c'est bien, là-dessus, ils nous le demandent, voulez-vous nous revoir la semaine prochaine ou là pour le mois de novembre, vu qu'on avait pas mal de rendez-vous puis tout, ça fait qu'elle a espacé ça de trois semaines, puis c'est ça, si on a un conflit quelque chose, ben on peut les appeler en tout temps, laisser un message, puis ils nous rappellent. » (Père 103)

### **Ce que l'intervenante fait qui n'est pas aidant selon les pères**

Pour les pères participant à cette recherche, ce qui est le moins aidant dans la construction de leur lien avec l'intervenante se résume à cinq catégories qui sont les suivantes, aussi classées par ordre d'importance en commençant par la catégorie la plus souvent soulevée par les participants : a. Jugement sans preuve; b. Manque de transparence; c. Distance (non-disponibilité); d. Critiques, exigences élevées; e. Manque d'écoute. Sept pères n'ont révélé aucune information pouvant être liée à une catégorie, soit parce qu'ils disaient être totalement satisfaits des services ou qu'ils éprouvaient des difficultés à répondre à la question. Quatre pères en ont nommé trois ou plus et, finalement, neuf pères en ont abordé une ou deux.

#### *a) Jugement sans preuve*

Quelques pères (n = 7) dévoilent qu'ils se sentent jugés sans qu'on ait observé toutes les facettes de la situation. Le jugement se définit comme étant une « action de se faire une opinion sur quelqu'un ou sur quelque chose » ou une « appréciation, favorable ou défavorable, portée sur quelqu'un ou sur quelque chose » (Larousse, 2013). Les pères qui ont abordé cette catégorie parlent d'un jugement défavorable de l'intervenante qui est ressenti rapidement dès le début de la relation. Ils ont l'impression que cela provient des dires de la mère ou de vieux événements, ou encore d'un jugement défavorable, qu'ils ressentent dès la première rencontre. Ils ajoutent que cela semble basé sur une perception négative que l'intervenante a d'eux (sentiment de ne rien valoir, de ne pas avoir sa place, qu'être un homme égale violence ou culpabilité aux yeux de l'intervenante). Un des participants relate son expérience : « Ben, pour moi, ce qui ne m'a pas aidé, c'est d'avoir été accusé sur des choses qui n'ont pas été prouvées. » (Père 12). Ce père aurait été

accusé de violence envers ses enfants. À la fin du processus, il s'est avéré que seule l'hygiène du domicile était à améliorer. Un autre père raconte qu'il n'apprécie pas que l'intervenante se base sur de vieux événements pour prendre des décisions actuelles et qu'ainsi elle ne remarque pas les progrès qu'il a réalisés, et ce, malgré les démarches faites par celui-ci pour améliorer la situation.

« Moi je suis de la schnout. Moi là, c'est moi qui a fait tout ça, c'est ben beau que ça fait un an que j'ai fait plein de cours, mais t'as encore fait les gestes. Ok là! C'est beau! Ça c'était moi il y a un an passé. Mais là là je suis rendu où est-ce que je suis rendu puis j'ai fait beaucoup de progrès puis on dirait que tu ne me reconnais pas où est-ce que je suis. Tu me reconnais seulement où est-ce que j'étais. » (Père 7)

Enfin, selon les propos d'un autre père, la relation avec son intervenante ne débute pas d'une bonne façon, car il se sent tout de suite jugé par lui, jugement qui est, selon le père, basé sur les paroles de sa conjointe sans qu'on ait vérifié avec lui la véracité de ces propos.

« Je viens à bout de parler à l'intervenante et il me parle comme si j'étais un père indigne. Comme si je ne m'occupais pas de mes affaires, mais moi je ne sais pas ce qu'elle (sa femme) lui dit et là il me sort qu'apparemment, je trompe ma femme là-bas, ça venait de nulle part » (Père 4)

#### b) *Manque de transparence*

Plusieurs pères (n = 7) abordent le manque de transparence comme étant une barrière importante dans la relation avec l'intervenante. Les pères confient s'être sentis « trahis » à certains moments. Ils constatent souvent une différence entre les paroles de l'intervenante et ce qui est ou sera noté au dossier ou dit au tribunal. Il ressort en entrevue que, lorsque les pères abordent ces événements, ils ressentent encore vivement des émotions de colère et de déception qu'ils ont vécues alors. La plupart d'entre eux ont raconté ces épisodes lorsqu'on les questionnait au sujet des événements négatifs en lien avec les CJ. Par exemple, ce participant affirme ne pas être d'accord avec ce que l'intervenante écrit sur lui dans ses notes;

« Dans les rapports, je lis, j'ai comme l'impression que je ne suis pas bon. Je ne pouvais plus faire confiance à personne. Pas à l'intervenante, parce que dans tous les rapports, je me voyais comme un monstre, je ne me reconnaissais pas dans ses rapports. Au point où je me suis questionné, je me suis remis en doute. » (Père 4)



Il renchérit en précisant que, selon lui, il valait mieux qu'il ne dise rien, ce qui empêche toutes formes de collaboration dans l'intervention. « Peu importe ce que je disais, ça se revirait contre moi, donc je me suis tu. » (Père 4). Ce même participant affirme; « Je sentais que je ne pouvais pas lui faire confiance.» Lorsqu'il décrit sa relation avec son intervenante aujourd'hui, il précise qu'il faisait preuve de méfiance : « J'étais toujours sûr qu'elle reviendrait pour me planter de l'autre bord. J'avais aucune, aucune confiance en l'intervenante » (Père 4).

Un deuxième participant dit s'être senti trahi et manipulé, surtout lors de la naissance de son dernier enfant. Les CJ auraient planifié un placement, dès la sortie de l'hôpital, sans en avertir les parents. Le père mentionne qu'on l'avait assuré tout au long de la grossesse que le bébé ne serait pas retiré du milieu familial. Il dit avoir l'impression qu'ils se sont joués de lui.

« Deux jours après l'accouchement de mon petit bébé, sont arrivés à l'hôpital à l'improviste, ils ont jamais averti personne, même pas la sécurité pis ils sont venus me dire qu'ils demandaient le placement de 30 jours dans une famille d'accueil de mon bébé. » Lorsque nous lui demandons comment il s'est senti, il répond; « Trahi, manipulé. Ben, comme s'ils jouaient avec nous autres parce que tout le long de la grossesse, les six derniers mois de grossesse ils nous avaient dit qu'ils ne nous enlèveraient pas le bébé. Que oui il y aurait un signalement, ok ça je le savais. Mais que le bébé resterait avec nous autres. » (Père 102)

Enfin, un père relate les événements qui ont été abordés dans la section portant sur les événements négatifs vécus. Cela s'est déroulé avec une intervenante en qui il avait confiance. Elle lui offrait beaucoup d'aide et de soutien, même financièrement. Puis, selon le père, l'intervenante insistait auprès de lui pour qu'il l'appelle en cas de besoin. Il exprime qu'elle s'est retournée contre lui avant l'audience au tribunal, puis qu'elle aurait indiqué dans les rapports qu'il « quêtait » toujours de l'argent et qu'il était violent avec ses enfants. Il s'est senti trahi.

« Ben oui, parce que là elle arrive à la cour puis elle va dire à un juge que j'ai frappé mon enfant puis que je suis tout le temps en train de la quêter pour de l'argent, puis elle a de la misère à gérer mes problèmes tellement qu'ils sont gros, puis ci, puis ça. Ben oui, mais j'ai quatre enfants puis je suis tout seul. Je ne te demande rien que de l'aide, tu m'as offert ton aide! Tu me l'as dit que t'étais pour m'aider si je t'appelais puis que je te

demandais de l'aide. Là je t'appelle pour de l'aide puis tu me backstabbe au coton. Tu le sais que j'ai de la misère, je te demande ton aide, tu viens m'aider, mais à la minute que t'es rentrée au bureau, t'écris un rapport de quatre pages disant que j'étais un ci, que j'étais un ça, que je frappe mes enfants. Puis c'est même pas vrai, j'ai poigné Anne puis je l'ai mis dans ses bras. C'est Anne qui me frappait. » (Père 10)

À partir de ce moment-là, le participant indique qu'il n'avait plus le goût de collaborer.

« Ah je me suis senti trahi puis là, c'est ça, c'est là où est-ce que la guerre a commencé avec les centres jeunesse. Là, là la guerre était partie parce que là, c'est ça, ils m'ont ôté les enfants puis tout. » (Père 10)

Finalement, deux pères racontent qu'ils sentent une alliance contre eux entre l'intervenante et leur conjointe ou ancienne conjointe, ce qui les fait se sentir à part.

« Je commence à avoir beaucoup de misère avec (l'intervenante). Elle sait que Josée veut se séparer puis divorcer puis tout ça, puis on dirait qu'elle est en train de la provoquer pour continuer son cheminement. On dirait qu'elle est en train de la guider à me divorcer, puis je n'apprécie vraiment pas ça. » (Père 7)

### *c) Distance (non-disponibilité)*

La distance correspond à différents éléments qui ont été soulevés par les pères. La non-disponibilité physique ou verbale (par téléphone) est le premier élément et le plus concret. Ensuite, les pères ont évoqué à plusieurs reprises le sentiment de manquer de soutien, qui est perçu comme une distance entre le père et l'intervenante. Également, les nombreux changements d'intervenante provoquent parfois des temps d'arrêt au cours du processus, et, enfin, les pères soulignent l'absence de personnel pour répondre à leurs demandes. S'ajoute à cela la difficulté à créer un lien durable qui permettrait un rapprochement aidant-aidé. Aussi, quelques pères (n = 6) affirment qu'il est parfois difficile d'entrer en contact avec leurs intervenantes puis que la relation est superficielle, voire froide. « Elle est ben dure à rejoindre. Puis là quand je la rejoins c'est comme, c'est pas si pire, mais tu sais c'est ben long... » (Père 105). Tel qu'il est mentionné précédemment, nous incluons dans cette catégorie le manque de soutien qui est souvent ressenti par les pères.

« Le manque de soutien. Beaucoup le manque de soutien. Puis c'est moi qu'il faut tout le temps qui appelle, c'est moi qu'il faut qui fasse tout le temps toutes les démarches. Si moi je n'avais pas fait les démarches pour aller faire des cours d'habiletés parentales, je serais encore en attente. » (Père 7).

Finalement, un dernier père commente les permutations d'intervenantes, qui ne permettent pas d'établir une relation stable avec elles.

« Un moment donné j'ai dit à la DPJ : "J'aimerais ça m'en souvenir (des intervenantes), mais j'en ai tellement eues. Coudonc, c'est tu une pépinière de femmes enceintes ici?" Parce qu'à toutes les fois ils me disaient : "Ben là elle est partie en retrait préventif, elle est enceinte." Puis là j'étais obligé de recommencer mon histoire, puis recommencer mon histoire, puis recommencer, puis... » (Père 11).

*d) Critique, exigences élevées*

L'exigence se définit comme étant « ce que quelqu'un exige d'autrui, caractère d'une personne difficile à contenter, contrainte, nécessité qu'impose une activité. » (Larousse, 2013). Selon les entrevues, il est possible d'affirmer que c'est vraiment de cette manière que certains pères (n = 5) perçoivent leur intervenant. Les participants confient qu'ils sentent qu'ils ont besoin de faire beaucoup d'efforts pour obtenir peu de gains, que l'intervenante est plus souvent centrée sur le négatif. Un père se sent harcelé par les CJ. Ils s'acharneraient sur lui pour son arrêt de consommation. Monsieur continue de consommer de la marijuana, mais les CJ exigeraient qu'il soit sobre.

« Sont beaucoup présents pis ils ont un acharnement sur papa pour son arrêt de consommer parce que je fume du pot une fois de temps en temps encore pis ils le savent pis... Ils veulent que je sois à jeun, mais c'est ça. »  
« Sont harcelants pour ça, mais à part de ça j'ai aucun problème. » (Père 102).

Un deuxième père souligne la complexité de son emploi (dans l'armée canadienne) par rapport aux exigences des CJ. Selon lui, il n'y a pas eu beaucoup de considération et de compréhension par rapport à sa situation, mais plutôt des exigences très élevées, voire irréalistes à son égard. Malgré cela, il indique plus loin dans l'entrevue avoir pris des risques par rapport à l'armée pour pouvoir faire avancer le dossier en protection de la jeunesse.

« On me dit carrément : Écoute tu n'as pas vu ta fille depuis un an et le Monsieur voulait que je quitte mon travail pour que j'aie m'occuper de mes enfants. Je leur ai dit que je ne pouvais pas faire ça, que ça ne marchait pas comme ça, que l'armée je ne pouvais pas juste les laisser tomber comme ça, je pouvais avoir des problèmes. L'armée, ils ont leur propre système de lois. Si j'avais quitté comme ça pour aller m'occuper de mes enfants, ça aurait été la police militaire qui venait me chercher. J'étais comme pris entre les deux. Mais lui ne tenait pas compte de ça. Pour lui, il fallait que j'abandonne ma job et que j'aie m'occuper de mes enfants » (Père 4).

Ce dernier père souhaite avoir plus de rencontres avec ses enfants. Il explique qu'il fait très souvent des demandes et qu'on exige de lui, à chaque fois, une démarche de plus.

« Oui, à toutes les semaines, deux-trois fois par semaine (qu'il fait des demandes pour voir ses enfants plus souvent). » « Ben au début les motifs c'était que je n'avais pas fait Accroc (Accroc aide les hommes et les adolescent-es qui ont des comportements violents par des thérapies, du soutien téléphonique et de l'intervention de groupe.), puis là j'ai fini Accroc, après ça leur motif c'était parce que je n'avais pas eu ma sentence encore parce qu'elle (la mère des enfants, son ex-conjointe), elle a fait plein de plaintes contre moi. Puis là j'ai eu ma sentence, puis là j'attends ma rencontre encore avec l'intervenante, je vais sûrement l'appeler cette semaine encore. » (Père 105).

#### e) *Manque d'écoute*

Quelques pères (n = 4) disent ne pas se sentir écoutés. Les pères qui abordent ce point témoignent de leur impression de l'absence d'intérêt qu'on manifeste à leur égard. L'un d'entre eux raconte qu'on écoutait seulement la version de la mère, « Il a toujours cru ce que madame Gomez disait, l'ex disait... elle a l'air tellement fine, tellement bien parlé, on se laisse enrôler dans ce qu'elle dit, mais la version du père n'a aucune importance. » (Père 101). Un deuxième père percevait que l'intervenante n'avait pas d'ouverture face à son point de vue. Pour d'autres, c'est le sentiment de ne pas être importants, allant même jusqu'à avoir l'impression que leurs droits ne sont pas respectés. « Mais l'intervenant, ce que je disais, ce n'était pas important » (Père 4). « Je sentais que mes droits étaient complètement lésés par rapport à mon enfant. Par rapport à mon existence en général. » (Père 5). Finalement, un dernier père affirme qu'on a refusé de l'entendre, présupposant connaître la situation et que les policiers avaient raison, ce qui est considéré par le père comme un manque flagrant de considération à son endroit.

« Je n'étais pas d'accord avec ça pantoute. Au début, ils étaient bêtes et ne voulaient pas écouter ce que j'avais à dire, puis c'est eux autres (Les CJ) qui avaient raison puis que les polices, c'est ce qu'elles avaient dit. Mais j'ai été capable de me contrôler pareil parce que je suivais des thérapies dans ce temps-là. » (Père 14).

#### *LA PARTICIPATION DU PÈRE DANS LE SUIVI*

##### **Les pères dans les services**

Les pères ont été interrogés sur leur perception des services qu'ils reçoivent comparativement à ce qu'on offre aux mères. Douze pères ont abordé plusieurs points qui ont été divisés en trois catégories : 1) la mère recevrait plus de services; 2) le père ne se sent pas considéré (pas écouté, se sent culpabilisé, sent qu'on est contre lui) ; 3) le père perçoit être peu ou mal informé du suivi de son enfant. La plupart des pères qui sentent une différence de traitement entre eux et la mère en avaient déjà parlé dans l'entrevue avant même d'être questionnés sur cet aspect.

Six pères indiquent avoir l'impression que la mère obtient plus de services des CJ. Les pères s'expliquent en disant que la mère aurait « plus de soutien », « plus de présence », que « les intervenantes auraient un parti pris qui favoriserait la mère », ou « des services centrés sur le lien mère-enfant. »

Quelques pères (n = 7) disent se sentir culpabilisés, non considérés et sentent que les intervenantes sont contre eux comme s'ils étaient non pertinents dans l'intervention ou encore qu'ils représentaient un risque potentiel pour les enfants. Ce qui revient surtout dans cette catégorie est particulièrement lié à l'écoute et à la considération accordée aux pères. Ceux-ci expriment se sentir impuissants devant le lien qui se crée entre le CJ et la mère des enfants. « Je me sens impuissant à l'extrême. Je ne peux rien faire. On n'écoute pas ce que j'ai à dire. » (Père 4). Ces pères sentent que leur parole ne vaut rien comparativement à celle de la mère, à qui on accorde une plus grande importance. « Ils m'ont toujours appelé puis ils m'ont toujours tenu au courant de l'évolution, mais j'ai toujours été sur l'impression que la parole de la mère c'est de l'or puis moi ben je suis comme le deuxième violon » (Père 11). Les pères expliquent aussi qu'ils sentent qu'on

les considère prématurément comme coupables et méchants; comme s'ils avaient déjà été identifiés comme tels avant même la première rencontre. D'ailleurs, deux pères l'illustrent bien par leur témoignage. Dans les deux situations, ce sont les propos de la mère qui ont été retenus sans tenir compte de la version des pères. L'un d'eux relève d'ailleurs que le fait d'être un homme peut influencer l'intervention des agents de police et éventuellement des CJ. Dans la situation qui suit, le père se dit victime de violence de la part de sa conjointe :

« Parce que dans le fond, c'est moi qui a mangé une volée, pas elle. Puis moi j'avais les marques puis elle, elle n'en avait pas, puis les policiers... personne ne voulait me croire parce que j'étais un homme. C'est sûr que tu te sens impuissant. » (Père 14)

« Au début, je me sentais lésé et écrasé parce que j'avais beau essayer de me débattre comme un chat dans l'eau bouillante pour essayer de prouver mon point. Personne ne me croyait. Tout le monde prenait pour Josée et c'était moi le méchant. » (Père 3)

Les propos de ce dernier sont directs et illustrent le sentiment d'impuissance ressenti par plusieurs pères. Un autre père exprime aussi qu'il sent qu'on accorde peu d'importance à son rôle de père, comme s'il était moins important de préserver son rôle que celui de la mère. « Au début, je me suis senti comme si j'étais juste un père, ce n'était pas grave. » (Père 5) Un dernier père a vécu une situation qui a tourné à son avantage, mais dans laquelle il a longuement été mis de côté. Il mentionne qu'on a commencé à l'écouter et le considérer lorsque la mère a quitté la famille; « Elle (l'intervenante) prenait toujours le parti de Christelle, mais là Christelle n'est plus là » Il précise qu'elle n'avait plus le choix de faire affaire avec lui, comme la mère n'était plus là : « Là, tout d'un coup, le fait que Christelle ne soit plus là, ils sont obligés de faire affaire directement avec moi, au lieu de passer par quelqu'un d'autre. » (Père 4)

Sept pères disent s'être sentis peu, mal ou pas du tout informés du dossier de leurs enfants sur une courte ou une longue période pendant laquelle les CJ poursuivaient une démarche auprès de leur famille. Les pères expliquent qu'ils sont souvent informés à la lecture des rapports, qui sont, pour eux, souvent non représentatifs de la réalité. Ces rapports sont produits à différentes étapes du processus d'intervention selon la situation. Par exemple, un premier rapport est déposé à la suite de l'évaluation de la situation par

les CJ qui servira à prendre une orientation dans le dossier (type de mesures). Et cela se poursuit tout au long de l'intervention, tant pour les dossiers judiciairisés que pour les mesures volontaires. Les décisions qui sont prises en cours de route sont basées sur ce que contiennent ces rapports.

« Il y a des choses que je n'ai pas été au courant au niveau des faits, comme qu'il y a eu une plainte pour ma fille au niveau de la mère. Je l'ai su juste par les rapports. » (Père 12)

Certains pères (n = 6) expliquent qu'on ne leur téléphone pas pour les inviter aux rencontres de suivi, qu'ils ne savent pas comment vont leurs enfants lorsqu'ils en perdent la garde, qu'on visite leur domicile pendant leur absence et qu'ils ne reçoivent pas de compte rendu.

« Quand elle vient faire ses visites improvisées à la maison, je suis au travail alors je ne sais pas. Pendant les visites, je ne sais pas ce qui se dit. La seule version que j'ai, c'est ce que Christelle me dit. Moi j'étais en Ontario. Ils avaient le numéro pour me rejoindre et on ne m'appelait jamais. C'est moi qui appelais et on me donnait presque pas de détails » (Père 4)

Un autre père raconte qu'il n'était pas invité au début de l'intervention des CJ, malgré qu'il fasse office de figure paternelle. « Ils étaient juste avec la mère par rapport à son plus vieux, ça fait que j'ai comme pas vraiment participé. » (Père 105). Lorsque les pères ne sont pas tenus informés ou qu'ils se sentent à l'écart, cela peut renforcer leur sentiment de ne pas être importants pour le développement de leurs enfants, comme celui-ci l'exprime très bien; « C'est ça puis pourquoi qu'ils ne m'informaient pas? Ça, ça veut dire que pour eux autres ça ne valait pas la peine.» (Père 11).

Finalement, six pères indiquent ne pas constater de différences entre les services qu'ils reçoivent et ceux reçus par la mère. « Je ne me sens pas plus lésé que si j'étais une femme.» (Père 3) « Ils prennent la mère et le père pareil, pareil. Même que j'ai été traité un petit peu mieux que ma femme. On dirait qu'ils ont plus écouté moi quand je parle, que ma femme quand elle parle. » (Père 6) « Non, j'ai pas senti de différence. » (Père 9)

### **Ce que les pères font pour s'engager dans l'intervention**

Il a été demandé aux pères de parler de la façon dont ils participent d'eux-mêmes au suivi de leur enfant au centre jeunesse. À ce sujet, les pères démontrent leur engagement par leur présence et leur disponibilité. Également, plusieurs d'entre eux entreprennent des démarches externes en plus des rendez-vous et des suivis réguliers. Qu'ils le fassent à la demande des CJ ou pour eux-mêmes, une grande majorité de pères (n = 19) disent entreprendre des démarches actives. Il suffit de donner comme exemple les nombreux suivis et ateliers auxquels ils participent ainsi que le temps qu'ils investissent à améliorer leur vie dans toutes ses sphères. Le 20<sup>e</sup> père reste tout de même disponible pour participer aux rencontres importantes même s'il ne fait plus de démarche active.

#### *En disponibilité et en présence*

Au total, treize pères se sont dits disponibles et présents pour les rendez-vous et les visites supervisées. Les pères indiquent aussi se « batailler » pour avoir plus de contacts, de visites ou encore pour avoir la garde de leurs enfants. « Je me suis battu pour ma fille, J'ai dit que je ne sortais pas de la cour sans ma fille pis ça l'a été entendu, ça l'a été noté et ça l'a été adjugé. » (Père 102). Certains d'entre eux font beaucoup de route ou sont prêts à tout quitter pour avoir leurs enfants près d'eux; « J'étais prêts à laisser tomber mon travail, les laisser tomber (l'armée canadienne), prendre le risque de me faire arrêter par la police militaire, pour mes enfants. J'étais prêt à tout.» (Père 4)

« Ah oui, ça m'a mis pauvre (il parle des CJ). Oui, ça m'a empêché de voir mes enfants, ça m'a fait faire une dépression majeure. J'étais rendu que j'étais moi aussi sur des médicaments. M'a fait perdre mon travail parce que toutes mes visites supervisées étaient toutes pendant la semaine, pendant mes heures de travail. » (Père 10)

Ce dernier explique que les obligations qu'il a en lien avec les CJ ne lui permettent pas de poursuivre des activités normales, et même que cela lui coupe un revenu important qui lui permettrait de répondre aux besoins de ses enfants (absences répétées au travail, arrêt de travail dû à une dépression qu'il associe à la présence des CJ dans sa vie). Il aurait quand même toujours répondu aux exigences afin de collaborer au mieux de sa situation.

Finalement, le père suivant explique les démarches qu'il a entreprises pour obtenir plus de contacts avec ses enfants et en faciliter l'organisation. Il a demandé d'être supervisé par un membre de sa famille.



« Je suis allé ben des fois en Cour aussi pour changer les conditions pour que j'aie le droit d'aller voir mes enfants, parce qu'après ça je pouvais aller chez ma mère quand je voulais au moins, j'avais pas besoin de la DPJ qui me supervise, ça pouvait être ma mère qui me supervisait, mais ça pris du temps avant de pouvoir avoir ça aussi. » (Père 105)

### *Démarches externes*

Six pères sur 20 disent avoir participé à des ateliers d'habiletés parentales et ils y auraient trouvé beaucoup de positif. Sept pères disent avoir suivi un programme pour la gestion des émotions et de la colère en prévention ou traitement de comportements violents. Cinq pères ont eu un suivi avec un thérapeute, un psychologue ou le CSSS. Puis finalement, deux pères ont fait des démarches de thérapie pour un problème de consommation.

« Dans la Maison de la famille, c'est eux autres qui nous avaient dit, oui. Le YAP on l'a fait puis moi je vais faire l'autre atelier après ça avec Anaïs, père enfant, il y a des ateliers à faire avec elle. Non, j'aime ben ça moi, c'est ma sortie, je capote. » (Père 103)

C'est aussi le cas du père 102, qui explique qu'il consommait beaucoup et qu'il est allé en thérapie à la suite de l'intervention des centres jeunesse dans sa vie. Pour lui, ce fut très positif puisque cela lui a permis de grandement diminuer sa consommation. Il semblait donc très fier de sa démarche.

« Je suis allé en désintox, c'est un point positif. J'ai jamais voulu y aller pis grâce à eux autres parce qu'ils m'ont tellement poussé ben je suis allé à l'externe. J'ai arrêté ma conso parce que je faisais du chimique avant. J'ai arrêté ma conso de chimique pis ils m'ont obligé, ben suggéré d'aller à l'interne 21 jours. Ils voulaient que j'aille à l'externe, mais m'ont suggéré d'aller à l'interne, je suis allé. » (Père 102)

En effet, certains de ces pères ont fait les démarches de façon tout à fait volontaire (deux pères en font plus que ce qui est demandé) tandis que la grande majorité ont suivi les recommandations de leur intervenante. Finalement, certains d'entre eux l'ont fait en réponse aux exigences d'une ordonnance de la cour lorsque le dossier de l'enfant est judiciairisé. Dix pères ont indiqué faire ce qui était demandé par les intervenantes pour

que les choses changent. Pour deux pères, ce qui était demandé dans ce contexte ne correspondait pas à leur perception de leurs comportements ni de leurs besoins. Les pères indiquent cependant qu'ils n'ont pas le choix de faire ce qui est demandé et de collaborer s'ils veulent obtenir des gains. « Ben oui t'as pas le choix, tu veux les voir, tu veux les avoir tes enfants... » (Père 101)

« Ben moi je trouvais que ça n'avait pas vraiment rapport avec moi, parce Accroc c'est la violence, puis moi je ne suis vraiment pas violent. Ça fait que là c'est pour ça que je suis allé au CLSC faire un suivi, mais finalement ça n'a rien donné, ça rien changé "pantoute" il a fallu que je fasse Accroc pareil, comme j'avais pas le choix. » « J'ai fait le cours, l'amélioration parentale. » (Père 105)

« Je les ai laissé aller parce que je me suis informé et il n'y avait rien à faire puis plus tu te choquais avec eux autres, pire c'était, fait que, j'ai embarqué dans leur jeu et j'ai fait ce qu'ils m'ont dit de faire » (Père 14)

Le père 106 exprime qu'on lui aurait demandé d'aller consulter un psychiatre lorsqu'il vivait des moments très difficiles, mais l'attente était trop longue pour lui. De plus, on lui aurait proposé un programme de gestion de la colère. « Le seul programme qu'on m'avait suggéré d'aller c'est dans le programme Paix, de dire que je suis un gars colérique. Je ne suis pas colérique. » (Père 106). Comme d'autres, il met beaucoup d'efforts afin d'améliorer sa vie personnelle et socioprofessionnelle. Ce père insiste sur le fait qu'il a travaillé pour se remettre sur pied afin de pouvoir bien subvenir aux besoins des enfants et constate une évolution positive dans sa situation.

« Comme je dis je suis tellement saturé que je me suis pris en main, c'est pas parfait, mais tu sais je veux dire, je vois qu'il y a une évolution qui est bonne. C'est sûr que ce n'est pas évident, des bouts je cours après mon souffle..» (Père 106)

En terminant, tel que mentionné antérieurement, un père indique qu'il a maintenant cessé toute démarches liées à la reprise de contact avec ses enfants ou des demandes du Centre jeunesse. Ce père a longuement parlé des démarches qu'il faisait dans le passé. Il a fait le choix de « lâcher prise » (cesser de demander davantage de contacts avec ses enfants, de nouvelles d'eux, de suivis, d'informations sur leur santé et leur bien-être) voyant que ses enfants grandissaient, qu'il n'avait pas de gain, ni plus de contacts avec eux, puis qu'il s'épuisait. Ce père admet qu'il a fait une dépression à la suite de ces événements. Il

explique qu'il n'a jamais été écouté puis que toute l'attention a été portée vers la mère. De plus, malgré ses demandes incessantes, le CJ n'aurait pas insisté pour que les enfants gardent des contacts réguliers avec leur père. Selon lui, les enfants ne voulaient pas aller vivre avec lui, car il était trop encadrant tandis que la mère éprouvait des difficultés à mettre ses limites. Comme ses enfants refusent d'entrer en contact avec lui, il ne fait désormais plus de démarche, mais continue de participer lorsque cela est demandé par le CJ.

### *ENGAGEMENT PATERNEL*

Il fut intéressant de soulever aussi quelques résultats sur l'engagement paternel des pères qui ont été rencontrés aux fins de la présente étude. En effet, les 20 pères ont été placés sur le continuum de l'engagement paternel développé par Annie Devault et son équipe (2006). Rappelons que le continuum est divisé en trois segments; la paternité en suspension, la paternité en pointillé et la paternité en continu. Afin d'attribuer la bonne catégorie à chacun des pères, il y a quatre critères à observer soit « l'accessibilité physique à l'enfant, une implication diversifiée dans les différentes dimensions de l'engagement paternel, la présence d'un mouvement de responsabilisation du père dans la paternité et la capacité du père de se centrer sur les besoins de son enfant et d'être empathique envers la mère de l'enfant. » Pour la majorité des pères, la catégorisation fut ardue puisqu'ils ont des situations très changeantes dans le temps et des histoires de vie ou certaines périodes pourraient être dans une catégorie et une autre, dans la suivante. Les résultats sont donc basés sur la situation la plus actuelle des pères. Il est à noter, avant d'entrer dans le vif du sujet, que les deux tiers des pères désiraient un enfant au moment de la conception. Les autres, n'en désiraient pas ou avaient certaines réticences (« Pas maintenant », « pas un deuxième »). D'ailleurs, la moitié d'entre eux dit que la grossesse avait été discutée et planifiée tandis que l'autre moitié indique que cela ne faisait pas du tout partie de leurs plans. Tout de même, une forte majorité avoue avoir vécu une émotion forte et positive de bonheur lors de l'annonce de la grossesse. Un seul père exprime avoir réagi négativement. Enfin, 80 % des participants à cette étude ont été reconnus légalement comme père pour leurs enfants biologiques.

### **La paternité en suspension**

Un quart de l'échantillon (5 pères; 101, 7, 8, 11, 13) font partie de cette catégorie. Ces pères ont rarement des contacts avec leurs enfants ou pas du tout depuis plus d'un an. Tous ces pères sont séparés de la mère des enfants. Parmi eux, quatre sont présentement célibataires et un d'entre eux a une conjointe. Certains de ces pères rapportent avoir été grandement investis dans leur rôle de père auparavant. Selon leurs dires, ce sont surtout des contraintes liées à l'ex-conjointe, au CJ ou les deux, qui les ont menés à se désinvestir de cette relation avec leur enfant, notamment, à cause de l'attribution de la garde légale à la mère ou des enfants confiés en centre de réadaptation ou encore des contacts gérés par les centres jeunesse. Tel que mentionné antérieurement, certains pères pensent que si cela n'avait pas été des problématiques de la mère, ils auraient plus de contacts avec les enfants ou les centres jeunesse ne seraient pas intervenus. Un de ces pères explique avoir été incarcéré, ce qui l'a empêché de développer un lien avec ses enfants et de les connaître : « Isabelle, elle a juste deux ans, j'ai pas vraiment eu la chance de passer beaucoup de temps avec. Comme je te dis, moi j'étais incarcéré, elle avait quatre mois. » (Père 13). Un deuxième père dit avec tristesse : « Moi si les enfants vont bien, ben tant mieux ils vont bien. Papa n'est pas là puis ils ont l'air heureux ben, écoute c'est comme ça leur chemin. » (Père 101). La description que ces pères font de leurs enfants a été assez vague, parfois seulement sur le plan physique et plus difficile. Ils semblent ne pas bien connaître leurs enfants souvent parce qu'ils n'ont pas ou très peu de contact avec eux. Leur relation semble donc plutôt superficielle. Un père indique de façon plutôt négative que ses enfants de 14, 16 et 18 ans sont manipulateurs : « Les trois en partant je peux te dire, trois manipulateurs puis ça la DPJ vont vous le dire, ce sont trois bons manipulateurs. » (Père 101). Selon lui, ses enfants auraient contribué à l'éloigner et éviter d'aller vivre chez lui en manipulant les intervenants. Un autre y va d'une description plus douce, mais très courte et plus centrée sur lui que sur l'enfant. Il décrit sa fille en peu de mots, mais exprime que c'est le « portrait craché de son père .» « C'est une petite fille qui est très très.... Une petite fille très très éveillée. » (Père 8). De plus, les pères de cette catégorie ne sont pas arrivés à décrire facilement de bons moments passés ensemble. Un père nous dit d'emblée : « N'importe quoi que je fais avec. » (Père 7). Les sentiments éprouvés pour leurs enfants sont des sentiments d'amour, de fierté, d'inquiétude et d'impuissance. « J'aime mes enfants, je les adore. » (Père 101). « Fierté nationale. »

(Père 7). L'ennui est aussi présent chez ces pères qui n'ont pas de contact avec leurs enfants : « Je braille souvent, que je manque mes enfants, que je manque mes jumeaux. Même si ma femme ne veut pas retourner avec moi, je veux tout faire pour aller voir mes jumeaux, je les aime, crime! » (Père 7). Les sentiments de colère ne sont plus présents selon un père qui dit être passé à autre chose avec le temps : « Il n'y a pas de colère parce que le temps a fait de mettre un grand grand mur en avant de ça. » (Père 101). Ce n'est pas toujours clair dans leur discours, mais presque tous ces pères (n = 4) remplissent toujours leur rôle de pourvoyeur, qu'ils considèrent essentiel même si c'est parfois la seule chose qui les unit encore au bien-être de leurs enfants, tel que ce père, qui n'a plus de contacts avec ses enfants, mais continue de travailler pour subvenir à leurs besoins : « *That's it*. Là je travaille comme un débile pour mon argent pis je suis bien content quand j'ai ma paie pis ça me fait bien plaisir de donner ça à mes enfants. Leur acheter des bébelles pis du linge, tout ce qu'ils ont besoin.» Pour eux, les enfants ne sont plus nécessairement une priorité et il semble que plus le temps passe, plus ils se désengagent de leur paternité.

### **La paternité en pointillé**

Quatre pères (Père 4, 103, 102, 105) de l'échantillon se situent dans cette catégorie, mais un autre (Père 6) oscillerait entre celle-ci et la paternité en continu. Ces pères ont des contacts avec leurs enfants qui sont plutôt réguliers, soit mensuellement ou hebdomadaires. Parmi eux, trois sont toujours en couple avec la mère des enfants et deux sont séparés; un est toujours célibataire et l'autre s'est remarié. Quand ils sont avec eux, les pères donnent des soins à leurs enfants et jouent aussi le rôle de pourvoyeur. Le père 105 exprime que même s'il passe peu de temps avec ses enfants, il est très préoccupé par leur santé alimentaire. Selon lui, il y aurait des discordances entre lui et la mère des enfants, en lien avec l'éducation et les soins aux enfants. Le père donne en exemple les repas qu'il juge inadéquats lorsque les enfants sont chez leur mère. Il prévoit donc des repas très équilibrés lorsqu'il les reçoit.

« Exemple la bouffe elle, elle leur donne... elle ne fait pas vraiment à manger, elle leur donne du pain, des biscuits, des gâteaux. Ça fait que là quand ils arrivent chez nous, moi tu sais je leur donne des légumes, de la viande, des affaires de même... » (Père 105)

Toutefois, les pères de cette catégorie vivent encore des difficultés liées à leurs habitudes de vie ou à leur passé criminel pour certains. Ils disent avoir apporté des changements dans leur vie, mais le processus n'est pas complété. Soit il y a encore de la consommation ou ils éprouvent des difficultés à mettre en application certains principes qu'ils souhaitent pour le bien-être de leurs enfants (sans violence, sans consommation de psychotropes, diminution des conflits entre les parents). En entrevue, ces pères ont largement abordé leurs propres difficultés dans les discussions sur la paternité. En somme ils sont encore plus centrés sur eux-mêmes que sur les enfants. Tel que le père 103, qui a abordé son problème de consommation d'alcool et ses problèmes de couple comme principaux facteurs fragilisant son engagement paternel. Parmi les moments qu'il perçoit comme étant plus difficiles, le père aborde ses difficultés à offrir une discipline sans violence, en gardant le contrôle de lui-même afin d'éviter que cela dégénère. Il semble avoir de la difficulté à s'adapter aux comportements parfois perturbateurs des enfants, mais aussi à leur offrir tous les soins nécessaires, qu'il ressent comme « une tonne de pression. » Ce père a eu une période de célibat après avoir eu une première fille quelques années auparavant. Il est redevenu père depuis environ quatre ans.

« C'est normal qu'ils soient excités, qu'ils soient turbulents puis moi je vais te dire comme j'ai été 4-5 ans tout seul, on dirait que j'ai complètement perdu la notion de ça, qu'ils font du bruit puis qu'ils bougent, ça fait que tu sais c'est de ce bord là que j'essaie de me reprendre là-dessus, d'accepter ça qu'ils sont... » (Père 103).

Lorsqu'on lui demande de décrire ses enfants, ce père a peu de mots. Il indique rapidement qu'un de ses enfants « est pas mal sérieux, il fait des petites choses de précision, des casse-tête il aime ben ça. » Et il poursuit en parlant de sa fille; « Julie elle est plus active, mais tu sais quand je commence à jouer avec... » (Père 103). Il change ensuite de sujet.

L'un des exemples les plus concrets pour illustrer la paternité en pointillé est le père 102. Il est présentement en transition pour éventuellement retourner à l'école. Il croit que c'est important d'avoir un bon revenu pour subvenir aux besoins des enfants, mais il est toujours en situation de précarité. Son implication aux différents niveaux de l'engagement paternel est assez diversifiée. Il participe aux tâches quotidiennes et

domestiques qui lui plaisent telles que les transports, mais la répartition des tâches avec sa conjointe semble inégale. Plus précisément, il exprime qu'il fait les transports pour sa fille et que la mère est plus responsable des soins généraux aux enfants en donnant l'exemple du changement de couche.

« Moi... On partage pas mal à deux. Moi à tous les jours c'est moi qui va porter ma fille, qui va chercher ma fille pis le matin je lève mon petit bonhomme, je le change. Ben je le change, ça c'est plus maman qui le change de couche. Parce que papa a 5 enfants pis il a jamais été capable de changer une couche. » (Père 102)

Le père précise aussi qu'il donne parfois les bains et s'occupe des repas. Il laisse d'ailleurs sous-entendre dans cette citation qu'il s'en occupe moins que la mère. « Ça arrive que papa donne le bain, fait le souper. Papa s'en occupe quasiment autant que maman. » (Père 102). Il donne aussi en exemple qu'il joue à des jeux vidéo avec les enfants, car il aime beaucoup cela, ce qu'il considère une façon de s'en occuper; « Je m'occupe quand même pas mal des enfants aussi. Papa joue au Xbox avec ses enfants. » (Père 102). Pour la discipline, ce père dit qu'il est le parent le plus à l'aise. Par contre, quand les enfants sont malades, ce père dit qu'il est moins présent parce qu'il n'aime pas attendre à l'hôpital, ce qui démontre qu'il reste tout de même centré sur lui. « L'hôpital c'est plus maman parce que moi je suis moins patient aussi. Attendre j'aime pas ça. » (Père 102) De plus, il a toujours des habitudes de consommation et de délinquance qu'il ne considère comme pas importantes, mais indique que la paternité l'a beaucoup changé sur ces points. Malgré le fait que selon lui, cela ne l'empêche pas de s'engager auprès de ses enfants, il pourrait obtenir plus de gains et de contacts auprès d'eux s'ils répondaient à la demande des CJ sur sa sobriété. Il existe donc toujours des empêchements à obtenir un contact permanent avec ses enfants. Malgré cela, il choisit de poursuivre dans sa consommation et dit avoir fait quelques « petits délits » depuis qu'il a des enfants. « Oui, c'est sûr ça a tout changé. Un moment donné j'ai consommé moins, je me suis rendu compte que l'argent n'allait pas à la bonne place, mais pour arrêter complètement, non. » (Père 102). Finalement, ce père raconte qu'ils ont tenté d'éviter l'intervention de la protection de la jeunesse en déménageant sans laisser d'adresse. Ce comportement aurait pu les mener à des conséquences beaucoup plus graves.

« Ils ont essayé de communiquer avec nous, on répondait pas. On a déménagé, ils ont réussi à nous... En tout cas. Ils sont retentis à la maison parce que quelqu'un a donné l'adresse. » (Père 102)

### **La paternité en continu**

La moitié de l'échantillon (10 pères sur vingt : 1, 2, 3, 5, 9, 10, 12, 14, 104, 106) fait partie de cette catégorie. Les propos de ces pères indiquent qu'ils sont grandement engagés dans la vie de leurs enfants, sous tous ses aspects. Ils ont des contacts très réguliers avec leurs enfants. Parmi eux, un seul père est toujours marié avec la mère de ses enfants et neuf pères en sont séparés, dont un veuf. Huit de ces pères sont toujours célibataires et un père a une nouvelle conjointe. Ils font de leur enfant une priorité au cœur de leur vie. Ce père l'illustre en répondant aux besoins primaires de sa fille, démontrant le souci de lui donner une enfance « normale »; « Je me dis que pour l'instant, ce qui compte, c'est qu'elle aille de la bouffe et un toit sur la tête et qu'elle aille des gâteries comme un enfant normal. » (Père 3). Malgré ses difficultés financières, ce père considère qu'il est primordial que sa fille soit sa priorité, quitte à se priver; « Pas parce que ses parents sont pauvres qu'elle est obligée de ne rien avoir. Donc oui je vais me priver des fois » (Père 3). Comme lui, plusieurs pères racontent s'être parfois privés pour leurs enfants ou avoir mis les intérêts de leurs enfants au cœur de leur priorité. Somme toute, ces pères ont vécu des changements importants depuis la naissance de leurs enfants liés à l'abandon des habitudes de vie néfastes ou d'un mouvement important de responsabilisation et de prise en charge. Ils indiquent que la paternité les a rendus de « meilleures personnes », qu'ils ont pris de la maturité et qu'ils se sont responsabilisés. « Je suis devenu plus responsable. C'est sûr que ça te fait allumer d'avoir un fils. Je suis plus sur terre que je l'étais avant de l'avoir » (Père 14). Un autre participant partage que devenir père l'a éloigné de la criminalité :

« Je ne pense pas que je serais aussi tranquille que je le suis en ce moment tant qu'à moi. Parce que veux, veux pas, j'ai connu du monde pas trop bon pour moi d'une façon, oui j'aurais fait la piastre, oui j'aurais fait de l'argent, mais je ne serais peut-être ramassé en prison au bout de la ligne aussi.» (Père 2).

Cet autre père raconte qu'il était plutôt nomade dans sa jeunesse; « Mais aujourd'hui bien je ne peux plus faire cette vie-là. Je ne peux plus partir de même avec ma poche de linge sur le dos » (Père 3). Ainsi, d'autres indiquent qu'ils ont laissé tomber des réseaux



sociaux néfastes; « Maintenant non parce que j'ai réalisé qu'il fallait que je lâche vraiment de faire des conneries. J'avais coupé le contact avec vraiment le monde le plus rough. Sinon je les voyais quand mon enfant n'était pas là.» (Père 5). Ils ont aussi pour la plupart fait des changements au niveau de l'emploi. Ce père travaillait dans les bars auparavant, emploi qu'il ne considérait pas raisonnable considérant sa vie de famille; « J'ai pas mal tout lâché ce qui était les clubs puis tout ça pour me concentrer sur vraiment la petite, puis les enfants. » (Père 10). Ces pères ont plus d'empathie quant aux difficultés vécues par leurs enfants. Par exemple, un père raconte être très préoccupé lorsque son bébé pleure et il cherche activement des moyens pour répondre à son besoin et le calmer. D'ailleurs, puisqu'il trouve cela difficile, il prend des moyens pour garder le contrôle de ses attitudes et comportements, ce qui démontre qu'il priorise le bien-être de son enfant, sachant que cela passe par lui.

« J'essaye de faire ce que je peux pour lui et au pire des pires si ça ne marche pas je le mets dans sa bassinette 5 minutes. Je vais dehors m'asseoir, me calmer. Repogner mes forces et aller le revoir encore après et réessayer, ça ne marche pas, je vais l'amener prendre une marche, J'essaye des affaires là tsé » (Père 1)

Par ailleurs, un autre père raconte chercher des moyens afin d'aider et de stimuler son enfant à se développer puisqu'elle éprouve des difficultés. Un père fait preuve de créativité pour stimuler le développement de son enfant; « Comme les dessins (sur le mur) c'est moi même qui les fait. Il y en a partout dans le passage, dans sa chambre, il y a en a eu partout pour l'inciter à parler, à se développer, les couleurs, les noms... J'essaye. » (Père 2). Ces pères ont beaucoup de facilité à parler des bons moments avec leurs enfants, de façon plus spontanée et aussi des difficultés vécues et des moyens pris pour améliorer les choses. C'est le cas de ce père qui raconte aisément plusieurs activités qu'il fait avec ses enfants. Les moments passés en famille semblent très riches.

« Ah mon dieu j'en ai plein. J'ai fait plein d'activités avec eux autres, je les emmène l'hiver faire du ski, de la snowboard, du hockey, du patin. L'été c'est la plage. Moi puis Pascal on a tout le temps aimé les courses d'auto, quand il était avec moi pendant un an quasiment, c'était à tous les dimanches matin, on écoutait la course de la F1 puis on avait notre petite routine. Même chose pour les filles, je les emmène shopper, j'aime ça, je les emmène magasiner. La petite à toutes les deux, trois semaines on a un

date night juste moi puis elle. Je l'emmène dans les restaurants fancy, rien que moi puis elle. » (Père 10).

« Beaucoup de marches. On prend beaucoup de marches. On joue ensemble. Là il commence à marcher, comme essayer de marcher à 4 pattes. On chante ensemble. Il y a comme certaines chansons qu'il aime. Il aime ben ça se promener en char aussi » (Père 1).

Finalement, un dernier père s'exprime sur le quotidien qu'il vit avec ses filles qui est pour lui synonyme de bon temps; « Ben depuis qu'on est ensemble, oui, on a toujours des moments de complicité. Beaucoup. » (Père 106).

De plus, les descriptions qu'ils font de leurs enfants sont riches, positives et détaillées (son repas préféré, ses intérêts, une description physique, des traits de caractère, des habitudes ou des manies). Mis à part trois pères de cette catégorie qui éprouvent tout de même des difficultés à décrire leurs enfants, pour la plupart d'entre eux, ce sont de longues descriptions. Dans les propos du père 6 par exemple, on remarque qu'il a une facilité à décrire ses enfants en mentionnant plusieurs détails propres à chacun;

« Il est concentré et il faut que tu lui donnes un jeu, il est obligé de jouer. Je joue toujours avec lui. C'est comme ça. Zoé je parle avec elle, on discute. Là on va au Wal mart, on va au magasin, si j'ai besoin d'un coup de main, elle fait toujours quelque chose avec moi, elle m'aide pour s'occuper de sa petite sœur. Elle c'est son style de même. Mathieu, lui, c'est se battre. Se tirailler. Il a deux ans, il aime ça au bout se tirailler. Et Sarah, elle, c'est une petite fille qui rit tout le temps. Pareille comme son père. Fais la chier et tu le sais. » (Père 6)

Tel que le père 6 le fait dans la dernière citation, ils ont aussi tendance à relier les traits physiques ou de caractères des enfants aux leurs. Plusieurs autres pères le font aussi chacun à leur manière; « Elle veut beaucoup en faire, elle me ressemble beaucoup. Elle, elle me ressemble beaucoup. » (Père 9). Finalement, l'un des exemples les plus frappants est lorsque ce père parle de la première fois où il a vu sa fille à l'hôpital, il décrit ses traits physiques en détail en les comparant aux siens et se convainc que c'est la sienne.

« Moi j'ai la peau sèche, ma fille a la peau sèche. J'ai un orteil palmé que j'ai hérité de mon père, ma petite a le même orteil palmé que moi. Elle a mes yeux. Comme il y a trop de traits physiques pour que ça ne soit pas la mienne. Il y a trop de traits physiques. Sa face c'est moi, elle a ma peau de crocodile comme moi. Elle est frisée, elle est brune.» (Père 3).

En terminant, ces pères sont aussi très engagés en ce qui a trait aux soins aux enfants.

« Je le nourrissais. Je changeais ses couches. Je l'habillais. Je lui donnais ses baignoires. Tous les besoins qu'un enfant a, je les comblais du mieux que je pouvais en continuant de travailler. » (Père 5)

#### *LIENS ENTRE LES CJ ET LES PÈRES EN FONCTION DE LEUR POSITION SUR LE CONTINUUM D'ENGAGEMENT PATERNEL*

L'examen de la position des pères sur le continuum de l'engagement paternel en comparaison de leurs relations avec les intervenantes permet d'avancer de nouvelles pistes de réflexion et d'approfondir les résultats. De plus, cette analyse permettra peut-être de dégager certaines pistes d'intervention quant aux liens possibles entre l'engagement des pères et le lien qu'ils ont avec l'intervenante. Pour ce faire, différents thèmes abordés ci-haut sont repris et comparés avec la position des pères sur le continuum de l'engagement paternel. Les proportions ne sont mises qu'à titre indicatif puisque le nombre de pères n'est pas assez grand pour être représentatif et ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Afin de faciliter la compréhension des résultats qui suivent, les raccourcis « en suspension », « en pointillé » et « en continu » seront utilisés pour désigner les groupes de pères selon leur type d'engagement.

Le témoignage au sujet d'événements négatifs survenus dans la relation entre les pères et les CJ ne semble pas être affecté par le type d'engagement paternel. En effet, tous types d'engagement paternel confondus, 40 % (suspension: N = 2, pointillé: N = 2, continu : N = 4) des pères rapportent vivre des événements négatifs. À l'inverse, le type d'engagement paternel semble lié à la présence d'événements positifs. Ainsi, les pères en pointillé et en continu rapportent vivre beaucoup plus d'événements positifs que les pères en suspension. Tous les pères en pointillé (100 %, N = 5) et la moitié des pères en continu (50 %, N = 5) disent avoir vécu des événements positifs. Pour les pères en suspension, cette proportion chute à 20 %, c'est-à-dire un seul père sur 5.

Pour ce qui est de la relation directe avec l'intervenante, 80 % (N = 4) des pères en suspension n'ont pas identifié d'éléments aidants dans la relation avec l'intervenante. En contrepartie, ce sont 40 % (N = 2) des pères en pointillé et seulement 10 % (N = 1) des pères en continu qui ne trouvent aucun point positif à la relation père-intervenant. De surcroît, 90 % (N = 9) des pères en continu identifient des éléments aidants dans la relation avec l'intervenante. Finalement, pour identifier les éléments qui n'ont pas été aidants, 80 % (N = 4) des pères en suspension et en pointillé ainsi que 50 % (N = 5) des pères en continu ont élaboré sur le sujet et ont nommé des irritants. Il semble donc que ce n'est pas uniquement le type d'engagement des pères qui fait varier la qualité de la relation avec l'intervenante et/ou le contraire. Ces pères se retrouvent tous dans des situations semblables qu'ils ont critiquées lors des entrevues, dans lesquelles ils se sentent jugés, accusés sans preuve, non écoutés, rabaissés, etc. tel que vu lors des pages précédentes. Tout de même, cela semble plus facile pour les pères en pointillé et en continu de nuancer leur expérience et de trouver aussi des points positifs dans la relation avec l'intervenante.

Par ailleurs, 60 % (N = 3) des pères en suspension indique ne pas se sentir écoutés et impliqués par les intervenantes contre seulement 10 % (N = 1) pour les pères en continu. Toutes catégories d'engagement confondues, seulement 35 % (N = 7) des pères ont mentionné se sentir écoutés et impliqués par les intervenantes ce qui permet une nouvelle fois de conclure que malgré un engagement soutenu, les pères se sentent la plupart du temps mis de côté.

En revanche, il y a un écart plus significatif entre les différentes catégories de pères lorsqu'ils sont questionnés sur l'équité des services reçus entre eux et la mère des enfants. Les pères en suspension perçoivent, dans 60 % (N = 3) des cas, que la mère a plus de services, alors que 40 % (N = 2) des pères en pointillé et seulement 10 % (N = 1) des pères en continu ont cette perception. Il est à noter que pour les cinq pères dont l'engagement est dit en suspension, c'est la mère qui a la garde complète des enfants et qui reçoit donc les services liés aux enfants directement. Ils sont aussi tous séparés de la mère et en conflits persistants plus ou moins importants avec elle lors de l'entrevue. De plus, 60 % (N = 3) des pères en suspension indiquent ne pas se sentir informés du dossier

de leur enfants. Seulement 40 % (N = 2) des pères en pointillé et 20 % (N = 2) des pères en continu ont relevé cet élément. Même s'ils n'en ont pas la garde, 80 % (N = 4) des pères en suspension espèrent toujours l'obtenir et souhaitent ardemment être minimalement informés.

Puisqu'ils répondent à ces questions selon leurs expériences, ces résultats démontrent que la relation des pères avec les intervenantes et le centre jeunesse est marquée de beaucoup plus d'éléments aidants pour les pères en continu que pour les pères en suspension et même en pointillé. Dans l'ensemble, tous les pères en suspension ont une appréciation générale négative et aucun d'entre eux n'a nommé de points positifs lors de leur appréciation générale des CJ. Pour les pères en pointillé, c'est seulement 40 % (N = 2) du sous-groupe qui a une appréciation générale négative et 20 % (N = 1) ont une appréciation générale positive. Les autres ne se sont pas prononcés sur le sujet. Finalement, les pères en continu ont une appréciation négative des CJ à 60 % (N = 6). Tout de même, ces données apparaissent plutôt nuancées, car 60 % (N = 6) du groupe de pères en continu ont aussi nommé des éléments positifs dans leur appréciation générale.

En bref, il est possible de constater que toutes catégories confondues, les pères rapportent vivre des événements négatifs, se sentir culpabilisés, ne pas se sentir écoutés ou considérés et sentir qu'on est contre eux ou encore avoir une appréciation négative générale des CJ. En observant les catégories démontrant une appréciation positive des services, il est clair que les participants dont la paternité est dite en suspension sont très peu présents. Il est possible que ces résultats s'expliquent par d'autres données externes telles que la fréquence des contacts, les changements d'intervenantes, le soutien reçu par les pères.... Le tableau 3 présente les différentes catégories qui ont été utilisées pour l'analyse des résultats.

Tableau 3 – Liens entre les centres jeunesse et les pères en fonction de leur position sur le continuum

<b>Éléments</b>	<b>Participants en suspension n = 5</b>	<b>Participants en pointillé N = 5</b>	<b>Participants en continu N = 10</b>	<b>Total N = 20</b>
Événements	101, 11	102, 103	10, 12, 106, 5	8

négatifs dans leur relation avec les CJ	(n = 2) (40 %)	(n = 2) (40 %)	(n = 4) (40 %)	
Événements positifs dans leur relation avec les CJ	11 (n = 1) (20 %)	102, 103, 105, 4, 6 (n = 5) (100 %)	1, 2, 3, 5, 14 (n = 5) (50 %)	11
N'identifient pas d'éléments aidants dans la relation avec l'intervenante	101, 7, 8, 11 (n = 4) (80 %)	4, 105 (n = 2) (40 %)	106 (n = 1) (10 %)	7
Identifient facilement les éléments aidants dans la relation avec l'intervenante	13 (n = 1) (20 %)	102, 103, 6 (n = 3) (60 %)	1, 2, 3, 5, 9, 10, 12, 14, 104 (n = 9) (90 %)	13
Fournissent plusieurs informations sur ce qui n'a pas été aidant dans la relation avec l'intervenante	101, 7, 8, 11, (n = 4) 80 %	4, 6, 102, 105 (n = 4) 80 %	1, 5, 10, 12, 14 (n = 5) 50 %	13
Ne pas se sentir écouté et impliqué par les intervenants	101, 7, 11 (n = 3) 60 %	105 (n = 1) 20 %	12 (n = 1) 10 %	5
Sentiment d'être écouté et impliqué par les intervenants	13 (n = 1) 20 %	102, 103 (n = 2) 40 %	104, 3, 2, 9, (n = 4) 40 %	7
Avoir l'impression que la mère a plus de service	101, 7, 11 (n = 3) 60 %	103, 105 (n = 2) 40 %	10 (n = 1) 10 %	6
Ne pas sentir de différences entre les services reçus et ceux offerts à la mère	13 (n = 1) 20 %	102, 103, 6 (n = 3) 60 %	3, 9 (n = 2) 20 %	5
Se sentir culpabilisés, pas considérés et sentir qu'on est contre eux	11, 8 (n = 2) 40 %	4 (n = 1) 20 %	3, 5, 10, 14 (n = 4) 40 %	7
Ne se considère pas informé du	8, 11, 101 (n = 3)	4, 105 (n = 2)	10, 12 (n = 2)	7

suivi de leur enfant	60 %	40 %	20 %	
Appréciation générale négative des CJ	101, 7, 8, 11, 13 (n = 5) 100 %	103, 4 (n = 2) 40 %	10, 2, 4, 5, 12, 14 (n = 6) 60 %	13
Appréciation générale positive des CJ	(n = 0) 0 %	102 (n = 1) 20 %	104, 1, 2, 3, 5, 9 (n = 6) 60 %	7

Même si très peu de conclusions peuvent être tirées concernant les données sociodémographiques en rapport à l'engagement paternel, en voici tout de même quelques éléments pour compléter et approfondir l'analyse de ces résultats.

Les pères dont la paternité est dite en suspension sont en moyenne les plus scolarisés du groupe. De ceux-ci, trois pères ont obtenu leur secondaire 5, un a obtenu un diplôme d'études collégial et le seul bachelier du groupe s'y trouve. Pour les participants en pointillé, trois pères ont un diplôme d'études professionnel, un a un secondaire 5 et le dernier un secondaire 1. Finalement, les pères qui ont un engagement en continu ont des diplômes variant du secondaire 3 (n = 1), secondaire 4 (n = 3), secondaire 5 (n = 3), DEP (n = 1) au diplôme d'études collégial (n = 2). De surcroît, la moyenne de revenu des pères en suspension est aussi plus élevée que dans les deux autres catégories, de plus de 10 000 \$ par année. Les moyennes sont de 35 000 \$ par année pour les pères dont la paternité est dite en suspension, 24 000 \$ par année pour les pères dont la paternité est dite en pointillé et 20 500 \$ pour les pères dont la paternité est dite en continu. Ce qui permet de mentionner que les pères les plus engagés ne semblent pas être ceux qui ont le meilleur revenu. Cette hypothèse doit cependant être émise avec prudence puisqu'il n'y a pas de patrons clairs de relation entre le revenu et l'engagement qui se dessine. On pourrait croire que le revenu est davantage lié au niveau d'éducation.

Par ailleurs, du côté des relations conjugales, 40 % (n = 2) des pères en suspension sont en couple, contre 80 % (n = 4) pour les pères en pointillé et 20 % (n = 2) pour les pères en continu. Plus spécifiquement, 100 % (n = 5) des pères en suspension, 20 % (n = 2) des pères en pointillé et 90 % (n = 9) des pères en continu sont séparés de la mère des

enfants. Ce qui fait que la majorité des pères de l'étude sont séparés de la mère de leurs enfants qui sont suivis en protection de la jeunesse et 80 % (n = 8) des pères qui démontrent un engagement continu ne sont pas dans une relation conjugale. En ce qui a trait au soutien de l'entourage (famille, amis, conjointe, voisine), les pères en continu ont eu plus de facilité à nommer des sources de soutien. 90 % (n = 9) de ces pères ont nommé une à trois sources de soutien externe. Tandis que 80 % (n = 4) des pères en pointillé et seulement 60 % (n = 3) des pères en suspension ont nommé des sources de soutien. Les sources de soutien sont très variables dans le groupe; les pères dont l'engagement est en suspension ont nommé leurs frères et sœurs, les parents et la famille élargie. Les pères dont l'engagement est en pointillé ou en continu ont nommé les mêmes sources en plus de leur conjointe pour deux d'entre eux, les amis pour cinq d'entre eux et les organismes communautaires de leur région ou le voisinage. Leur réseau semble donc plus étendu et diversifié que les pères en suspension.

Parallèlement, les pères qui ont un engagement en suspension ne voient du tout pas leurs enfants dans 80 % (N = 4) des cas. Un seul de ces pères voit ses enfants, mais rarement. Pour les pères des deux autres catégories, les contacts varient de régulier à temps plein dans environ 75 % des cas. Ce sont les pères qui ont un engagement en pointillé qui ont le plus d'enfants (en moyenne 4.2), ensuite, ce sont les pères qui ont un engagement en continu (en moyenne 3.1) et finalement les pères qui ont un engagement en suspension (en moyenne 2.8).

Finalement, la majorité des pères ont vu la situation de leur enfant se rendre devant les tribunaux, en vertu de la loi de la protection de la jeunesse. Parmi ceux-ci, 80 % sont des pères en suspension et en pointillé tandis que 60 % sont des pères en continu.

## RÉSUMÉ

En résumé, l'analyse des récits des pères fait ressortir quatre résultats importants. Tout d'abord, la négligence est une problématique méconnue des pères, mais encore, ceux-ci identifient avec difficultés les raisons qui ont amené les CJ à intervenir dans leur vie. Dans la même optique, la moitié de l'échantillon responsabilise les mères dans la



négligence et l'intervention des CJ. De plus, cette étude démontre que l'intervention en CJ comporte des particularités pour les pères et ceux-ci ont apporté plusieurs dimensions aidantes et non aidantes dans leur relation avec les intervenantes. Les résultats ont également démontré que les pères sont engagés de diverses façons auprès de leurs enfants et dans les services de protection. Finalement, des liens quoique peu significatifs ont pu être établis entre le niveau d'engagement paternel et la perception que les pères ont des services.

## **DISCUSSION**

Les connaissances entourant l'intervention auprès des pères dans les centres jeunesse permettaient jusqu'à aujourd'hui d'observer davantage la perception des intervenantes de l'engagement des pères et des services offerts (Strega et coll. 2009; Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Dans le cadre de cette recherche, les objectifs liés au développement des connaissances quant aux services reçus par les pères dont les enfants reçoivent les services des CJ pour négligence, ont permis d'amasser de nombreuses données et fait surgir plusieurs éléments intéressants. De fait, les entrevues effectuées dans le cadre de cette étude ont permis d'obtenir la perception des pères en écoutant ce qu'ils souhaitent partager de leurs expériences de vie, plus précisément des services reçus des centres jeunesse. Cette étude permet donc d'alimenter l'intervention à leur égard. Les résultats de cette recherche ont confirmé en bonne partie les recherches décrites dans la recension des écrits. C'est donc à la lumière des résultats présentés dans le chapitre précédent que cette section présentera une analyse approfondie en regard de la recension des écrits et du cadre théorique. Quelques pistes d'intervention et de recherche seront également amenées et finalement, les limites et les points forts de l'étude seront présentés.

#### FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Afin de bien situer le contexte de l'étude, il s'avère nécessaire de faire un retour sur les facteurs sociodémographiques des participants et ainsi pouvoir les situer par rapport aux autres recherches effectuées auprès d'autres pères vivant en contexte de vulnérabilité. Sur le plan personnel, l'âge des pères rencontrés est varié, avec une moyenne de 37 ans. Ils sont en majorité d'origine canadienne. Leur situation conjugale est souvent instable et la plupart sont séparés. Sur le plan économique, 60 % des pères disent avoir un emploi, pour la majorité de nature manuelle avec un horaire variable. Les autres n'ont pas d'emploi et

obtiennent soit des prestations d'aide sociale, de retraité ou d'assurance salaire. Ils indiquent pour la plupart avoir des difficultés à concilier travail et famille. Presque la moitié des pères ont indiqué avoir un revenu inférieur à 15 000 \$ annuellement, ce qui se situe largement sous le seuil de faible revenu. Au Québec, le seuil de faible revenu débute à 17 978 \$ pour une personne seule, allant jusqu'à 44 036 \$ pour six personnes (ISQ, 2014), ce qui correspond davantage à la situation des pères de la présente étude puisqu'ils ont des familles nombreuses. Fait important; plus de la moitié de l'échantillon considère que leur revenu n'est pas suffisant pour combler les besoins de leur ménage. Ces derniers éléments placent la majorité des pères de l'étude dans un contexte de précarité économique. En ce qui a trait aux caractéristiques situationnelles, les pères rencontrés ont des familles nombreuses, allant de 1 à 6 enfants par famille. La moyenne se situe à 3,3 enfants par père alors que l'indice de fécondité des femmes est de 1,6 enfant par femme en Outaouais et 1,7 enfant par femme dans les Laurentides (ISQ, 2013). On a aussi constaté que 18 pères ont au moins un enfant qui est âgé de 10 ans et moins et 15 d'entre eux ont au moins un enfant d'âge préscolaire (cinq ans et moins), qui demande plus de soins (développement affectif, motricité fine et globale, développement intellectuel et social, stimulation, éducation, discipline). En définitive, on peut dire que, en majorité, les pères de l'échantillon ont des situations conjugales instables, disposent de faibles revenus et ont de nombreux enfants, généralement en bas âge, dont ils ont la charge.

Dans une analyse des pères vivant en contexte de vulnérabilité, Dubeau, deMontigny, Devault, Lacharité, Brodeur, Parent, Saint-Jacques, Tremblay, Turcotte, Besnard, Paquette, Puentes-Neuman et Roy, (2013) ont analysé plusieurs études et ont fait ressortir les éléments pouvant définir la catégorie des « pères en contexte de vulnérabilité. » L'équipe a choisi de considérer la dimension subjective de la vulnérabilité en intégrant la perception des pères de leur propre situation, tout comme il a été fait dans notre étude. Les données issues de l'étude de Dubeau et ses collègues corroborent assez bien les résultats de la présente étude. Ces pères ont en commun des trajectoires de vie marquées de difficultés et d'événements marquants, l'isolement social, des problèmes relationnels, un statut conjugal instable, des séparations conjugales, de jeunes enfants et un statut socioéconomique précaire. Par contre, il a aussi été identifié que les pères étaient particulièrement de jeunes pères, ce qui ne correspond pas à la moyenne d'âge des pères

de notre étude. En ce qui a trait aux liens entre l'âge des pères et l'engagement paternel, la moyenne d'âge des pères est très similaire quel que soit l'engagement des pères. En d'autres mots, les pères, qu'ils soient plus jeunes ou plus vieux, sont aussi (ou tout aussi peu) engagés. Le revenu paternel semble toutefois avoir un lien avec l'engagement envers les enfants. Notre étude a révélé que ce sont les pères qui disposent de revenus les moins élevés qui se sont montrés les plus engagés envers leurs enfants. De plus, ces pères seraient aussi les moins scolarisés. Ces résultats ne peuvent toutefois pas être généralisés à cause de la taille de l'échantillon. Finalement, aucun lien n'était perceptible entre les relations conjugales et l'engagement paternel. Toutefois, les pères les plus engagés sont ceux qui mentionnent avoir le plus de soutien de leur entourage. Selon Turcotte et Gaudet (2009), les variables sociodémographiques des pères restent très peu documentées en général, ou alors ne démontrent aucune relation significative avec l'engagement paternel. Toutefois, quelques recherches tendent à démontrer une incidence positive du revenu sur l'engagement; plus le statut socioéconomique est élevé plus le père serait sensible, adéquat et compétent (Turcotte et Gaudet, 2009). Les données obtenues dans la présente étude vont à l'encontre d'une telle conclusion. Cependant, la taille de l'échantillon ne permet pas de tirer de conclusion sur cet aspect. Par ailleurs, d'autres recherches auraient démontré que la catégorie socioprofessionnelle aurait un impact sur l'engagement paternel (Boyer et Nicolas, 2006, cité dans Turcotte et Gaudet, 2009), c'est-à-dire que les pères ayant un statut professionnel élevé seraient moins engagés dans diverses activités avec l'enfant. Finalement, il n'y a pas de réponse définitive ni dans les écrits scientifiques ni dans la présente recherche quant à l'influence des facteurs sociodémographiques sur l'engagement paternel. Tout de même, un certain portrait se dégage de la trajectoire de vie et les caractéristiques des pères, dont les enfants sont suivis en protection de la jeunesse. Force est de constater que l'engagement de ces pères semble influencé par des facteurs reliés aux caractéristiques du père, à l'environnement et au contexte familial.

## LA COMPRÉHENSION DES PÈRES DE LA NÉGLIGENCE

### *PERCEPTION DES PÈRES DE LA NÉGLIGENCE OU DU/DES MOTIFS DE COMPROMISSION ET DE SES CONSÉQUENCES*

Les récits des pères interrogés dans le cadre de cette étude démontrent que leur perspective quant aux motifs de négligence demande une attention particulière. En effet, elle est susceptible d'influencer la compréhension des pères de la problématique ainsi que leur réponse à l'intervention. Les réponses des pères ont été très variées quant à leur perception des événements. Par ailleurs, quelques pères ont su identifier des conséquences de la négligence chez leurs enfants (retard de développement, difficulté à l'école, mauvaise hygiène, difficulté sur le plan alimentaire), sans nécessairement les lier à la négligence. Il est possible que ces résultats soient liés au manque d'informations offert aux familles ainsi qu'à la grande complexité de la problématique de la négligence. Le caractère complexe et diffus de cette problématique rend clairement plus difficile la compréhension des parents vulnérables sur le sujet. D'ailleurs, cette incompréhension était présente dans plusieurs entretiens avec les pères. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs souligné les difficultés à définir le phénomène de la négligence; complexité qui s'articule autour des besoins des enfants, du rapport entre la satisfaction des besoins et le développement des enfants, ainsi que les réponses aux besoins des enfants (Lacharité et coll. 2006). D'autres auteurs rapportent, comme dans la présente recherche, que les pères ne comprennent pas toujours bien les effets négatifs de leurs comportements sur leurs enfants (Scourfield et coll. 2013). Le témoignage d'un père laisse d'ailleurs entendre qu'une explication fournie par l'intervenante aide le père à comprendre ce qu'on lui reproche et lui permet possiblement de réaliser le bienfondé d'une intervention des centres jeunesse, diminuant ainsi la méfiance devant une telle intervention. Le travail d'éducation doit se faire avec prudence et minutie puisque les pères en général réagissent mal au début à la présence des CJ dans leur famille. Cette étape doit faire partie intégrante d'un ensemble d'actions posées avec une attitude respectueuse et reconnaissante des capacités, habiletés et forces que les pères possèdent.

#### *FACTEURS DE RISQUE DE LA NÉGLIGENCE PRÉSENTS CHEZ LES PÈRES*

Tel que mentionné dans plusieurs recherches portant sur la négligence, cette problématique est souvent associée à d'autres problèmes tels que les abus, les mauvais traitements, la violence conjugale/familiale, des problèmes de santé mentale, la toxicomanie, la pauvreté, etc. (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2001),

ce qui corrobore largement les résultats de la présente étude. Le discours des pères reflète aussi plusieurs facteurs de risque pouvant être associés à la négligence. Des analyses faites à partir du même échantillon sur une autre dimension (trajectoire de vie) par Huard-Fleury (2014) démontrent que les facteurs qui ont été identifiés comme étant les plus présents chez les pères de la présente étude sont les suivants; une faible estime de soi des pères, un manque de contrôle de l'impulsivité, une histoire d'abus, de négligence et/ou de traumatismes dans l'enfance (Huard-Fleury, 2014), la toxicomanie, la criminalité, la pauvreté, un haut niveau de stress, le manque de connaissance sur le développement de l'enfant, les problèmes de santé mentale des parents, l'isolement et l'absence de soutien, les séparations et divorces conflictuels puis finalement dans l'environnement, un manque d'accès aux soins médicaux et aux soins pour l'enfant en service social. Ces facteurs se retrouvent présents dans la déclinaison des facteurs de risque associé à la problématique de la négligence à Montréal (Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2001). Ce sont autant de facteurs qui peuvent complexifier l'intervention auprès des pères, en contexte de protection de l'enfance.

#### *RESPONSABILISATION DE LA MÈRE DANS LA PROBLÉMATIQUE*

Pour la moitié des pères de l'échantillon, la responsabilité de la négligence et de la présence des services de protection dans leur vie repose sur les mères. En effet, ces pères se sont exprimés sur les problématiques des mères de leurs enfants; consommation de psychotropes, instabilité, violence, négligence, tentative de suicide et d'homicide. Les pères plaident la non-connaissance des faits et l'impuissance. On peut se demander si cela est bien réel, ou bien s'ils blâment la mère pour ne pas avouer leur propre rôle dans la négligence ou alors parce qu'ils sont inconscients de leurs responsabilités. Afin d'expliquer leur point de vue, les pères ont donné plusieurs exemples qui s'orientent vers la culpabilisation des mères. Un père raconte par exemple que le bébé fût testé à la naissance pour vérifier la présence de drogue. Ce test est uniquement lié à la consommation de la mère puisque c'est elle qui porte l'enfant. De ce fait, lorsque l'examen s'est révélé positif, le père a tout de suite mis la faute sur la mère sans s'attarder à sa propre responsabilité. Un autre père raconte qu'il était souvent absent et pris par le travail. Il assure, « moi je pensais qu'elle s'en occupait bien... » Ainsi, ce père se

déresponsabilise de la protection de son enfant par son absence. D'autres récits suggèrent par contre que la problématique de la mère est assez grave et importante pour que le père ne soit plus en mesure de protéger les enfants (problématique de santé mentale grave). L'étude suggère donc que les deux types de situations peuvent s'avérer réelles; déresponsabilisation des pères et/ou négligence de la part de la mère. Par ailleurs, l'analyse des résultats permet peu ou pas de faire de liens entre la responsabilisation des mères et le niveau d'engagement paternel. En effet, sur les neuf pères ayant tendance à responsabiliser la mère pour négligence, la plupart sont considérés comme ayant un engagement en pointillé et en continu. Ce sont donc en majorité des pères relativement engagés. Il est possible que les pères plus engagés soient dans des situations où les mères avaient plus de problèmes et donc ils ont été plus sollicités par les intervenants. Il est aussi possible que cela traduise la difficulté des pères à admettre leur vulnérabilité et leurs difficultés.

Une autre étude suggère que les pères se réfèrent largement aux mères pour leur « expertise » dans le domaine des soins aux enfants (Devault et Gaudet, 2003). Strega et ses collaborateurs (2008) évoquent la sous-représentation des pères ainsi que la sur-représentation des mères dans les écrits scientifiques portant sur le travail social auprès des familles. Par ailleurs, les chercheurs auraient tendance à indiquer que leurs études portent sur les « parents » alors qu'une majorité de participants sont des mères. Ces chercheurs indiquent également que les politiques et pratiques en vigueur, qui reposent sur des recherches menées auprès de mères, pourraient expliquer en partie ce phénomène. Les écrits scientifiques s'intéressent beaucoup plus largement au rôle des mères et de ce fait, à leur responsabilité dans la négligence (Strega et coll. 2008). Est-il possible qu'une construction autour de la parentalité, qui responsabilise davantage les mères, influence la perception des pères quant à leur responsabilité dans cette problématique ? Une étude sur les pères et les services d'aide à l'enfance au Canada ayant pour objets les politiques, les pratiques et le discours des services d'aide à l'enfance à l'égard des pères d'enfants dont le cas a été signalé aux services de protection à l'enfance (Brown, Strega, Callahan, Dominelli, Walmsley, 2009), permet des rapprochements avec la présente étude. En effet, leurs résultats démontrent que la mère est tenue pour responsable dans les cas de négligence, d'abandon ou d'agression, même lorsque la problématique découle du père

(Brown et coll., 2009; Strega et coll. 2008). On s'attend des mères à ce qu'elles soient entièrement responsables du bien-être et de la sécurité de leurs enfants par rapport à la menace que l'homme peut représenter (ici perçu comme prédateur) (Strega et coll. 2008). De plus, ce serait à elles de mettre en œuvre les mesures de protection prévues par l'état. Elles sont jugées sévèrement si elles échouent (Dominelli et coll. 2005).

« L'évaluation et l'intervention se concentrent sur la « disponibilité » et les aptitudes parentales de la mère tandis que « les agresseurs et les pères des enfants sont virtuellement ignorés » (Sullivan et coll., 2000 cités dans Brown et coll., 2009)

À l'inverse, les intervenants attendraient peu des hommes qu'ils soient les pères biologiques ou non (Strega et coll. 2008). Lorsqu'ils ne sont pas menaçants pour l'enfant (et parfois quand ils le sont) les pères seraient généralement perçus par les intervenants comme non pertinents ou rendus invisibles, alors que lorsqu'ils prennent la moindre responsabilité parentale, ils sont fréquemment considérés comme figure héroïque (Daniel & Taylor, 1999). Plusieurs auteurs notent d'ailleurs que le discours des intervenantes est « genré » (Scourfield, 2003; Daniel et Taylor, 2009; Strega et coll. 2008). Dans la pratique, « l'utilisation répandue de mots neutres tels que "parent" ou "famille" masque la nature genrée de la plupart des interventions en protection de l'enfance. » (Traduction libre, p.713, Strega et coll. 2008). En effet, le discours quotidien des intervenantes aurait tendance à responsabiliser largement les mères pour les soins aux enfants ainsi que la protection des enfants contre la menace que les hommes peuvent poser (Dominelli et coll. 2005). La théorie de l'attachement accordant plus de crédit au rôle de la mère dans le développement et le bien-être de l'enfant serait encore très présente dans la formation et dans la pratique des travailleurs sociaux, influençant ainsi leur jugement sur la place et l'importance du père (Zanoni et coll., 2013). O'Donnell, Johnson, D'Aunno et Thornton (2005) indiquent que les intervenantes perçoivent que les mères sont des meilleures clientes que les pères. C'est qu'à prime à bord, elles apparaîtraient plus motivées que les pères à travailler avec les intervenantes, elles auraient plus d'intérêt à stabiliser leur famille et elles apparaissent plus accessibles, patientes et à l'aise dans l'environnement des services de la protection de l'enfance (O'Donnell et coll., 2005).



En somme, et suivant les propos de Brown et de ses collègues (2009 le système « fabrique » systématiquement des pères absents et non pertinents.» Ils conviennent qu'une inégalité de traitement est importante entre les sexes, dans les services d'aide à l'enfance. C'est dans cette optique qu'ils considèrent que l'exclusion des pères et la culpabilisation des mères vont de soi ensemble. En blâmant les mères, on ignore les pères et on ne les intègre pas dans la réflexion au sujet des solutions possibles. Les pères ne peuvent pas s'améliorer puisqu'on ne tient pas compte de leur apport [positif ou négatif] dans le bien-être de l'enfant. Cela n'aide en rien les enfants en détresse au centre de cette problématique. Mais encore, mettre le père de côté lorsqu'il représente une menace pour la famille [vengeance ou sabotage possible] en ne se donnant pas la possibilité d'évaluer le risque adéquatement peut envenimer la situation.

#### ENGAGEMENT DES PÈRES DANS LES SERVICES, EXIGENCES DES CJ, VOLONTARIAT/JUDICIARISATION

Un des éléments qui a été largement abordé par les pères est la méfiance ressentie à l'arrivée des CJ dans leur vie. La méfiance étant identifiée comme une des caractéristiques des parents négligents [Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 2001], il n'est pas surprenant que les trois quarts des pères n'aient pas été volontaires à l'arrivée des CJ. En effet, il semble humain que de vouloir se protéger en situation inconnue, d'autant plus lorsque les paroles du parent peuvent être retenues contre lui (Trottier et Racine, 1992), ce que les pères redoutent grandement. Ainsi, rappelons que la majorité des pères ont indiqué avoir démarré leur relation avec les CJ de façon négative. C'est ainsi que le discours des pères suggère que ceux-ci ont parfois mis du temps avant de reconnaître les facteurs de compromission et de collaborer avec les intervenantes. D'autre part, certains pères ou hommes faisant office de figures paternelles n'étaient pas présents lors de la première rencontre avec les intervenants. Ce qui rend certainement plus difficile leur implication. Puis finalement, l'étude démontre aussi que les pères ont parfois été très réactifs lors de la première intervention, voire agressifs ou intimidants. Même si plusieurs pères ont avoué savoir qu'il y avait un problème, ils étaient tout de même craintifs et éprouvaient des difficultés à nommer les facteurs de compromission.

Malgré cela, la majorité des pères de la présente étude se sont montrés grandement engagés dans l'intervention par la multiplication des démarches qu'ils font afin de travailler sur leurs différentes problématiques avec le temps. Lorsqu'il leur a été demandé de détailler ce qu'ils considéraient faire pour s'impliquer, ils ont donné plusieurs exemples. Entre autres, ils se sont montrés disponibles en temps et en présence pour les rendez-vous, les visites supervisées ou des conversations téléphoniques. Ils ont parfois mis de côté leurs obligations professionnelles pour s'impliquer davantage auprès de leurs enfants, en lien avec l'intervention des CJ. D'autres parts, ils ont aussi démontré leur implication par la multitude de démarches de thérapie et de groupes qu'ils font à l'extérieur de l'intervention directe des CJ. Finalement, plusieurs pères ont utilisé le terme « bataille », pour décrire les démarches qu'ils font auprès des CJ afin d'obtenir plus de contacts avec leurs enfants, plus d'informations et plus d'aide. Non seulement cela démontre l'esprit de confrontation présent, mais également qu'ils ont beaucoup d'intérêt pour leurs enfants, malgré qu'ils puissent l'exprimer d'une façon parfois menaçante ou agressive.

En ce qui a trait à la définition de l'implication des parents pour les intervenants lors des interventions en CJ, les résultats de Pleau [2013] permettent des rapprochements importants avec la présente étude. Le but premier de cette étude était d' « obtenir le point de vue des intervenants quant à l'effet de la judiciarisation sur l'implication parentale » [Pleau, 2013]. Le chercheur a rencontré dix agents de relation humaine [8 femmes et 2 hommes] œuvrant en protection de la jeunesse dont l'expérience à ce titre variait entre 5 et 31 ans. Cette étude propose ainsi le regard des intervenants sur l'implication des parents. Dans l'ensemble, les résultats illustrent que la définition de l'implication parentale pour les intervenants est composée de cinq dimensions soit, en ordre d'importance : 1) l'intérêt du parent pour l'enfant, 2) la réponse aux besoins de l'enfant, 3) la mise en action, 4) la reconnaissance du problème et 5) la collaboration avec les services. Ces éléments se retrouvent généralement dans ce que les pères indiquent faire pour s'impliquer et s'engager auprès de leurs enfants, et ce, dans la démarche avec les CJ. Pleau (2013) spécifie que le questionnaire qu'il a utilisé a démontré que l'intérêt pour l'enfant était l'élément le plus important de l'implication parentale; « soit le noyau central de la définition ou l'élément qui donnerait son sens au concept d'implication

parentale » (p.120). Les témoignages des pères qui disent collaborer du mieux qu'ils peuvent, laissent croire qu'ils répondraient à ces cinq dimensions de Pleau (2013). Tout de même, les pères ont parfois nommé avoir ressenti que ce n'était pas suffisant pour leurs intervenantes. Il aurait été intéressant de rencontrer les intervenants pour connaître leur perception à ce sujet et trouver un équilibre entre les deux discours.

### *L'EXPÉRIENCE DES PÈRES DE LA JUDICIARISATION*

Le trois quarts des pères de l'échantillon ont vu la situation de leur enfant être judiciairisée en vertu de la loi de la protection de la jeunesse. En effet, la protection de la jeunesse a eu recours aux tribunaux probablement puisqu'un désaccord ou une situation délicate persistait. Dans un contexte de judiciarisation, les ordonnances variées se traduisent par des comportements à avoir ou à ne pas avoir, des démarches à entreprendre et/ou des placements. Dans les témoignages des pères, on comprend que cela les contraint à prendre des actions avec lesquelles ils ne sont pas toujours en accord. En effet, ces mesures imposées par la cour ne correspondent pas toujours à ce qui a été proposé par la famille, ni par l'intervenante. L'analyse des récits des pères indique que plusieurs d'entre eux ont participé aux procédures de judiciarisation. Quelques-uns ont souligné que les rapports présentés au tribunal dépeignaient souvent mal leur réalité. D'autres soulèvent que les exigences du juge ne correspondaient pas à leurs besoins. Certains d'entre eux ont avoué s'être sentis menacés (perte de leurs droits, de leurs enfants, de leur intimité) ou avoir vécu de vives émotions; colère, peine, humiliation, honte dans ce contexte. Cette expérience peut être difficile, voire humiliante et affecte sans doute la « relation thérapeutique » avec l'intervenante des CJ. À l'issue des témoignages des pères, il ressort que ceux qui vivent des événements négatifs sont plus réticents à collaborer par la suite. Par ailleurs, les résultats démontrent aussi que pour obtenir une collaboration de la part du père, il doit y avoir une relation de confiance entre lui et l'intervenante. Toutefois, la judiciarisation amène plutôt une confrontation entre le parent (ici le père) et l'intervenante au dossier lorsqu'un désaccord subsiste dans les moyens à prendre visant la protection des enfants. Serait-il réaliste de privilégier une approche authentique et

délicate ou on accompagne les parents au travers des processus de justice lorsque c'est un passage obligé ? Cela permettrait sans doute une meilleure expérience. Par exemple, un père indique avoir été gagnant de participer à cette démarche, car cela lui aurait permis de garder contact avec ses enfants. Il faut donc considérer qu'une démarche de judiciarisation peut aussi être positive pour les parents.

Dans un mémoire sur la question, Pleau (2013) suppose que le but de ce recours aux instances judiciaires est de mettre fin à la situation de compromission. Il ajoute que « l'implication parentale doit être favorisée, peu importe l'orientation choisie. » (p.3). Dans l'analyse de la situation, les intervenantes se baseraient sur divers aspects avant de mener une situation au tribunal tel que le degré de coopération des parents (Karski, 1999, cité dans Tourigny et coll., 2006), ainsi que la « cohérence des explications de la cause des blessures et l'aveu ou non des mauvais traitements infligés à l'enfant » (Craft et coll., 1980 ; Craft et Clarkson, 1985 ; Craft et Bettin, 1991, cités dans Tourigny et coll., 2006, p.134). Il semble que l'attitude des parents ainsi que leur comportement soit d'une grande importance dans ce processus décisionnel, alors que, comme mentionné ci-haut, les parents sont souvent méfiants et résistants au début de l'intervention. Finalement, il a été démontré que certaines caractéristiques des parents tels leur niveau de respect et d'empathie envers l'enfant, leurs habiletés mentales et physiques, l'existence d'un problème d'abus de substances, semblent liées à ce même processus de décision (Karski, 1999, cité dans Tourigny et coll., 2006). Enfin, il va de soi que le recours au tribunal a différents buts selon les intervenantes, et ce, avec l'objectif final prétendu de mettre fin à la situation de compromission. Tout de même, il ne s'agit en rien d'un levier clinique et cela ne garantit pas la reconnaissance des motifs de compromission ni un changement de comportement des parents. Pleau (2013) conclut que la judiciarisation aurait des effets positifs sur la mise en action, la reconnaissance du problème et la transparence du parent. Cependant, elle aurait aussi des conséquences négatives telles que le désengagement, l'opposition, le conformisme et le fait que certains parents pourront rejeter la faute sur l'enfant. Finalement, il va sans dire que l'utilisation de la judiciarisation, dans un contexte d'autorité, constitue un réel défi, rendant difficile le développement d'une alliance thérapeutique (Pleau; 2013, Palmer, Maiter et Manji; 2006, Tourigny et coll., 2006). Dans une situation de désaccord sur la marche à suivre visant la sécurité des

enfants, il est difficile d'établir un terrain d'entente commun. Nous verrons plus loin comment l'établissement d'un terrain commun favorise une relation de collaboration efficace entre les pères et les intervenantes. Ainsi, la nature de la collaboration et de l'implication des pères ainsi que la judiciarisation sont étroitement reliées. Les hommes ont le désir de s'en sortir par leur propre moyen d'abord (Turcotte et coll. 2002, Roy et coll. 2014, 2015). En effet, plusieurs pères de l'échantillon se sont dits résistants et méfiants lors de la prise de contact avec les centres jeunesse. Il est donc possible qu'aux premiers abords, ces derniers ne semblent pas très collaborants puis que cela influence le processus décisionnel amenant à la judiciarisation. Par la suite, la judiciarisation ne semble pas favoriser la collaboration des pères, qui pourraient avoir le réflexe de se fermer davantage devant cette plus grande source de coercition. Les pères de la présente étude ont démontré la volonté de s'en sortir par leur propre moyen. Le « chu capable tuseul » était drôlement présent chez eux. Parallèlement, la judiciarisation confronte, souvent malhabilement, les pères à se soumettre, ce qui non seulement va à l'encontre de leur socialisation, mais engendre aussi des réactions de frustration et de honte.

#### PERSPECTIVE DES PÈRES SUR LEUR LIEN AVEC LES INTERVENANTES

Un des aspects les plus importants du mémoire est sans doute le développement de plusieurs thèmes portant sur la perception des pères de leur lien avec les intervenantes. L'intervention en contexte de protection de l'enfance contient une charge légale importante pouvant rendre plus complexe le lien aidant-aidé. Qui plus est, l'intervention auprès des pères comporte aussi son lot de particularités, qui seront discutées plus loin. Ces contraintes peuvent être largement suffisantes pour révolser les pères et mettre des obstacles à leur collaboration avec les services. C'est pourquoi nous nous sommes attardés sur ce que les pères ont perçu comme étant aidant dans leur relation avec les intervenantes. Ils ont effectivement évoqué plusieurs éléments qui favorisaient leur collaboration et une relation positive avec les intervenantes. À l'inverse, ils ont aussi nommé les éléments qui rendaient plus difficile la relation avec l'intervenante.

#### *CE QUE L'INTERVENANTE FAIT QUI EST CONSIDÉRÉ COMME AIDANT PAR LES PÈRES*

Quoique les services rendus par les CJ soient destinés aux enfants, la création d'un lien de confiance entre le père et l'intervenante constitue un élément central dans la bonne

marche de l'intervention. En effet, les intervenants doivent créer des relations de collaboration et de confiance avec les parents pour que les interventions dans les services de protection soient efficaces (Howe, 2010). Selon les résultats de la présente étude, l'expérience des pères dans les CJ est largement teintée du type et de la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec l'intervenante au dossier. Même si ces dernières doivent représenter le DPJ selon certaines règles, les pères constatent des écarts importants entre les différentes intervenantes qu'ils fréquentent. D'ailleurs, pour certains, cela a changé du tout au tout leur expérience. Pour favoriser une relation plus harmonieuse, les pères ont donné leur point de vue sur ce que l'intervenante fait qui est aidant. En effet, les analyses des entrevues ont plus particulièrement démontré que 1. Le père a besoin d'être considéré et consulté à titre de parent dans la prise de contact, l'évaluation, le suivi et les décisions qui concernent son enfant; 2. L'offre de suggestions concrètes, des références à des ressources appropriées ainsi qu'un soutien dans les moments difficiles donne l'impression aux pères qu'ils valent la peine d'être aidés et soutenus, puis qu'ils sont importants ; 3. Les pères ont apprécié se sentir écoutés et compris, avoir l'opportunité de s'exprimer, tels qu'ils sont, mais encore que l'on écoute et croit leur version des faits; 4. L'intervenante qui accorde la priorité au bien-être des enfants, peu importe ce qui se passe entre les parents, est une des préoccupations du père; 5. Cela est aidant pour le père de se sentir dans une relation de confiance, de pouvoir se fier sur l'intervenant, d'être informé des procédures et qu'il y ait de la cohérence entre les paroles de l'intervenante et ses actes; 6. L'intervenante qui se montre disponible et flexible par la présence, la souplesse, l'adaptation à l'évolution des demandes et de l'environnement, la disponibilité physique et/ou affective permet aussi l'établissement d'une relation plus harmonieuse. La plupart de ces signaux évoluent autour des mêmes constats; les pères se sentent écoutés, reconnus, crédibles, pertinents, acceptés et respectés. Il importe de préciser ici que les suggestions de la présente étude sont basées sur les témoignages des pères. Les hypothèses qui sont développées représentent donc le discours des pères, selon leurs besoins, leurs observations et leurs expériences. Ces catégories correspondent généralement à ce qui était apparu chez les mères dans l'étude de Maiter et ses collaborateurs (2006) mis à part l'ordre dans lequel elles ont été placées. Par ailleurs, certains concepts ont été jumelés pour représenter davantage le discours des pères, puis

de nouveau sont apparus. En bref, ces constats font écho à plusieurs théories et concepts présents dans les études scientifiques. Ainsi, les écrits scientifiques tendent à démontrer que les qualités, la personnalité et les caractéristiques des intervenantes sont des éléments centraux dans la satisfaction des clients, qui pourrait parfois surpasser l'importance des fonctions de l'organisme (Palmer, Maiter, Manji, 2006). Pour faciliter la discussion des résultats, les catégories d'aide ont été regroupées en quatre attitudes de la part de l'intervenante ayant un effet positif dans la relation entre les pères et les intervenantes.

### **Le respect et la reconnaissance**

Le respect et la reconnaissance de l'importance du père (être considéré et consulté, être écouté) sont sans doute les attitudes aidantes les plus importantes. En effet, les pères ont mis en avant-plan l'importance d'être reconnus, respectés et consultés. Cela peut être ressenti de diverses manières par les pères, soit directement par des paroles (invitation à des rencontres, lui demander son opinion sur une question, discuter des solutions avec lui), par des actions (attendre qu'il soit présent pour discuter, considérer son opinion dans la prise de décision, diriger son attention vers lui lorsqu'il donne son point de vue, lui sourire) ou encore plus indirectement. En effet, les pères ont indiqué qu'une partie de cet aspect se faisait ressentir au travers de signaux tels que l'impression que l'intervenante souhaite prendre le temps de mieux le connaître, qu'elle le considère comme un humain d'égal à égal, qu'elle s'intéresse à lui, autant par le comportement non verbal que par des actions. Se questionnant sur les liens entre hommes et intervention sociale, des auteurs indiquent que les hommes « apprécient la qualité du lien, les tentatives de coopération pour trouver conjointement la définition du problème et l'aide pour décrire leurs idées, sentiments et comportements (Nantel et Gascon, 2002) », ce qui rejoint grandement les propos des pères de la présente étude. Si les pères ont insisté sur l'importance d'être considérés et consultés, il est possible que cela s'explique par le fait qu'ils souhaitent être considérés « autant que » la mère (écouter leur version, les impliquer). Du point de vue des intervenants d'une autre recherche, lorsque le père constate qu'il est écouté et traité de façon égalitaire avec la mère, il serait plus enclin à s'engager (Fletcher et St-George, 2010). Une telle attitude revêt aussi son importance étant donné l'existence de préjugés

défavorables envers les pères (absents, impertinents, incompétents, dangereux). Le respect et la reconnaissance sont les valeurs dominantes des professions en relation d'aide et le fondement même des relations humaines. C'est en reconnaissant l'existence de l'autre que l'on fait le premier pas, pour ensuite connaître et reconnaître ses compétences et ses difficultés dans le respect. À la lumière des résultats, la qualité de la relation entre le père et l'intervenante dépendrait donc beaucoup du respect et de la reconnaissance. La théorie de la reconnaissance (« recognition theory »), développée par Turney (2012) et plusieurs autres, est reconnue comme ayant une contribution intéressante pour travailler avec une clientèle non volontaire. Pour Honneth (1995), la socialisation et la formation de l'identité trouvent naissance dans la reconnaissance de soi (reflet de la société et des autres). Honneth (2004) avance que chaque humain est dépendant du contexte de l'échange social. En ce sens, les rapports humains seraient basés sur la lutte pour la reconnaissance, qui conditionne le développement des individus et de la société humaine. Cette théorie se base sur trois concepts clés; La reconnaissance, le respect et la réciprocité (Turney, 2012, Honneth, 1995). La reconnaissance se décline de trois façons soit la reconnaissance affective, la reconnaissance juridique et l'appréciation sociale. La reconnaissance affective est définie comme étant la reconnaissance de soi aux yeux de quelqu'un d'autre; « vivre et exister aux yeux de quelqu'un, être digne d'amour, être aimé et aimant » (Sellenet, 2007, p.32). La reconnaissance juridique quant à elle prend sa place dans la « connaissance des normes sociales » et la « répartition légitime des droits et des devoirs » (Sellenet, 2007, p.32). Finalement, la troisième sphère de reconnaissance « dépend de la contribution à la société » (Sellenet, 2007, p.33) et est influencée par la place qu'occupe la personne dans la société. Le travail en est le principal objet (Sellenet, 2007). Le respect est quant à lui intimement lié à la reconnaissance (un manque de reconnaissance est un manque de respect) et est à la base des pratiques psychosociales. Finalement, la réciprocité implique que chaque participant a quelque chose à offrir et quelque chose à recevoir dans une perspective de donnant-donnant (Turney, 2012). En 2007, Turney travaillait déjà sur une approche centrée sur les relations. Elle insiste d'ailleurs sur l'engagement des deux parties dans l'intervention, soit l'aidant et l'aidé. D'autres auteurs suggèrent que le respect et la reconnaissance sont des éléments facilitants l'engagement des pères (ou hommes) dans un processus d'intervention



(Fletcher et St-George, 2010; Nantel et Gascon, 2002). Les besoins de respect et de réciprocité ont été observés dans les témoignages des pères par leur préoccupation quant à la valeur qu'on leur attribue comme père. Il a été observé que ceux-ci s'attendent à ce qu'on reconnaisse leurs capacités en tant que père (confiance) et qu'on les respecte en tant qu'humain, d'égal à égal. Ainsi, ils ont aussi démontré qu'ils comprennent que c'est un échange et qu'eux aussi doivent porter respect et reconnaissance à l'intervenante au dossier pour que cela fonctionne. Finalement, les pères ont aussi largement abordé l'importance de la reconnaissance de leurs droits en société, ce qui correspond à la reconnaissance juridique.

Une fois le respect et la reconnaissance établis, on peut penser qu'il est possible d'amener plus loin la relation entre le père et l'intervenante en permettant au parent de s'impliquer au maximum de ses capacités. La nature de la relation entre le père et l'intervenante devrait-elle davantage ressembler à une relation de nature collaborative empreinte d'échanges et de négociation ? Dans une analyse théorique des approches présentes en protection de la jeunesse, Roose et ses collègues (2012) dégagent une approche dite démocratique dans laquelle la relation de collaboration n'est pas vue comme un résultat à atteindre, mais bien comme un point de départ de l'engagement des « partenaires » dans une démarche commune en protection de l'enfance. Les auteurs indiquent qu'une relation de collaboration et un travail d'équipe sont un gage d'efficacité et un facteur de protection pour ce type de clientèle (Roose, Roets, Van Houte, Vandenhole, Reynaert, 2012). Pour en arriver à un tel travail d'équipe, les auteurs abordent largement la question du partage des responsabilités entre les enfants, les parents et les intervenants en partant du principe que tous doivent faire un effort pour participer davantage à la réalisation des objectifs. D'autres auteurs ont fait l'analyse d'une démarche d'analyse des besoins d'un enfant centrée sur la participation des parents. Cette démarche sert à identifier (dans un plan d'intervention ou de services, lors d'une révision) des actions à poser pour assurer une réponse adéquate aux besoins de l'enfant (Chamberland, Lacharité, Clément, Dufour, Lemay, 2012). L'initiative AIDES visait à « soutenir les figures parentales dans l'identification systématique de leurs besoins et ceux de leur enfant et en les invitant à participer activement à toutes les étapes de l'intervention (analyse des besoins ; planification des actions ; mise en œuvre et suivi du plan d'action; révision du plan

d'action). » (Chamberland et coll., 2012, p.45) Dans l'évaluation de cette démarche, les auteurs soulignent qu'une relation partenariale et plus informelle renforce la confiance, la négociation et le partage d'information. Cette relation « serait plus de type "*kin relationship*" par opposition au type plus formel et structuré du "*business agreement*" généralement observé en contexte de protection » (Goldberg et Comins, 2001, cité dans Chamberland et coll. 2012, p.149). Ce type de relation nous rappelle la relation « partenariale » dont Roose et des collègues (2013) ont largement parlé. Un des points forts de cette démarche (AIDES) consiste à prioriser une approche participative auprès des membres de la famille.

« Par exemple, le choix de la dimension qui sera explorée lors de la rencontre est déterminé conjointement par l'intervenante et les figures parentales, en fonction des préoccupations des figures parentales, des forces de l'enfant, d'un aspect qui fait consensus ou encore de certaines conditions environnementales particulières qui préoccupent les figures parentales. Le langage utilisé lors de la complétion du CABE doit être accessible pour les figures parentales : les notes rédigées dans le CABE sont en conformité avec les propos utilisés par ces derniers. Finalement, les désaccords sont abordés de façon à permettre aux figures parentales d'exprimer leurs points de vue, leurs croyances et leurs attentes. »

Chamberland et coll. 2012, p.62

« Ce contexte socioaffectif est particulièrement pertinent dans les situations de négligence où la relation est l'épicentre de l'intervention » (Turney et Tanner, 2001, cité dans Chamberland et coll. 2012, p.149). Ce qui laisse penser que la relation avec le parent serait plus importante que le sexe du parent puisque l'initiative AIDES s'adresse autant aux mères qu'aux pères, de même que l'étude de Maiter et ses collaborateurs qui a été faite majoritairement auprès de mères.

### **Centration sur les besoins des enfants**

L'étude de Chamberland et ses collègues suggère également que l'intervenante soit à l'écoute des besoins des enfants et des parents tel que démontré ci-haut. Les besoins des pères et des enfants nous ont semblé intimement liés au cours de la présente recherche. Par exemple, les cours d'habiletés parentales reçus par les parents ont certainement un impact sur le développement des enfants. Des ressources de répits pour les parents permettent aussi aux enfants de se déposer. C'est donc en ce sens que de miser sur les

besoins des parents peut aussi être un avantage pour les enfants puisque les répercussions y sont souvent directes. D'ailleurs, les témoignages des pères laissent entendre que lorsque l'intervenante se préoccupe d'abord du bien-être des enfants, cela est aidant dans le développement de la relation avec elle. Par ailleurs, l'intérêt pour l'enfant serait l'élément le plus important de l'implication parentale selon le point de vue des intervenantes en protection de la jeunesse (Pleau, 2013). À partir du même échantillon que celui de la présente étude, Huard-Fleury (2014) démontre l'importance que les pères accordent à leurs enfants. En effet, ces hommes désirent être des bons pères, présents et disponibles. Ils auraient aussi une grande volonté de s'améliorer et d'offrir une meilleure vie que ce qu'ils ont connu à leurs enfants (Huard-Fleury, 2014). Par ailleurs, l'auteure note que l'arrivée des enfants dans la vie des pères donne un sens à leur vie. C'est donc dire comment cela est important pour eux. Le bien-être de leurs enfants peut certainement être une motivation aux changements pour les pères. C'est donc important de reconnaître et mettre à l'avant-plan cet aspect. Cette préoccupation ressort comme étant partagée entre le père et l'intervenante. Dans ce contexte, on peut penser que cela permet des échanges sur l'importance du bien-être de l'enfant et fait remarquer aux deux parties que leurs objectifs sont les mêmes. En mettant l'accent sur ce terrain commun entre le parent et l'intervenant, on évite une confrontation entre « expert et parent inadéquat. » Ceci place la relation entre les deux partis dans une nouvelle perspective de réciprocité, de reconnaissance et du respect qui en découle (Turney, 2012).

### **La transparence**

La transparence est la troisième attitude identifiée par les pères comme étant favorable à une relation harmonieuse. Cette attitude semble constituer la base de la relation de confiance réciproque entre le père et l'intervenante. Alors que dans l'étude de Maiter et ses collaborateurs (2006), les mères ont apprécié que l'intervenante soit comme « une vieille amie », relaxe et qu'elle partage des informations de sa vie privée, les pères ont plutôt nommé l'importance d'une relation de confiance, authentique, dans laquelle ils étaient informés du suivi de leurs enfants et des modalités d'intervention. Dans les deux cas, les parents apprécient que l'intervenante soit réaliste dans ses propos. La franchise et l'honnêteté ont aussi été nommées ailleurs dans les écrits scientifiques scientifiques comme étant appréciées par les hommes (Nantel et Gascon, 2002). L'authenticité et la

transparence permettent certainement l'établissement d'une meilleure relation, telle est une des observations de Chamberland et ses collaborateurs (2012) ; être informés et en position de faire des choix, avoir un certain contrôle sur les divers aspects qui influencent leur vie et celle de leurs enfants seraient aussi des expériences qui stimuleraient la participation active des parents. Puisque tel que discuté ici-bas, l'autonomie est chère aux hommes (Roy et coll., 2015).

### **L'adaptabilité**

L'adaptabilité est la quatrième attitude qui a été retenue. Il s'agit en bref de savoir s'adapter à la réalité et aux besoins des pères. Comprendre et s'adapter à leur réalité est un atout dans l'engagement des pères et dans la construction d'une relation de collaboration. L'adaptabilité peut également prendre la forme de démontrer une disponibilité physique ou même par téléphone. La flexibilité serait aussi une qualité appréciée par les hommes chez les intervenantes (Nantel et Gascon, 2002). Des exemples sont déjà présents dans les écrits scientifiques. En effet, certains auteurs indiquent que de démontrer une flexibilité dans les heures d'ouverture des services et pour les horaires des rencontres est un aspect intéressant à considérer (Bayley et coll., 2009) ou encore aller à la rencontre des pères à la maison puis insister pour collaborer avec eux (Cullen et coll., 2011). Par ailleurs, l'étude révèle aussi l'importance d'adapter l'intervention aux pères en favorisant par exemple l'empowerment. En effet, il apparaît plus avantageux de gagner la collaboration des pères en misant sur leurs forces plutôt que de tenter d'exercer un pouvoir sur eux (Brown et coll., 2009).

### *CE QUE L'INTERVENANTE FAIT QUI EST CONSIDÉRÉ COMME NUISIBLE PAR LES PÈRES*

En ce qui a trait aux éléments les moins aidants dans la construction de leur lien avec l'intervenante, les pères identifient cinq obstacles. Les analyses révèlent: 1. Le jugement ressenti par les pères à propos de leurs capacités parentales, de leurs habitudes de vie passées et présentes ou encore de leurs difficultés, affecte leur estime de soi et leur donne l'impression qu'on ne croit pas en leur potentiel de changement, que cela ne vaut la peine qu'ils s'impliquent; 2. Le manque de transparence (de transfert d'informations, d'honnêteté) de la part des intervenantes les rend encore plus méfiants. Que ces perceptions soient réelles ou erronées, elles auraient une influence sur le lien entre les

pères et les intervenantes; 3. L'absence de lien significatif entre le père et son intervenante ressentie par les pères crée une grande distance entre eux et les CJ. L'incompréhension de leurs besoins et de leurs réactions ainsi que le manque de soutien sont d'ailleurs considérés comme nuisibles dans la création du lien; 4. La critique et les exigences élevées découragent les pères, qui ont l'impression qu'on ne reconnaît pas les efforts qu'ils font; et finalement, 5. Le manque d'écoute et l'absence d'intérêt qu'on a à leur égard créent un sentiment de ne pas être important.

En ce qui a trait aux obstacles identifiés dans la recherche de Maiter et ses collaborateurs (2006), les parents ont nommé les caractéristiques suivantes; *judgmental* (46 %); *cold and uncaring* (44%); *poor listeners* (38%); *critical* (38 %); *and insincere* (20%). L'analyse des récits des pères a permis de constater que ces catégories correspondaient généralement à ce qui était apparu chez les mères mis à part l'ordre dans lequel elles ont été placées. Considérant que cette dernière étude a été effectuée auprès de mères, il est intéressant de constater que le discours des mères ressemble beaucoup à celui des pères. De plus, la présente recherche a permis de démontrer que peu importe leur niveau d'engagement paternel, les participants identifiaient les mêmes éléments nuisibles à l'établissement d'une relation positive. Ces conclusions s'expliquent probablement en partie par le contexte dans lequel se déroule l'intervention, soit le contexte de protection de l'enfance (de l'intervention en contexte d'autorité). Dans les deux études, le jugement est évoqué en premier comme étant souvent prématuré et permanent. Des études confirment que les pères sont souvent étiquetés comme bons ou mauvais rapidement dans le processus d'intervention (Dominelli et coll. 2011; Maxwell et coll. 2012; Brandon et coll., 2009), ce qui peut expliquer en partie leur impression d'être jugés. En effet, plusieurs études convergent en ce sens. Le discours des intervenants par rapport aux pères est peu nuancé (O'donnell et coll., 2005) et ils développeraient une perspective de pensée rigide (tout bon ou tout mauvais) face aux pères (Brandon et coll., 2009). Les intervenants décrivent les pères comme étant absents (Turcotte, 2014), menaçants et impertinents (Scourfield, 2003; Mayer et coll. 2006; Dulac, 2001). Les intervenants confirment que leur perception des pères est teintée par plusieurs stéréotypes véhiculés; d'un parent placé en périphérie et inactif en ce qui a trait à ses capacités parentales (Ewart-Boyle, Manktelow, McColgan, 2013) et réduit à une fonction de pourvoyeur

uniquement (Nantel et Gascon, 2002). Plusieurs études relatent que ces perceptions peuvent également être influencées par la mère, puisque les intervenants sont souvent en contact et engagés avec elle d'abord (Ewart-Boyle, Manktelow, McColgan, 2013; Zaroni et coll., 2013; Turcotte, 2014; Ferguson et Hogan, 2004; Lacharité, 2008). Comment expliquer alors que les mères et les pères ont la même réflexion quant aux jugements ressentis dans l'intervention des CJ ? Une autre étude ayant porté sur les objets favorables et défavorables à l'implication des parents en CJ, selon la perspective des intervenants, permet des rapprochements avec la présente étude. En effet, les auteurs suggèrent que l'implication des parents (pères et mères) est directement liée à la qualité de la relation avec les intervenants. Villeneuve (2010) démontre que les caractéristiques personnelles et professionnelles des intervenantes ainsi que leurs stratégies d'interventions peuvent avoir un impact sur l'implication des parents. En ce qui a trait aux éléments défavorables, Villeneuve (2010, p.89) fait ressortir six éléments du discours des intervenants soit : « Manque d'intérêt pour son travail; prise des responsabilités parentales (à la place des parents); jugement envers les parents; manque d'expérience individuelle ou professionnelle; manque de connaissances sur les problématiques parentales; manque d'affinités entre parents/intervenants. » Mais encore, Villeneuve (2010) établit aussi une liste de facteurs organisationnels nommés par les intervenants comme étant nuisible à la participation des parents; « Nombreux changements d'intervenants; nombre élevé de dossiers pour un intervenant; horaire d'ouverture des bureaux; nombre élevé d'intervenants pour une même situation; lourdeurs administratives; manque de temps; structure difficile à comprendre pour les parents; délais d'attente élevés; types d'intervention effectués; « Image de voleurs d'enfants»; mandat légal de l'intervenante sociale. (Villeneuve, 2010. P.89) C'est donc dire que les conditions dans lesquelles les intervenantes travaillent ainsi que d'autres facteurs organisationnels ne facilitent pas la participation des parents. Tel que mentionné ci-haut, l'intervention en contexte d'autorité requiert une attention particulière. Des facteurs liés aux caractéristiques personnelles et à la compétence des intervenantes sont en jeu tout comme les facteurs liés à l'organisation des services institutionnels. Les résultats de la présente étude suggèrent que les intervenantes doivent se permettre de développer une relation chaleureuse et ouverte tout

en étant à l'affût des changements (positifs et négatifs) et en tenant bien informés les parents.

Dans une recension des écrits sur la question, Turney (2012) explique que les valeurs du travail social, dont la confiance et l'acceptation de la personne telle qu'elle est, sont la base des relations en intervention. Lorsque placées dans un contexte d'autorité en protection de la jeunesse, les intervenantes doivent rester vigilantes et garder un espace de doute raisonnable afin de rester attentives s'il y a un risque pour la sécurité et le bien-être de l'enfant. Ce sont probablement ces microrésistances qui sont ressenties par la plupart des parents, qu'ils soient hommes ou femmes et par la plupart des pères, peu importe leur niveau d'engagement paternel. Malgré les difficultés et les résistances que cela peut causer, les intervenantes doivent également développer une certaine confiance envers les parents, tout en étant à l'affût de la réalité qui peut différer de ce que les familles laissent entrevoir. C'est donc au travers de la recherche de l'équilibre entre l'acceptation inconditionnelle de l'information que leur donne la famille et un doute raisonnable que l'intervenante doit se positionner (Turney, 2012). Elle doit aussi essayer d'adopter une attitude de « non-expert » dans ses interactions avec les parents, tout en utilisant leur pouvoir de coercition si la situation le demande (Turney, 2012). Par ailleurs, les intervenantes ayant la capacité de créer une zone de confort, d'ouverture et de transparence permettraient davantage l'établissement d'une relation de confiance (Fletcher et St-Gorges, 2010). « L'établissement d'un lien de confiance et d'une relation dialogique permet un échange dans un processus de développement. Les principaux objectifs du lien entre l'individu et l'intervenant(e) sont : agir pour favoriser la confiance, connaître et apprendre ensemble, partager la solution au problème, partager le contrôle de l'entrevue et maintenir une ouverture réciproque (Lévesque et coll., 1985 dans Nantel et Gascon, 2002, p.14). » Plus qu'une question d'attitude, certains auteurs abordent l'importance de l'intelligence émotionnelle (Howe, 2010) dans ce contexte. Les pères ont nommé des attitudes permettant d'atteindre un peu plus l'idéal de relation. Mais encore, dans une revue des écrits scientifiques scientifique, Howe (2010) explique que plus le parent se sent reconnu, considéré et encadré tel que suggéré par les pères de la présente étude, plus l'intervenante peut aider le parent à faire de son enfant une priorité et travailler à tenter d'améliorer la situation. En termes de compétence, les intervenants qui

ont une meilleure intelligence émotionnelle seraient plus efficaces et sécuritaires dans leur pratique (Howe, 2010). Pour l'auteur, l'intelligence émotionnelle semble être définie par une certaine objectivité émotionnelle qui les amènent à garder le contrôle de leur réaction (se sentent moins menacés par les parents, vivent moins de stress dû au travail et sont donc plus à l'écoute des clients) (Howe, 2010).

Sur le plan organisationnel, certains obstacles mentionnés par les pères se retrouvent aussi dans les écrits scientifiques. Le changement de personnel qui ne permet pas l'établissement de relations durables, leur perception négative envers les services, le manque de temps et de flexibilité (Villeneuve 2010; Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Turcotte 2014) sont tout autant de facteurs influençant la relation entre le père et l'intervenante. Par ailleurs, les pères de cette étude ont été en contact avec des intervenantes féminines en majorité. Est-il possible que cela puisse aussi avoir un impact sur leur perception des services ? Une recherche (Roy, 2011) effectuée auprès de 25 participants recrutés dans différents organismes offrant des groupes de thérapie en violence conjugale avait comme objectifs de prendre connaissance du point de vue des hommes sur les interventions des animatrices et animateurs de façon distincte. Les résultats de cette étude donnent un aperçu de l'impact de la présence d'une femme comme animatrice. Il en ressort que les participants vivent des difficultés et des bénéfices liés à la présence de l'intervenante et qu'ils considèrent la co-animation mixte comme une plus-value. Tout de même, les appréciations des interventions de l'animateur ou de l'animatrice diffèrent en plusieurs points. En ce qui a trait à l'animateur, il ressort que les hommes considèrent qu'il est crédible et qu'il permet d'être compris. Les confrontations auraient plus d'impacts et les hommes seraient plus en confiance voire, plus enclins à la révélation de soi. De plus, l'animateur stimulerait le développement du pouvoir d'agir en plus d'être un modèle masculin. Les hommes placent l'animatrice en position d'experte, comme si elle leur était supérieure. Les confrontations seraient aussi plus difficiles à accepter, ils auraient peur d'être jugés et auraient des réserves à s'exprimer avec l'animatrice. Tout de même, ils lui accordent une qualité supérieure d'écoute et un climat de travail plus sérieux. Finalement, la présence d'une femme donne de la crédibilité à la réalité vécue par leur conjointe. Rares sont les études ayant porté sur le sujet qui ont exploré le point de vue des clients (Roy, 2011). Cette dernière suggère que le genre



influence certainement la perception des clients, mais sans avoir mesuré l'impact que cela peut avoir dans la thérapie. Il reste que cela pourrait être un des facteurs déterminants dans l'expérience vécue par les pères puisque quelques rapprochements sont possibles avec la présente étude.

En bref, il ne s'agit pas nécessairement d'alourdir la tâche de l'intervenante, mais plutôt de trouver des moyens qui permettent de développer une meilleure relation avec le père en contexte de protection. Pour protéger et soutenir les enfants, les intervenantes doivent idéalement évaluer et impliquer toutes les figures paternelles présentes dans leur vie, en considérant les possibilités que ce soit positif ou négatif (Strega et coll. 2008). Cela exige des intervenantes d'entretenir des attentes similaires pour les mères et les pères, qui s'appuient sur les forces de chacun et en initiant les changements (Strega et coll. 2008).

#### DIFFÉRENCE DES SERVICES OFFERTS ENTRE LES PÈRES ET MÈRES

Une autre des dimensions qui avait été identifiée comme étant à l'étude dans ce projet était liée à la perspective du père quant au traitement spécifique qui lui est accordé par les services, comparativement à la mère. Tandis qu'un quart de l'échantillon indiquait qu'il ne percevait pas de différence entre les services offerts aux mères et aux pères, les trois quarts exprimaient avoir vécu des situations de grande injustice à leur égard comparativement aux mères. À cet effet, l'analyse des récits des pères a permis de dégager trois points centraux soit; la différence entre la qualité et la quantité des services reçus, le sentiment d'être non pertinent ou d'être vu comme un risque pour les enfants et finalement le sentiment d'être peu, pas ou mal informé.

Les écrits scientifiques corroborent largement ces résultats. Malgré les discours contemporains sur l'importance du « père engagé », les pères restent largement absents de la protection de l'enfance (Strega et coll. 2008). Le discours dominant voulant que les mères sont les principales responsables de la sécurité, du bien-être et des soins aux enfants est toujours présent dans les services de protection, même lorsque les pères sont présents et engagés (Strega et coll. 2008). Une étude sur les pères et les services d'aide à l'enfance au Canada ayant pour objets les politiques, les pratiques et le discours des services d'aide à l'enfance à l'égard des pères d'enfants dont le cas a été signalé aux services de protection à l'enfance (Brown, Strega, Callahan, Dominelli, Walmsley, 2009)

confirme qu'il existe une inégalité de traitement importante entre les sexes dans les services d'aide à l'enfance. En effet, cette étude a démontré que les pères étaient souvent exclus, considérés comme non pertinents. Ils reçoivent donc moins de services (ou pas du tout) et ils sont mal informés (ou pas du tout). En effet, cette étude révélait que les pères considérés comme non pertinents ou dangereux n'étaient impliqués d'aucune façon, qu'ils ne sont simplement pas contactés. Un des éléments qui pourraient possiblement influencer cet aspect a été identifié à quelques reprises. En effet, les intervenants affirment que la mère joue un rôle déterminant dans la participation du père dans les services lorsqu'elle en trace le portrait, en donnant par exemple de fausses informations sur ces derniers (O'Donnell et coll. 2005; Brown et coll. 2009; Lacharité, 2008; Ewart-Boyle, Manktelow et McColgan, 2013; Maxwell et coll., 2012). Lacharité (2008) aborde aussi la question en expliquant que les pères sont représentés par d'autres personnes dans leur entourage, ce qui peut expliquer le sens que peut prendre la perception des intervenantes; « Les pères en situation de vulnérabilité sont souvent disqualifiés dans leur expression d'eux-mêmes et de leur vie et "parlés" par d'autres personnes de leur entourage (notamment leur conjointe et les intervenants) » (Lacharité, 2008, p.11). Par ailleurs, parmi les enjeux et les défis entourant l'intégration des pères dans les services évoqués dans les écrits scientifiques, on retrouve entre autre l'ambivalence de certaines intervenantes à rejoindre le père (Smithgall, 2009; Bellamy, 2009; Deslauriers et Binet, 2012; Pouliot et Saint-Jacques, 2005). On retrouve aussi une prédominance des représentations sociales construites autour des thèmes de l'absence (Turcotte, 2014), de la dangerosité (Dominelli et coll. 2011; Maxwell et coll. 2012) ou de la non-pertinence (Brown et coll. 2009). D'autre part, la centration des pratiques sur la dyade mère-enfant dans un environnement à prédominance féminine est aussi observable (Turcotte, 2014; Deslauriers et Binet, 2012). Ces facteurs contextuels placent les pères dans une position de contrainte quant à leur intégration dans les services et peuvent expliquer en partie la tendance des intervenantes à rejoindre davantage les mères. Par contre, les difficultés liées à l'intervention en CJ ne semblent pas spécifiques aux pères puisque les mères relatent aussi plusieurs éléments rendant difficile leur relation avec les intervenantes. Qui plus est, elles sont assez semblables aux difficultés nommées par les pères (Maiter et coll., 2006; Coady et coll., 2013). Tel que mentionné ci-haut, le jugement est l'élément le

plus abordé par les pères comme étant nuisible à leur relation avec l'intervenante. L'enjeu avec ces derniers se situe davantage dans l'impression précoce de la présence de préjugés et de jugements qu'ils associent à un biais sexiste de la part de l'intervenante. En effet, dans le contexte décrit ci-haut il est beaucoup plus ardu pour le père de « prouver » ses habiletés parentales que pour la mère. D'autant plus que les pères doivent aussi souvent défendre leur version des faits. Non seulement on retrouve dans les écrits scientifiques plusieurs confirmations de cette situation, mais nous avons constaté lors des entrevues que cette nécessité de faire ses preuves est fortement perçue par les pères. Nous pouvons donc supposer que dès l'arrivée des CJ dans leur vie les pères ont des craintes quant aux jugements dont ils sont victimes et donc, ils se braquent si on ne leur montre pas une totale ouverture et une attitude de non-jugement, ce qui peut provoquer une tout aussi grande réaction chez l'intervenante.

#### RELATION ENTRE LIEN AVEC L'INTERVENANTE ET NIVEAU D'ENGAGEMENT PATERNEL

Ce mémoire suggère qu'il est possible d'établir une association entre le lien du père avec l'intervenante et son niveau d'engagement paternel, malgré le fait que ce lien soit peu significatif en raison de la petite taille de l'échantillon. En effet, il semble y avoir un lien entre le faible engagement des pères et les liens négatifs avec les intervenantes et vice versa. Plus précisément, en observant les catégories démontrant une appréciation des services des centres jeunesse, force est de constater que les participants dont la paternité est dite en suspension rapportent des relations négatives avec leur intervenante ou se sont peu prononcés à ce sujet. Par ailleurs, l'analyse des résultats a aussi permis de constater que peu importe leur degré d'engagement paternel, les pères peuvent tous vivre les mêmes choses (événements négatifs, se sentir culpabilisés, ne pas se sentir écoutés ou considérés, sentir qu'on est contre eux ou avoir une appréciation générale négative des CJ). Il est possible que malgré leur niveau d'engagement, tous les pères ayant passé par la protection de la jeunesse aient vécu des événements semblables. Tel que mentionné ci-haut, l'intervention en protection de la jeunesse comporte son lot de particularités. Par contre, il y avait des différences frappantes entre les niveaux d'engagement et d'autres catégories telles que : événements positifs, l'identification d'éléments aidants ou non, avoir l'impression que la mère a plus de service, ne se considèrent pas informés,

appréciation positive. En effet, seulement une petite part des pères en suspension ont identifié des événements positifs ainsi que des éléments aidants dans la relation. Par ailleurs, ils sont ceux qui considèrent le plus que la mère a plus de service et qu'ils manquent d'informations. Les résultats ont aussi démontré que les pères qui ont un engagement en pointillé sont plus nuancés. Ils ont tous nommé des événements positifs, ils ont plus de facilité à nommer des éléments aidants et ils sont moins nombreux à avoir des critiques négatives telles que le manque d'information. Finalement, les pères ayant un engagement en continu sont plus nombreux à identifier des éléments aidants. Une bonne part d'entre eux a aussi nommé des événements positifs et une toute petite part a formulé des critiques négatives. Finalement, ils ont le meilleur taux d'appréciation positive des services.

Concrètement, les pères qui sont les moins engagés sont aussi ceux qui ont vécu le moins d'événements positifs depuis l'arrivée de la protection de l'enfance. Probablement que ces pères, qui pour la plupart ont très peu de contacts avec leurs enfants, étant déjà désengagés ont moins à gagner en collaborant avec les CJ puisque plusieurs n'ont pas ou très peu de contacts avec leurs enfants. Il est aussi possible que leur situation personnelle soit plus complexe, rendant difficile l'exécution de ce qui est demandé. Par ailleurs, il est possible que les intervenants ne les contactent pas ou moins, parce qu'ils n'ont pas la garde et, ou qu'ils sont en conflit avec la mère. Nous pouvons nous questionner à savoir si leur engagement était plus soutenu dans le passé et ce qui s'est produit pour que cela fluctue dans le temps. Il aurait été intéressant d'évaluer le niveau d'engagement paternel de ces mêmes pères avant l'intervention des CJ. Une étude plus spécifique sur le sujet permettrait d'approfondir les réflexions entamées, qui laissent plusieurs questionnements quant à l'engagement paternel et l'influence des variables entre elles. Sans tous les reprendre, les éléments qui ont été abordés ci-haut quant au lien entre l'intervenante et le père peuvent possiblement influencer l'engagement paternel selon ce que révèle la présente étude. En effet, certains pères ont indiqué s'être désengagés de leurs enfants pendant l'intervention des CJ puisqu'ils étaient grandement mis à mal et de plus en plus absents de la vie leurs enfants pour différentes raisons. Pour les autres, il est possible que ceux-ci étant déjà plus engagés auprès de leurs enfants cela facilite la relation avec l'intervenante. Maiter, Palmer et Manji (2006) notent par ailleurs que les intervenantes

pourraient être plus enclines à travailler plus fort dans des situations où elles constatent qu'un changement se produit et se sentent récompensées pour leurs efforts. De ce fait, les auteurs ajoutent que l'inverse peut aussi être vrai; les clients feraient davantage d'efforts lorsqu'ils perçoivent un engagement de la part de l'intervenante. Ces deux principes font écho à la présente étude. Une autre étude sur le sujet présente le point de vue de 22 intervenantes travaillant dans des centres de la famille (centre de prévention et de traitement pour les familles en difficulté) en Irlande du Nord. Un peu plus de la moitié des intervenants ont nommé qu'ils peuvent restreindre l'engagement des pères par leur tendance à minimiser le rôle du père ou à ne pas prendre en considération l'importance de la présence d'un père dans la vie d'un enfant (Ewart-Boyle, Manktelow et McColgan, M., 2013). Dans la même étude, tous les intervenants étaient d'accord pour dire que leurs attitudes et leurs méthodes de pratique avaient une influence sur l'engagement des pères. Ces résultats portent à réfléchir sur le pouvoir de l'intervenante sur l'engagement du père. Influencées par plusieurs facteurs tels que la perception de la mère, les orientations de leur institution scolaire et professionnelle, et du bagage de l'intervenante, les pratiques d'intervention pourraient donc avoir un impact sur l'engagement des pères dans les services. Par ailleurs, plusieurs écrits scientifiques tendent à démontrer la difficulté des intervenantes à entrer en relation avec les pères dans les services de protection et la fragilité du lien qui les unit (Turcotte, 2014; O'Donnel et coll., 2005; Lacharité, 2008; Dulac, 2001; Scourfield, 2003 et 2006). La présente étude a d'ailleurs démontré que la relation entre le père et l'intervenante commençait souvent rudement. En effet, si le lien de confiance n'est pas établi entre les deux parties, est-il possible que la relation se détériore rapidement autour d'événements perçus comme négatifs par le père ? Ce qui aura indéniablement un impact sur la présence du père dans les services. Inversement, l'intérêt démontré par les pères pourrait aussi avoir un impact sur l'implication des intervenantes dans l'amélioration de la relation avec le père (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Par ailleurs, plusieurs auteurs ont noté que pour les intervenantes, il y avait une difficulté importante à rejoindre et impliquer les pères. Dans ce contexte, l'intervenante pourrait difficilement voir les avantages d'investir du temps et de l'énergie à impliquer le père, ce qui aura un impact direct sur sa présence dans les services et possiblement sur son engagement paternel. Ainsi, il paraît évident que les pratiques d'intervention en

protection de l'enfance et l'engagement paternel peuvent s'influencer et peuvent certainement être influencés par d'autres facteurs. Dans ce contexte, l'étude d'Ewart-Boyle, Manktelow et McColgan (2013) révèle la nécessité de développer une sensibilité face à la question des pères pour éviter les impacts négatifs possibles sur leur engagement dans les services et sur leur engagement paternel.

#### PARTICULARITÉS DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES PÈRES

L'analyse des résultats a mené à porter un regard critique sur le concept de socialisation différenciée et sur la construction sociale de la masculinité, tant dans les services d'aide que dans les rôles que les pères occupent. En effet, les résultats ont mis en lumière l'existence d'une double contrainte pour les pères recevant des services de la protection de la jeunesse ayant déjà été documentée par Devault (2013). L'autonomie, l'indépendance, la solidité, la crainte de l'échec et le rôle de pourvoyeur présents dans la socialisation masculine qui ne cadrent pas avec l'intervention en contexte d'autorité de la protection de la jeunesse forment la première contrainte. La deuxième contrainte se rapporte davantage à la perception des intervenantes en CJ face aux pères; jugements posés sur leur expertise en matière de soins aux enfants, préjugés quant à leur (non) pertinence ou dangerosité pour la famille. En effet, comparativement aux mères, l'expertise des pères en matière de soins aux enfants est moins reconnue à cause des rôles parentaux traditionnels (Devault, 2013).

#### *SOCIALISATION MASCULINE ET SERVICES DE PROTECTION À L'ENFANCE*

Les récits des pères laissent transparaître un besoin d'autonomie dans les diverses situations vécues. En effet, les comportements et réactions des pères (résistance, méfiance, faire avec leur propre solution, réaction forte devant la perte de contrôle) permettent de mettre en lumière cette quête d'autonomie qui serait au cœur de la socialisation masculine (Roy et coll. 2014). Dans cette optique, « les hommes seraient plus réticents à solliciter de l'aide; et, lorsqu'ils sont obligés de le faire, ils seraient plus susceptibles de ressentir un sentiment de honte » (Roy et coll. 2014 p.15). En majorité, les pères rencontrés dans cette étude ont eu de la difficulté à renoncer au contrôle (obéir), à admettre leurs difficultés et leurs échecs, à se montrer vulnérables, à exprimer leurs émotions et/ou à admettre leur incompréhension. Ces éléments corroborent largement

l'étude de Dulac et Groulx (1999) et celle de Roy et ses collaborateurs (2014). Plusieurs pères expliquent qu'ils ont l'obligation de faire ce qui est demandé, de ne pas contredire l'intervenante pour éviter des conséquences négatives (retrait des enfants, être mis à l'écart), alors que la socialisation des hommes va dans le sens inverse (montrer sa force, garder le contrôle, persister indéfiniment) (Dulac et Groulx, 1999). Rappelons d'ailleurs que les pères qui ont exprimé les commentaires les plus positifs au sujet de l'intervention des CJ dans leur vie sont ceux pour qui les interventions ont été effectuées à domicile, sans retrait des enfants (aide concrète à domicile, respect du rôle parental, confiance en leur capacité, suivi, accompagnement). En effet, l'étude suggère que de permettre au père de garder le « contrôle » lorsque cela est possible (écouter leur version des faits, leur permettre d'exprimer leurs opinions quant au bien-être des enfants, permettre des contacts avec les enfants et/ou dans l'idéal, travailler dans le milieu familial,) et ainsi développer une relation de confiance avec lui permettrait d'établir un meilleur rapport.

#### *CONSIDÉRATION ET RECONNAISSANCE*

Les propos des pères ont aussi révélé qu'ils appréhendaient grandement la venue des services de protection dans leur vie. La méfiance envers le jugement des autres (la peur d'être jugé) et la crainte de l'échec étaient particulièrement présentes. Malgré ces appréhensions, les pères ont tous exprimé vouloir ou avoir essayé de donner leur point de vue et de s'impliquer à un moment ou à un autre de l'intervention. Pour plusieurs, ce fut un échec. Par conséquent, ces pères ont parfois eu le sentiment de n'avoir aucune importance pour les intervenantes, d'être lésés dans leurs droits ou encore, de ne pas exister. Ces perceptions qu'ont les pères du peu d'importance qu'on leur accorde dans la recherche du bien-être de leurs enfants ne stimulent pas leur engagement et leur collaboration future. On peut penser que cela peut les amener à se remettre en question et à douter de leurs habiletés parentales, produisant ainsi possiblement un impact sur l'estime de soi comme personne et comme père. Dans l'étude de Turcotte et coll. (2002), il est ressorti que « les hommes s'interrogent sur leur aptitude, leur compétence et leur disposition vis-à-vis le processus thérapeutique de même que sur leur capacité à en tirer pleinement profit » (p.73). Les chercheurs ont conclu que ces appréhensions indiquaient possiblement « la persistance d'une certaine mentalité voulant que l'engagement dans une démarche thérapeutique implique des qualités particulières » (Turcotte et coll., 2002,

p.73) soit féminines. Turcotte et coll. (2002) révèlent que les appréhensions des hommes dans la trajectoire de demande d'aide se situent au niveau de la révélation de soi, de la crainte du jugement des autres, de l'incapacité de répondre aux attentes et, ou de l'échec. D'un autre point de vue, l'estime de soi des pères a aussi un impact sur la confiance en leurs capacités parentales. Cette dernière se construirait à partir des succès vécus dans l'expérience auprès d'enfants (Turcotte et Gaudet, 2009). Les hommes seraient généralement moins bien préparés à assumer le rôle de père puisque leur socialisation les porterait à vivre moins d'expériences de soins (Turcotte et Gaudet, 2009). Dulac (1997) formule comme hypothèse que l'estime de soi des pères à titre de parent serait influencée par la construction sociale de la paternité selon laquelle, les pères n'auraient pas les mêmes aptitudes que les mères à prendre soin de leurs enfants. Plusieurs éléments sont présents dans les écrits scientifiques à propos du sentiment de compétence parentale qui joue un rôle prédominant dans l'engagement du père auprès de son enfant, mais aussi dans l'intervention. D'ailleurs, Turcotte et Gaudet (2009 ; p.44) indiquent qu'il y a dans les écrits scientifiques « certaines indications selon lesquelles le sentiment de compétence parentale est un déterminant significatif de la motivation des hommes à investir davantage dans la relation à l'enfant.» Or, la question à se poser est la suivante : est-ce que les interventions en CJ peuvent avoir un impact négatif sur le sentiment de confiance des pères en leurs habiletés parentales? Les données de l'étude pourraient porter à croire que la perception des intervenants pourrait avoir un impact sur l'estime de soi des pères. Par exemple, la honte à laquelle ils doivent faire face lors de la lecture des rapports rédigés par les intervenants au tribunal faisant état de leur situation peut être extrêmement difficile; un père racontait avoir eu l'impression que la personne qui était décrite n'était pas lui, mais un monstre. D'autres auteurs ont soulevé un enjeu spécifique quant à la négligence; il serait plus difficile d'obtenir l'implication et la collaboration des parents lors des situations de négligence comparativement aux autres problématiques vues en protection de l'enfance (Poirier, 1998; Saint-Jacques et coll., 2000 dans Villeneuve, 2010). « Car, pour les parents négligents, s'impliquer dans l'intervention signifie une remise en question de leurs attitudes et comportements à laquelle ils ne veulent pas être confrontés. » (Villeneuve, 2010, p.140). Cela peut en effet être une difficulté



supplémentaire pour les pères que de se mettre en position « d'échec » et de remise en question.

### *RÔLE DE TRAVAILLEUR/POURVOYEUR*

En tenant compte de la socialisation différenciée et de la construction sociale de la masculinité, un autre élément central doit être abordé. Être le père, c'est aussi avoir un rôle de travailleur, voire de pourvoyeur. Les pères seraient plus vulnérables à cette dimension que les mères lorsque leur rôle de pourvoyeur économique est compromis, rôle central dans la paternité (Turcotte et Gaudet, 2009; Roy et coll. 2014). En effet, le travail constituerait un véritable pivot de l'identité masculine (Roy et coll. 2014). Les pères de la présente étude ont largement abordé l'importance de leur rôle de pourvoyeur envers leurs enfants. Pour quelques pères de l'étude, ils étaient l'unique pourvoyeur et presque la moitié des pères rencontrés ont un revenu annuel de 14 999 \$ ou moins. Les contraintes reliées à l'emploi du père peuvent donc influencer leur présence dans les services. Ayant un revenu insuffisant, plusieurs pères ont avoué qu'ils devaient avoir plusieurs « jobines » pour arriver à subvenir aux besoins de la famille. Ainsi, ils travaillent irrégulièrement et n'ont pas toujours l'occasion de se libérer pour les rencontres familiales qui ont lieu le jour, d'autant plus que cela peut avoir un impact sur leur revenu. Le fait qu'ils ne remplissent pas leur rôle de pourvoyeur peut aussi les rendre plus réticents à l'intervention, étant déjà fragilisé dans leur estime. En ce qui a trait au monde du travail et au rôle de pourvoyeur, les études recensées par Turcotte et Gaudet en 2009 montraient que les injonctions qui pèsent sur les pères dans le monde du travail (fortes exigences en terme d'emploi, de temps, de charge mentale du travail) ont une incidence sur les dimensions quantitatives de l'engagement paternel, ce qui fait écho à notre étude. D'autre part, les auteurs soulèvent que la qualité des « conduites paternelles » pourrait être influencée par la situation économique de la famille. Effectivement, les pères seraient affectés par la situation économique de leur famille, influencée par leur condition d'emploi, les rendant plus vulnérables à l'anxiété et la détresse psychologique (Devault et Gratton, 2003; Turcotte et Gaudet, 2009; Roy et coll. 2014). Ils sont ainsi moins disposés à recevoir des services ou se poser en situation d'inconfort que peut

provoquer l'intervention des CJ puisqu'ils sont déjà en situation de grande vulnérabilité. Certes, les données manquent afin d'évaluer leurs « conduites paternelles », mais il s'est avéré assez surprenant que dans le cadre du présent projet de recherche, les pères ayant le meilleur revenu ne soient pas les plus engagés. Les hypothèses sont nombreuses pour expliquer ce phénomène, mais aucune piste particulière ne s'est dégagée des résultats. C'est donc sur la base d'une réflexion sur le sujet que nous pouvons supposer que les pères qui ont le plus faible revenu sont ceux qui ont le plus de temps à investir dans leur paternité. En effet, ces derniers sont souvent bénéficiaires d'un revenu de dernier recours, sans emploi ou en emploi à temps partiel ou encore, en emploi irrégulier.

D'ailleurs, plusieurs pères ont expliqué que les obligations qu'ils avaient en lien avec les CJ ne leur permettaient pas de poursuivre leurs activités normales de travail et même, que cela occasionnait des pertes de revenus importants pour certains. Il s'avère que plusieurs d'entre eux occupent des emplois de jour, d'autres ont fait partie de l'armée canadienne. Seulement une petite part des pères n'est pas active sur le marché du travail. Ils ont raconté avoir pris des risques et/ou être allés jusqu'à perdre leur emploi afin de correspondre à l'horaire des CJ; pour voir leurs enfants lors de visites supervisées; pour être présents lors des comparutions au tribunal et pour être présents aux rendez-vous de routine. Ainsi, certains pères sont pris entre l'arbre et l'écorce; ils ont le choix entre respecter leur engagement financier et être fiables en emploi ou répondre à l'exigence des CJ.

#### *PERCEPTION DES INTERVENANTES*

Plusieurs écrits scientifiques font état des préjugés qui entourent les capacités et l'implication des pères auprès de leurs enfants ou même de leur dangerosité pour la famille. En résumé, cinq idées préconçues ressortent comme étant les plus répandues : 1. Plus d'attentes sont dirigées vers les mères que vers les pères, ce qui signifie probablement qu'on sous-estime les capacités des pères (Dominelli et coll. 2005; Strega et coll. 2008; Sullivan et coll., 2000; Brown et coll, 2009); 2. Le père peut représenter une menace pour la famille (Dominelli et coll. 2005; Strega et coll. 2008; Maxwell; Turcotte, 2014; Scourfield 2003; Mayer et coll. 2006); 3. Les mères sont de meilleures clientes, plus accessibles, patientes et collaboratives (O'Donnell, Johnson, D'Aunno,

Thornton, 2005) 4. Il n'est pas pertinent d'impliquer le père lorsque la mère est déjà engagée (Deslaurier, 2011); 5. Les pères ne sont pas intéressés à recevoir de l'aide ou sont absents (Dulac, 2001; Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Deslaurier, 2011; Ewart-Boyle, Manktelow et McColgan, M., 2013).

Afin d'adapter l'intervention aux réalités masculines, il est important d'«être sensibles aux dimensions du genre» (Tremblay et L'Heureux, 2011), tout en gardant un esprit nuancé, en se souvenant que les masculinités et les expériences des hommes sont très diverses. Travailler avec les pères nécessite de s'attarder à mieux comprendre les effets de la socialisation sur les pères. Des auteurs suggèrent aussi de prendre conscience des effets qu'elles peuvent avoir sur la pratique (Tremblay et L'Heureux, 2011).

#### IMPLICATIONS DE LA RECHERCHE, PISTES D'INTERVENTION, ORIENTATIONS DE FUTURES RECHERCHES

L'intervention auprès des pères dans un contexte d'autorité et involontaire constitue un réel défi comme le soulignent Maiter, Palmer et Manji (2006), Pleau (2013) et Tourigny et coll. (2006). De surcroît, les pères vulnérables, provenant de milieux défavorisés, vivraient des difficultés supplémentaires et des situations de vie plus complexes, ce qui engendre des défis pour eux et les intervenants qui les accompagnent (Deslauriers, 2011). D'autres auteurs soulèvent qu'il existe une nette discordance entre les types d'interventions privilégiés par les intervenants et les types d'interventions souhaitées par les pères (Devault et Gaudet, 2003).

La réflexion autour des différentes pistes qui seront suggérées ici fût inspirée de la recherche de Maiter, Palmer et Manji (2006). De plus, nous nous sommes inspirés d'un modèle thérapeutique développé par Tremblay et L'Heureux (2011), centré sur l'intervention auprès des hommes, puisque plusieurs points centraux rejoignaient les dires des pères rencontrés. Sur le plan de l'intervention, les principaux points qui ont été retenus sont; a) L'identification et l'implication précoces des pères; b) La création d'un lien de confiance par l'écoute, la considération et la consultation; c) Informer les pères; d) L'aide concrète; e) La reconnaissance et une intervention orientée vers l'empowerment qui stimule l'estime de soi. En effet, il apparaît que l'essentiel est de mettre en place des

stratégies particulières destinées au recrutement et à l'intégration des pères aux interventions, ce qui est un défi en soi (Deslauriers, 2011). De nombreux témoignages recueillis dans cette étude soulèvent l'importance de faire sentir aux pères que leur présence est souhaitée et nécessaire. Pour ce faire, la prochaine partie de ce mémoire présentera quelques éléments à considérer.

#### *L'IDENTIFICATION ET L'IMPLICATION PRÉCOCE DES PÈRES*

**« C'est lorsque des pères sont en difficulté qu'ils ont le plus besoin d'aide et c'est dans ces contextes que nous sommes plus susceptibles de nous tenir à distance. »**

Deslauriers, 2011

En contexte de protection, il arrive que les pères ne soient pas identifiés voire qu'ils soient absents au début de l'intervention. De surcroît, certains travailleurs sociaux seraient réfractaires à travailler auprès de clientèles non volontaires telles qu'en centre jeunesse (Trottier et Racine, 1992). Divers auteurs suggèrent des pistes afin d'offrir les services différemment et stimuler une meilleure participation des pères. C'est d'abord la reconnaissance de l'existence du père (au sens large; toute figure paternelle) dans la vie des enfants (Brown et coll. 2009; Sellenet, 2007) ainsi que son identification et son implication précoces qui sont primordiales (Scourfield et coll. 2013). L'objectif étant qu'il soit contacté, informé et qu'il sache ce qui est attendu de lui. Dans une étude qualitative auprès de pères vulnérables en Irlande (suivis dans un centre de la famille) Ferguson et Hogan (2004) notent que les professionnels qui ont le mieux réussi à engager les pères à long terme dans le processus sont ceux qui ont invité les pères à participer très tôt, dès le début, dans l'intervention. De son côté, Deslauriers (2011) indique qu'il est nécessaire de connaître le milieu dans lequel les pères évoluent, les différentes ressources que l'on y trouve, la qualité de vie que l'on y observe et l'état du tissu social. Également, il va de soi que d'avoir des services disponibles pour tous les pères, en incluant ceux qui travaillent, est indispensable (Bayley et coll. 2009; Ghate et coll., 2000). Créer un environnement de service plus ouvert aux pères et mieux adapté à leur réalité (horaires, personnel masculin, images positives de pères dans les documents internes) est un moyen pour permettre une plus grande participation de ces derniers (Bayley et coll. 2009; Turcotte et Gaudet, 2009, Deslauriers, 2011). Dans le cadre de cette étude, les pères

rencontrés ont été pour la plupart impliqués dès le début de l'intervention. Nous pouvons difficilement affirmer que c'est la raison pour laquelle ils sont toujours présents puisque les pères ont été référés directement par les CJ, donc notre échantillon regroupe des pères qui, cela va de soi, sont toujours présents dans les CJ. Aucune comparaison n'est donc possible. Les témoignages des pères laissent tout de même entendre qu'ils veulent être présents le plus possible, et ce, dès le début.

*LA CRÉATION D'UN LIEN DE CONFIANCE PAR L'ÉCOUTE, LA CONSIDÉRATION ET LA CONSULTATION*

**« Voir les hommes comme des êtres humains d'abord »** Tremblay et L'Heureux, 2011

L'intervention en contexte d'autorité crée un déséquilibre important entre l'aidant et l'aidé. En effet, le pouvoir appartient à l'intervenante qui possède des moyens législatifs pour faire en sorte que son client se soumette aux demandes qui lui seront faites. De plus, le dossier est associé à l'enfant et il est le principal « aidé », ce qui en fait la priorité de l'intervenante. Tout de même, la responsabilité de la négligence appartenant aux parents, il apparaît nécessaire de les impliquer afin de réussir l'intervention dans la famille. Il est donc plus que primordial de considérer le parent et d'aller au-delà de sa méfiance pour créer un lien. Une des clés du modèle thérapeutique pour travailler auprès des hommes, proposées par Tremblay et L'Heureux, consiste à « se libérer de visions stéréotypées et partiales sur les hommes » en les percevant et en les recevant comme des êtres humains d'abord. Même s'il est grandement nécessaire de prendre conscience des dimensions de genre, il faut rester prudent. L'analyse différenciée peut parfois contribuer à développer une vision de comparaison entre les hommes et les femmes, mais encore, une vision restreinte de ce qu'est un homme, de ce qu'est une femme et de leurs besoins respectifs. Afin d'apporter une aide adéquate, les professionnels travaillant auprès des hommes doivent trouver un équilibre et se distancer des stéréotypes face aux hommes qui demandent de l'aide ou à qui elle est fortement suggérée, comme dans le cadre des services offerts par les centres jeunesse. Les pères demandent à être pris en considération, écoutés et consultés; à titre de parents, mais d'abord d'êtres humains qui vivent pour la plupart de grandes souffrances.

*INFORMER LES PÈRES*

L'information est un autre point central dans l'intervention auprès des pères. Il a été maintes fois souligné par les pères qu'ils manquent d'informations, tant sur le plan des connaissances liées à la problématique que sur le suivi auprès de leurs enfants. D'abord, ils ne comprennent pas le concept de négligence et ils ont besoin de bien connaître la problématique avant de pouvoir juger et possiblement « donner raison » au CJ. Recevoir de l'information leur permet aussi de faire la différence entre ce qu'ils font de bien et de moins bien ainsi que de comprendre dans quelles sphères il y a des manques. Puis, il leur est nécessaire de bien comprendre quelles peuvent être les conséquences de la négligence sur le développement de leurs enfants. Ils ont également besoin de recevoir de l'information quant aux dossiers de suivi de leurs enfants. Rappelons que plusieurs pères ont témoigné d'un manque de cohérence et/ou de transparence des intervenants, ou d'une incompréhension de ces derniers. Les conséquences de tels événements ont pu bouleverser leurs liens déjà fragiles avec les CJ, les amenant à être beaucoup plus réticents, à ne plus demander d'aide dans les moments difficiles, voire à ne plus vouloir collaborer. Il s'avère bénéfique d'être transparente sur son intervention avec les pères afin d'éviter les tensions et frustrations (Trottier et Racine, 1992; Maiter, Palmer, Manji, 2006), ou encore de perdre totalement la confiance de ces derniers.

L'utilisation des mots simples et de phrases courtes peut améliorer les communications avec le père. De plus, pour aborder des thèmes plus abstraits, il serait intéressant d'utiliser des objets pour créer une façon de communiquer une idée (Beaulieu, 2004, cité dans Deslauriers, 2011). Par ailleurs, des gestes simples pouvant avoir l'air anodins sont d'excellentes façons d'informer les pères et de les impliquer. Deslauriers (2011) suggère par exemple aux intervenants d'appeler eux-mêmes les pères (plutôt que passer par la mère pour envoyer un message par exemple). Ainsi, il insiste sur l'importance de prendre les devants, de ne pas laisser de message, mais bien d'appeler jusqu'au moment de parler au père, surtout pour les pères en situation de vulnérabilité. Les intervenants de la recherche de Pleau (2013) ont d'ailleurs souligné l'importance d'informer les parents pour stimuler leur implication en contexte d'autorité, voire de judiciarisation.

*L'AIDE CONCRÈTE, UNE INTERVENTION CENTRÉE SUR LES BESOINS ET LES SOLUTIONS*

Rappelons que l'aide concrète fût un des points les plus nommés par les pères. En effet, il semble qu'une structure encadrante et claire, qui mise sur l'action et le changement, mais qui est aussi centrée sur les besoins est toute indiquée avec les pères. Par exemple, « un coup de main » ou un bon conseil lorsqu'ils sont dans une situation difficile sont très estimés. D'autres auteurs le confirment, des solutions concrètes et pratiques (trucs, conseils, suggestions, informations, outils) permettant un changement rapide dans l'action sont de mise avec les pères (Deslauriers, 2011; Tremblay et L'Heureux, 2011; Maiter, Palmer, Manji, 2006, Turcotte et coll. 2002). Des hommes ayant participé à une étude sur les services d'aide qu'ils ont utilisés ont exprimé que la disponibilité et la rapidité avec laquelle il pouvait avoir de l'aide étaient une priorité (Turcotte et coll., 2002). En effet, « être disponible rapidement est crucial » selon Deslauriers (2011). Finalement, les hommes trouvent avantageux d'avoir une « intervention encadrée dans un plan d'intervention structuré et clair » (Turcotte et coll. 2002), ce qui rejoint grandement les idées des pères de notre échantillon. Parallèlement, les pères soulignent aussi qu'ils apprécient les efforts faits pour les aider. Cette aide est aussi souvent perçue comme étant supplémentaire à la tâche de l'intervenante (ce qu'elle ne serait pas obligée de faire). Mais encore, la présence et la flexibilité ainsi que la disponibilité en temps sans oublier la disponibilité affective sont d'une grande importance dans la concrétisation de l'aide reçue par les pères. En effet, il est tout aussi important de s'attarder à leurs émotions (Tremblay et L'Heureux, 2011). Finalement, soulignons l'importance de référer les pères à des ressources spécialisées (adéquates pour leur situation et disponibles) lorsque nécessaire. Pour favoriser l'implication des parents, des intervenants travaillant en contexte d'autorité ont mentionné l'importance de se centrer sur les besoins des parents et de les connecter aux bonnes ressources pouvant les aider (Pleau, 2013), ce qui rejoint tout à fait l'étude de Maiter et coll. (2006).

#### *UNE INTERVENTION ORIENTÉE VERS L'EMPOWERMENT ET LA RECONNAISSANCE*

Ces derniers éléments sont l'aboutissement des différents thèmes abordés ci-haut. Ils sont centraux dans l'intervention auprès des pères. Ces éléments sont parfois bafoués selon les dires des pères rencontrés.

#### **Stimuler le sentiment de compétence parentale**

Travailler le sentiment de compétence parentale peut être un axe d'intervention intéressant avec les pères. Dans le contexte de l'intervention auprès des pères, pour qui le sentiment de compétence est parfois très faible ou inexistant, c'est une nécessité de fonder les interventions sur cette base. En effet, Turcotte et Gaudet (2009) soulèvent que des programmes d'intervention évalués qui ont amélioré le niveau d'engagement paternel, agissaient sur diverses dimensions de la compétence des pères et pouvaient ainsi augmenter la sensibilité des pères aux signaux de l'enfant. D'ailleurs, en plus d'améliorer différentes sphères de la relation du père avec son enfant, le sentiment de compétence parental diminuerait le niveau de stress associé au rôle parental. Il serait nécessaire de fonder les interventions sur la base d'activités où les pères peuvent passer du temps avec leurs enfants, qui insistent sur leurs points forts afin de renforcer leur sentiment de compétence parentale (Scourfield et coll. 2013). L'objectif étant de leur permettre de prendre confiance en leur rôle de père, de leur faire vivre des moments positifs avec leurs enfants et ainsi, possiblement permettre une meilleure évaluation des compétences parentales. Stimuler le sentiment de compétence parentale passe d'abord par la reconnaissance des capacités du parent qui est devant nous.

### **Reconnaissance, respect**

Plusieurs signaux envoyés aux pères lui permettent de se sentir reconnu et respecté. C'est en s'inspirant des différentes dimensions aidantes pour la relation entre le père et l'intervenante que nous avons remarqué qu'il y a une réelle convergence de ces éléments vers la reconnaissance. Dans une méta synthèse de Jacques Roy et son équipe (2014) portant sur la perception des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que leur rapport aux services, les auteurs soulèvent que l'expérience des hommes et leur potentiel ne sont pas toujours reconnus et mis à profit dans les milieux d'intervention (Roy et coll. 2014). Des études mettent en évidence « l'intérêt de développer des interventions misant sur les forces des hommes, leurs acquis, leurs perspectives et qui répondrait aux besoins des hommes, tels qu'identifiés par eux, et qui confirmerait un besoin de reconnaissance », particulièrement auprès des pères (Roy et coll. 2014, p.18). Si on ne reconnaît pas les capacités du père, comment est-il possible de développer une relation de confiance permettant de travailler sur ses difficultés ?



En pratique, Deslauriers (2011) suggère aux intervenantes de se demander comment elles se sentiraient d'être catégorisées comme un « père à risque » ou une « cible d'intervention. » En effet, il insiste sur les bienfaits que peuvent avoir le fait d' « aborder les pères en leur faisant sentir que nous reconnaissons d'ores et déjà leurs compétences et connaissances, que le but n'est pas de les faire parler d'eux et les faire changer, mais bien de les informer ou leur faire passer du bon temps avec les enfants » (Deslauriers, 2011, p.247). D'autres auteurs abondent dans le même sens. Dans l'étude de Maiter et coll. (2006), le concept d'acceptation rejoint aussi cette idée, dans laquelle les parents indiquent qu'ils apprécient être acceptés, traités avec respect, « comme un adulte » et encouragés plutôt que de toujours être scrutés à la loupe. Turcotte et coll. (2002), indiquent aussi que dans l'intervention auprès des hommes, il est désirable de rechercher une intervention respectueuse dans laquelle le père n'est « pas constamment mis sur la sellette » (p. 63). Les résultats de la présente étude confirment largement ces éléments. En effet, les pères ont régulièrement mentionné apprécier qu'on leur nomme leurs bons coups ainsi que leurs capacités. À l'inverse, les pères ont nommé que la critique et les exigences élevées étaient un point qui n'était pas aidant dans leur relation avec l'intervenante.

### **Stimuler la reprise du pouvoir**

Enfin, comme la socialisation masculine favorise le pouvoir et le contrôle (Tremblay et L'Heureux, 2011), il est presque inévitable que l'intervention en contexte de la protection de la jeunesse suscite des mécanismes de défense chez le père. Des intervenants travaillant en contexte d'autorité ont d'ailleurs mentionné que les parents peuvent avoir l'impression d'avoir été « départis d'une part de leur capacité à décider de ce qui est le mieux pour leur enfant » (p.121) ou « qu'ils peuvent avoir l'impression d'être de mauvais parents » (p.115) (Pleau, 2013), ce qui a été confirmé pour les pères de la présente étude. Afin de favoriser l'implication des parents, des intervenants ont spécifié l'importance de stimuler la reprise du pouvoir par les parents et de souligner leurs forces (Pleau, 2013). Il s'agit aussi de respecter l'autonomie des pères. Tel que constaté dans de nombreuses études, les intervenantes auraient plutôt tendance à mettre de côté les pères et/ou ne pas accorder d'importance à leur propos... etc. Dans cette optique, il s'avère absolument nécessaire de stimuler la reprise du pouvoir en créant un contexte favorable à la reprise

du pouvoir par divers moyens tels que l'écoute, la considération, la reconnaissance et l'information.

Stimuler la reprise du pouvoir veut aussi dire responsabiliser le père à l'égard de ses comportements. Pour y parvenir, il doit être soutenu et sentir qu'il possède du pouvoir sur sa situation (La table de concertation de l'Outaouais au masculin, 2012). Il s'agit surtout de faire alliance avec le père pour modifier les comportements (Tremblay et L'Heureux, 2011). À titre d'exemple pour illustrer ce concept, les intervenantes pourraient, « sous la forme de choix offerts aux clients sur la/les méthodes qu'il choisira afin de transformer les comportements inacceptables en comportements acceptables » (La table de concertation de l'Outaouais au masculin, 2012, p.10). Certains pères ont d'ailleurs souligné que de « faire équipe » avec leur intervenante leur avait permis d'améliorer grandement la relation avec elle ainsi que leur perception des services.

#### LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Bien que plusieurs éléments de l'étude qualitative ont été bénéfiques pour le développement des connaissances dans le domaine de la paternité, cette étude comporte des limites. Les premières limites sont en lien avec le recrutement tandis que les deuxièmes sont davantage liées à l'interprétation des résultats.

La première limite identifiée rapidement fût observée dans le processus de recrutement des participants. D'abord, le recrutement des participants a été ardu, ce qui a obligé la chercheuse à élargir les critères de sélections et faire appel à de nouveaux partenaires pour obtenir plus de témoignage, tout en respectant les objectifs de l'étude. Ensuite, les participants recrutés étaient probablement des pères déjà plus engagés que les pères non référés pas les intervenants. C'est en sollicitant des intervenants que nous avons pu contacter des pères. Même si souvent présentés dans les écrits scientifiques comme étant absents, il va de soi que les pères qui ont été rencontrés en entrevue sont présents à un certain niveau. Comme les pères ont été référés par les intervenants des CJ et différents organismes d'aide, il faut considérer que les intervenants sont régulièrement en contact avec ces pères. De plus, cela a été démontré par le continuum de l'engagement paternel

ou la moitié des pères ont été situés dans un engagement assez soutenu, dit en continu, auprès de leurs enfants. Les pères absents de la vie de leurs enfants et éloignés des services ne faisaient donc pas partie de l'échantillon. Ainsi, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des pères dont les enfants reçoivent des services des CJ pour négligence. Finalement, la taille de l'échantillon est aussi à considérer malgré le fait que l'étude repose sur une méthodologie qualitative qui n'oblige pas la chercheuse à assurer la représentativité de la population ciblée. En effet, le petit nombre de pères rencontrés ne permet pas de généraliser les résultats et impose une certaine prudence quant à l'interprétation des résultats. De plus, les pères ont été recrutés dans seulement deux régions administratives du Québec. Il est donc possible que les perceptions de participants d'autres régions auraient été différentes.

Par ailleurs, l'étude portait surtout sur la perception des pères quant aux services qu'ils ont reçus de la protection de la jeunesse. En ce sens, l'étude repose sur l'expérience subjective. Si la documentation du point de vue des pères dans ce contexte représente une grande force de l'étude, elle peut également constituer une limite. Ainsi, les pères qui commentent eux-mêmes leur situation, empreinte d'émotions parfois fortes, ont basé leur discours sur leur propre expérience et leurs croyances. Il est envisageable que les participants aient offerts des témoignages incomplets, voir romancés. Mais encore, il est aussi possible que les pères aient craint que leurs témoignages influencent leur situation (positivement ou négativement) même s'il a été clairement énoncé qu'aucun lien n'était présent entre l'étude et le dossier de leur enfant au CJ et qu'une entière confidentialité leur était assurée. En somme, l'étude porte sur le discours des participants et ne permet pas d'observer concrètement et objectivement le déroulement des pratiques d'intervention en protection de l'enfance. Rencontrer aussi des intervenantes ou d'autres membres de la famille aurait peut-être donné une tout autre signification aux éléments qui ont été discutés.

## **CONCLUSION**

*« Si nous voulons aider des pères à s'engager auprès de leur enfant, on se doit de s'engager auprès des pères afin de les accompagner dans différents contextes de vie. »*

*Deslauriers, 2011*

Étant donné notre intérêt pour les hommes vulnérables et les services à leur égard, l'expérience vécue par les pères dans les centres jeunesse nous a interpellés. La présente étude se dépose alors qu'une grande réforme est en opération dans les services de protection à l'enfance et ailleurs dans le système de santé. Même si la collecte de données a été effectuée avant la réorganisation des services, il apparaît important de considérer cet aspect dans l'apport des recommandations quant aux bonnes pratiques. Cette réorganisation des services institutionnels peut être une occasion ou encore une barrière considérable à l'implantation de nouvelles pratiques, sensibles aux pères. En ce sens, plusieurs questions demeurent quant aux pratiques des intervenantes auprès des pères dans le contexte changeant des services. La présente étude démontre tout de même qu'il est accessible de tenter des pratiques favorisant l'implication des pères, même dans un contexte de protection de l'enfance.

Lorsque nous abordons la négligence, une problématique grave qui peut largement défavoriser le développement des enfants, l'implication des pères tout comme toute autre figure significative pour les enfants devrait faire partie des priorités des intervenantes en protection de la jeunesse, pour tous les motifs qui ont été énumérés. Toutefois, il semble y avoir autant de bonnes raisons que d'obstacles à leur implication. La présente étude visait à mieux connaître la perspective des pères quant à l'intervention de la protection de la jeunesse auprès de leurs enfants ainsi qu'à développer des pistes de réflexion et d'intervention à cet égard. Pour ce faire, 20 pères ont accepté de livrer de vibrants témoignages de leurs expériences. De leurs souffrances à leurs réussites, les pères ont su

transmettre ce qui les avait aidés, ce qui les avait marqués et ce qui avait rendu plus difficile leur passage dans les CJ. En effet, nous avons pu dégager plusieurs éléments pouvant être des facilitateurs dans leur relation avec l'intervenante, tels que la considération, l'aide concrète, l'écoute, la préoccupation du bien-être des enfants, la transparence et la disponibilité. Se sont aussi dégagés quelques éléments qui sont nuisibles à l'établissement d'une relation positive, soit le jugement, le manque de transparence, la distance, les exigences élevées et le manque d'écoute des intervenants. Par ailleurs, les pères ont aussi largement abordé leurs difficultés en tant que père, qui ont permis de mettre en lumière leur incompréhension, leur isolement et la souffrance qu'ils vivent dans certaines situations, en lien avec les CJ. Leurs réussites reposent quant à elles sur des relations égalitaires, un travail d'équipe, une communication efficace et ouverte avec l'intervenante au dossier. La présente étude suggère qu'il est possible de faire des petits et, ou des grands pas pour viser une plus grande participation des pères en protection de la jeunesse par la création d'un lien de collaboration et de reconnaissance avec l'intervenante au dossier. Identifier le père, le connaître et le reconnaître rapidement, être à l'écoute et le consulter, l'informer sur son enfant ainsi que sur les motifs de compromission, lui offrir du soutien et des solutions accessibles ainsi que développer au mieux son pouvoir d'agir sur sa situation en optant pour une approche participative sont des moyens qui plairont aux pères, mais fort probablement aux mères aussi. Enfin, même s'ils ne le démontrent pas toujours de façon habituelle, nos résultats indiquent que les pères sont très préoccupés par le bien-être de leurs enfants. Ils se sont montrés prêts à s'intégrer dans toutes les démarches possibles pour garder contact avec eux et pour devenir de meilleurs pères.

## **LES RÉFÉRENCES**

Association des centres jeunesse du Québec. (2015). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux.

Association des centres jeunesse du Québec. (2014). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux.

Association des centres jeunesse du Québec. (2013). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux.

Association des centres jeunesse du Québec. (2010). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux.

Altman, J. and Gohagan, D. (2009) "Work with involuntary clients in child welfare settings", chapter 14 in R.H. Rooney (ed) *Strategies for Work with Involuntary Clients*. New York: Columbia University Press. p.334- 347.

Altman, J.C. (2008). "Engaging families in child welfare services: Worker versus client perspectives". *Child welfare*, 87 (3), 41-61.

Amato, Paul R., Gilbreth, Joan G., (1999). "Nonresident Fathers and Children's Well-Being: A Meta-Analysis." *Journal of Marriage and the Family*. 61, p. 557-573.

Bailey, J., Wallace, L.M. and Choudhry, K. (2009). "Fathers and parenting programmes: barriers and best practice". *Community Practitioner* 82(4), pp. 28-31.

Bellamy, J.L. (2009). "A national study of male involvement among families in contact with the child welfare system". *Child Maltreatment*, 14, 255-262.

Bouchard, Hélié, Mayer, Éthier. (2003). La négligence des enfants : des impacts sociaux importants. Rubrique de l'observatoire Grave-Ardec, #3

Brandon, M., Bailey, S. Belderson, P., Gardner, R., Sidebotham, P., Dodsworth, J., Warren, J. and Black, J. (2009) *Understanding serious case reviews and their impact: A Biennial Analysis of Serious Case Reviews 2005-7*, Research report DCSF-RR129, London, DCFS.

Brousseau, M. (2012). Interventions et programmes en contexte de négligence : évolution et défis de l'intervention auprès des familles, *Enfances, Familles, Générations*, n° 16, p. 95-112.



Brousseau, M., Simard, M., (1999). Fonctionnement familial et négligence des enfants. Dans *Comprendre la famille* (1999) : Actes du 5<sup>e</sup> symposium québécois de recherche sur la famille, Sous la direction de Marie Simard et Jacques Alary, Les Presses de l'Université du Québec, 2000, p.141-162

Brown, L., Strega, S., Callahan, M., Dominelli, L. et Walmsley, C. (2009). Les pères et les services d'aide à l'enfance. *Les enfants du Canada*. 15(3), 30-34.

Callahan, M., & Lumb, C. (1995). My cheque and my children: the long road to empowerment in child welfare. *Child Welfare*, 74(3), 795-819.

Chamberland, C., Lessard, D., Lacharité, C., Dufour, S., Lemay, L., Clément, M-E., Paré, C. (2012). *Recherche évaluative de l'initiative AIDES*: Rapport final présenté à la Stratégie nationale de prévention du crime du gouvernement du Canada (SNCP), en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec (pp. 331). Montréal, Canada: Université de Montréal.

Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, sous la présidence de Rondeau, G. (2004). *Les hommes: s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Québec, Ministère de la santé et des services sociaux. 41p

Coté, D., (2009). Transformations contemporaines de la paternité : la fin du patriarcat ? *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 15 n. 1, p.60-78.

Côté, D., & Lacharité, C. (2013). Les aspects positifs dans la relation père-enfant perçus par les pères, une contribution pour l'intervention en négligence. Consulté sur : [http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup\\_d'oeil\\_sur\\_la\\_paternite%a9\\_et\\_la\\_n%a9gligence.aspx/](http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d'oeil_sur_la_paternite_et_la_negligen.html)

Cullen, S.M., Cullen, A., Band, M., Davis, L. and Lindsay, G. (2010). Supporting fathers to engage with their children's learning and education: an under-developed aspect of the Parent Support Adviser pilot. *British Educational Research Journal*, 1-16.

Daniel, B.M., Taylor, J. (1999). The rhetoric versus the reality: A critical perspective on practice with fathers in child care and protection work. *Child and Family Social Work*, 4, p. 209–220.

Daniel, B.M., Taylor, J., (2006), Gender and child neglect: Theory, research, and policy. *Critical social Theory*; 26 (2) p. 426-439

Davidson-Arad, B., Peled, E. and Leichtentritt, R. (2008). Representations of fathers and mothers in court petitions for dependent minor status for children at risk. *Children and Youth Services Review* 30, pp. 893–902.

Deslauriers, J.M., (2011). Le passage de la théorie à la pratique avec les pères ou l'engagement professionnel des intervenants auprès des pères. Dans Desgagnés, Tremblay, J., Genest, G., Dufault, S., Blanchette, D. (dirs.), *Réalités masculines : comprendre et intervenir*, Québec : PUL - Les Presses de l'Université Laval.

Deslauriers, J.M., et Binet, J, (2012). Intervenir en contexte d'aide contrainte auprès de jeunes pères marginaux : quelques enjeux et stratégies, *Défi jeunesse: Revue professionnelle du conseil multidisciplinaire*, vol.19, no.1, p.3-11.

Deslauriers, M., Tremblay, G., Desgagniers, J.-Y., Genest Dufault, S., Blanchette, D. (2011). *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 428 p.

Devault, A., (2013), Pères et CJ : Un mélange hétérogène ?, 6e Colloque québécois sur la maltraitance envers les enfants et les adolescents

Devault, A., (2008), Demande de subvention CRSH

Devault, A. et Gratton, (2003). Les pères en situation de perte d'emploi : l'importance de les soutenir de manière adaptée à leurs besoins, *Pratiques psychologiques*, 2, p. 79-88

Devault, A., Lacharité, C., Ouellet, F. & Forget, G. (2003). Les pères en situation d'exclusion économique et sociale : les rejoindre, les soutenir adéquatement. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1) , p.46-58

Devault, A., Ouellet, F., Milcent, M.-P., Laurin, I., Lacharité, C., Favreau, L., (2005). *Les caractéristiques des trajectoires de vie comme facteurs sous-jacents à l'engagement paternel. Le cas des jeunes ayant complété le programme d'une entreprise d'insertion*, Rapport de recherche, Québec, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

Dominelli, L., Strega, S., Callahan, M. & Rutman, D. (2005) "Endangered children: the state as failed parent and grandparent". *British Journal of SocialWork*, 35, 1123–1144.

Dominelli, L., Strega, S., Walmsley, C., Callahan, M. and Brown, L. (2011) "Here's my story": Fathers of 'looked after' children recount their experiences in the Canadian child welfare system." *British Journal of Social Work*, 41, p.351-367

Dubowitz, H, Newton, RR, Litrownik, AJ, Lewis, T, Briggs, EC, Thompson, R, English, D, Lee, LC & Feerick, MM 2005, "Examination of a conceptual model of child neglect", *Child Maltreatment*, vol 10, no. 2, pp. 173-189.

Dubowitz, H., Black, M., Maureen, M., Kerr, M. A., Starr, R.H., Harrington, D. (2000), "Fathers and child neglect", *Archives of Pediatric and Adolescent Medecine*, 154, 2, p. 135–141.

Dubeau, D. (2002). *État de la recherche portant sur les pères au Canada*. Rapport subventionné par le Réseau ontarien de l'initiative pour l'engagement paternel.

Dubeau, D., deMontigny, F., Devault, A., Lacharité, C., Brodeur, N., Parent, C., Saint-Jacques, M.-C., Tremblay, G., Turcotte, G., Besnard, T., Paquette, D., Puentes-Neuman, G., Roy, B. (2013). *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. Rapport de recherche. Programme Actions concertées, Québec : Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et Fonds de recherche société et la culture (FRQSC)

Dubeau, D., Devault, A., Forget, G. avec la collaboration de Bizot, D. (2009). *La paternité au XXIème siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Dulac, G., (1997). La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux, *Lien social et politique*, 37, 1997.

Dulac, G. (2000). La fragilité de la paternité dans la société québécoise : les paradoxes du père nécessaire et du père abject, *Défi jeunesse*, Vol. VI, N.3, juin, p. 17-23

Dulac, G. (2001). Les stéréotypes sociaux sur les rôles et l'implication des pères dans les services à la famille, *Défi Jeunesse*, Vol.7, N.2, p. 26-32

Dufour, S., Lavergne, C., Larrivée, C., & Trocmé, N. (2008). "Who are these parents involved in child neglect? A differential analysis by parent gender and family structure." *Children and Youth Services Review*, 30(2), 141-156.

Dunst, C. J., Trivette, C. M., et Lapointe, N. (1994). Meaning and key characteristics of empowerment. Dans C. J. Dunst, C. M. Trivette et A. G. Deal (dir.), *Supporting and strengthening families: Vol.1. Methods, strategies and practices*, p. 12-29, Cambridge, MA Brookline Books

Drake, B. (1994) "Relationship Competencies in Child Welfare Services", *Social Work* 39(5): 595-601.

Drapeau, S. (2008). L'approche bioécologique du développement humain . Dans G. M. Tarabulsky, M. A. Provost, S. Drapeau & É. Rochette (Eds.), *L'évaluation psychosociale auprès des familles vulnérables* (pp. 11-31). Québec: Presses de l'Université du Québec.

English, D. J., Brummel, S., & Martens, P. (2009). "Fatherhood in the child welfare system: Evaluation of a pilot project to improve father involvement." *Journal of Public Child Welfare*, 3, 213-234.

Éthier, L. S., Bourassa, L., Klapper, U., & Dionne, M. (2006). *L'évolution des familles négligentes : Chronicité et typologie. État de suivi 1992 à 2005*. Rapport de recherche du

Fond québécois de la recherche de la société et de la culture, Gouvernement du Québec, 35 pages.

Éthier, S., Bourassa, L., Klapper, U., Lajoie, J., Gough, P., Léveillé, S., (2007) *La chronicité dans l'évolution de familles négligentes*. Feuillet d'information publié par les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants.

Ethier et Lacharité. (2008). Les caractéristiques familiales et personnelles du parent dont l'enfant demeure en besoin de protection. Dans G. M. Tarabulsky, M. A. Provost, S. Drapeau & É. Rochette (Eds.), *L'évaluation psychosociale auprès des familles vulnérables*. p. 11-31. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Ewart-Boyle, S., Manktelow, R & McColgan, M. (2013) "Social work and the shadow father; lesson for engaging fathers in Northern Ireland". *Child and Family Social Work*, pp.1-10.

Featherstone, B. (2009) *Contemporary Fathering: Theory, Policy and Practice*, Bristol, Policy Press, 224p.

Ferguson, H. and Hogan, F. (2004). *Strengthening families through fathers: Developing policy and practice in relation to vulnerable fathers and their families*. The Centre for Social and Family Research, Waterford Institute of Technology.

Fletcher, RJ et St George, JM (2010). "Practitioners' understanding of father engagement in the context of family dispute resolution". *Journal of Family Studies* 16 (2), pp.101-115.

Francis, Wolfe. (2008), "Cognitive and emotional differences between abusive and non-abusive fathers". *Child Abuse and Neglect*, Vol. 32 p. 1127-1137

Gaudet, Judith & Devault, Annie, (2001), Comment intervenir auprès des pères ? : Le point de vue des intervenants psychosociaux, *Intervention*, 114, p. 44-52.

Gaudet, Judith et Geneviève Turcotte (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances. Dans : Dubeau, D., Devault, A. et Forget, G. (2009) *La paternité au 21<sup>ème</sup> siècle*. Presse de l'université Laval.

Ghate, D., Shaw, C. and Hazel, N. (2000). *Engaging fathers in preventive services: Fathers and family centres*, York Publishing Services, York.

Gouvernement du Québec, (2012)., « Loi sur la protection de la jeunesse. » Consulté sur : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P\\_34\\_1/P34\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_34_1/P34_1.html)

Gosselin, Jean. (1979) La relation d'aide en contexte d'autorité, *Intervention*, Montréal, Hiver 79, no 54, pp. 5 - 14.

- Honneth (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse. *Revue du MAUSS* 2004/1 no. 23, p. 133-136 traduit de l'allemand par Stéphane Haber
- Howe, D. (2010) "The safety of children and the parent-worker relationship in cases of child abuse and neglect". *Child Abuse Review*, 19 (5), 330–341
- Huard-Fleury, M.-C. (2014). *La trajectoire de vie et l'engagement paternel des pères dont les enfants reçoivent des services des Centres jeunesse pour négligence*. Mémoire non publié. Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Département de travail social, 145 p
- Huebner, R.A., Werner, M., Hartwig, S., White, S., & D. Shewa. (2008). "Engaging fathers: Needs and satisfaction in child welfare services". *Administration in social work*, 32(2), pp.87-103.
- Institut de la Statistique du Québec, (2014). Les naissances et les décès au Québec et dans les régions en 2013. No.32. Consulté en ligne sur: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no32.pdf>
- Lacharité, C., Éthier, L., Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, 2006/4 –484, 381-394.
- Lacharité, C., Éthier, L. S. & Couture, G. (1999). Sensibilité et spécificité de l'Indice de stress parental face à des situations de mauvais traitements d'enfants, *Revue canadienne des sciences du comportement*, 31(4), 217-220.
- Lacharité, C. (2008). *La place des pères dans les interventions en protection de l'enfance. Les conférences d'hiver*. Montréal : Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants/ Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Lamb, M.(2010). "The role of the father in child development" (5th ed.) New York: John Wiley et Sons.
- Lamb, M. & Tamis - LeMonda, C.S. (2004). "The role of the father", Dans M. E. Lamb et C.S. Tamis - LeMonda (Eds.), *The role of the father in child development* (p. 1-31), New York, Wiley.
- Lapierre, S., Krane, J., Damant, D., Thibault, J., (2008). Maternité et négligence à l'endroit des enfants: un regard féministe, Dans Parent, Drapeau, Brousseau et Pouliot (sous la dir.), *Visages multiples de la parentalité*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2008, 361-384.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2007). *Certains indicateurs repères en vertu de la LPJ, 1994-1995 à 2006-2007*. Québec, Consulté en ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1763462>

Lewis, C. & Lamb, M. E. (2003). "Fathers influences on children's development: The evidence from two-parent families", *European Journal of Psychology of Education*, 18 (2), p. 211-228

Maiter, S., Palmer, S., Manji, S. (2006). « Effective intervention in child protective services: Learning from parents ». *Children and youth service review*. 28 (2006) 812-824

Maiter, S., Palmer, S., Manji, S. (2006) "Strengthening Social Worker-Client Relationships in Child Protective Services: Addressing Power Imbalances and 'Ruptured' Relationships". *Qualitative Social Work*. June 2006 5: 161-186

Malo, Claire; Moreau, Jacques. (1997). Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants : quand la violence se fait plus insidieuse, *Défi jeunesse* 3(2): 3-7, Consulté sur : <http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/publications/default.htm>

Maxwell, N., Scourfield, J., Holland, S., Featherstone, B., Lee, J., (2012). "The Benefits and Challenges of Training Child Protection Social Workers in Father Engagement." *Child Abuse Review*. Jul/Aug 2012, Vol. 21 Issue 4, pp. 299-310.

Maxwell N, Scourfield J, Featherstone B, Holland S, Tolman R., (2012). "Engaging fathers in child welfare services: a narrative review of recent research evidence". *Child and family social work*, 17(2), 160-169

Mayer, M., Dufour, S., Lavergne, C., Girard, M., Trocmé, N., (2006). Structures familiales, paternité et négligence : des réalités à revisiter. *Revue de psychoéducation*; Vol. 35, N.1, p.157-181.

Mayer, Robert, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville, Gaëtan Morin, Éditeur. 409 pages.

McCurdy, K. & Jones, E. (2000) *Supporting Families: Lessons from the Field*. Thousand Oaks, CA: Sage.

McCallum, S. (1995) "Safe Families: A Model of Child Protection Intervention Based on Parental Voice and Wisdom", DSW Dissertation. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University.

Ministère de la Justice. (2004). *L'intervention judiciaire en matière de protection de la jeunesse : constats, difficultés et pistes de solution*. Québec : Rapport de l'équipe de

*travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes*, Gouvernement du Québec.

Ministère de la santé et des services sociaux. (2004), *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager - Rapport du Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse*. 193 p. Consulté en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/rapports/comiteprotecjeunes.pdf>

Nantel, Y.C., & Gascon, É. (2002). Les difficultés masculines et l'intervention sociale : une question de liens?, *Intervention no.116*, pp.103-111.

O'Donnell J.M., Johnson W.E. Jr, D'Aunno L.E., Thornton H.L. (2005). "Fathers in child welfare: Caseworker's perspectives", *Child welfare: journal of policy, practice, and program*. 84 (3-4) p. 387-414

Ouellet, F., Milcent, M.P., Devault, A. (2006). Jeunes pères vulnérables : Trajectoires de vie et paternité. *Nouvelles pratiques sociales*, 18, p.156-171.

Parent, C., Saint-Jacques, M.C., Beaudry, M. and Robitaille, C. (2007). "Stepfather involvement in social interventions made by youth protection services in stepfamilies". *Child & Family Social Work* 12(3), 229-238.

Parent R, Roy M, St Jacques D. (2007) "A systems-based dynamic knowledge transfer capacity model". *Journal of Knowledge Management*. 11(6):81-93.

Perrault, I., Beaudoin, G., (2008). La négligence envers les enfants : bilan de connaissances. Montréal : Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales. PERREAULT ET BEAUDOIN. 46 p.

Pleau, Alexandre (2013). Les effets de la judiciarisation sur l'implication parentale en protection de la jeunesse. Perceptions des intervenants. Mémoire non publié. Université Laval, Département de Service social.

Pouliot, E., Saint-Jacques, M-C., (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : Un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles et Générations*, Automne 2005

Roose, R., Roets, G., Van Houte, S., Vandenhole, W., & Reynaert, D. (2012). From parental engagement to the engagement of social work services: discussing reductionist and democratic forms of partnership with families. *Child and Family Social Work*, pp.449-457.

Roy, Tremblay, Guilmette (2014) *Évolution des réalités masculines au Québec et transformations sociétales : un point de vue sociologique pour les pratiques*, Intervention 2014, numéro 140 : 61-67.

Roy, J., Tremblay, G., Guilmette, D., Bizot, D., Dupéré, S., et Houle, J. (2014). *Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé*, Méta synthèse. Québec: Masculinités et Société.

Roy, J., Cazale, L., Tremblay, G., Cloutier, R. Lebeau, A., Paré, L., Sirois-Marcil, J. (2015). *Un portrait social et de santé des hommes au Québec : des défis pour l'intervention*, Québec: Masculinités et Société.

Roy, V. (2010). Être femme, être un homme et intervenir auprès des clientèles masculines : Les points de vue de conjoints qui ont des comportements violents. Dans Deslauriers, J.-M., Tremblay, G., Genest-Dufault, S., Blanchette, D. & Desgagnés, J.-Y. (Eds.) *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (177-197). Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Saleh, M. F. (2012). Child welfare professionals' experiences in engaging fathers in services. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 30(2), 119–137.

Scourfield J., Maxwell, N., Holland, S., Tolman, R., Sloan, L., Featherstone, B. and Bullock, A. (2013). *Improving the engagement of fathers in child protection*, Rapport final de recherche, National Institute for Social Care and Health Research (NISCHR).

Scourfield, J. (2006). “The challenge of engaging fathers in the child protection process”. *Critical Social Policy*, 26(2), 440–449 .

Scourfield, J. (2003). *Gender and child protection*. London : Palgrave Macmillan.

Sellenet, C. (2007). La reconnaissance de la place des parents dans les institutions de protection de l'enfance en France. *La revue internationale de l'éducation familiale*. No. 21 p. 29-49.

Smithgall, C., DeCoursey, J., Gitlow, E., Yang, D. H., Jarpe-Ratner, E., Lansing, J., and Goerge, R. (2009). *Identifying, Interviewing, and Intervening: Fathers and the Illinois Child Welfare System*. Rapport de recherche, Chicago: Chapin Hall at the University of Chicago.



- Strega, S., Fleet, C., Brown, L., Dominelli, L., Callahan, M. and Walmsley, C. (2008). "Connecting father absence and mother blame in child welfare policies and practice." *Children and Youth Services Review* 30(7), 705-716.
- Sullivan, C., Juras, J., Bybee, D., Nguyen, H., Allen, N., (2000). "How children's adjustment is affected by their relationships to their mothers' abusers" *J Interpers Violence* June 2000 15: 587-602.
- Table de concertation de l'Outaouais au masculin, 2012, Guide pour intervenant(e)s : s'adapter aux réalités des hommes.
- Tourigny, M., Trocmé, N., Hélie, S., Larivée, M-C. (2006). Facteurs associés à la décision de recourir au de la jeunesse lors de l'orientation des mesures de prise en charge. *Criminologie*, 39(1), 129-150.
- Tufford, L., Bogo, M., & Asakura, A. (2014). "Repairing Alliance Ruptures in the Mandatory Reporting of Child Maltreatment: Perspectives From Social Work". *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, 95, p.115-121.
- Turcotte, G. (2014). Coup d'œil sur l'engagement paternel. Faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : enjeux, défis et pistes d'action. Récupéré sur : [http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup\\_d%27oeil\\_sur\\_l%27engagement\\_paternel.aspx/>](http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d%27oeil_sur_l%27engagement_paternel.aspx/>)
- Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C., Paquette, D. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel, *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30, 1, p. 65-91.
- Turcotte, D., Dulac, G., Lindsay, J., Rondeau, G. et Turcotte, P. (2002). *Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficultés*, Collection Études et Analyse (CRI-VIFF).
- Turcotte, G., et J. Gaudet (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances, dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (dir.), *La paternité au XXI<sup>e</sup> siècle.*, Québec, Les Presses de l'Université Laval. p. 39-70.
- Turney, D. (2012). A relationship-based approach to engaging involuntary clients: The contribution of recognition theory. *Child & Family Social Work*, 17(2), 149–159.
- Turney, D. (2007). Intervenir en négligence : une approche basée sur la relation. Senior Lecturer (Children & Families), Faculty of Health & Social Care, (Présentation Powerpoint).
- Tremblay, Gilles (1996), L'intervention sociale auprès des hommes - Vers un modèle s'adressant à des hommes plus traditionnels, *Service social*, 45, 2, p. 21-30.

Tremblay, G. & Déry, F. (2011). La santé des hommes au Québec. Dans J.M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette & J.Y. Desgagnés (Éd.). *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (pp. 305-330). Québec : Presses de l'Université Laval.

Tremblay, G., Fonséca, F., & Lapointe-Goupil, R. (2004). *Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux*. Collection Études et Analyses, no 31. Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. (C.R.I.V.I.F.F), 60 pages

Tremblay, G. & L'Heureux, P. (2011). Des outils efficaces pour mieux intervenir auprès des hommes plus traditionnels. Dans J.M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette & J.Y. Desgagnés (Éd.). *Regards sur les hommes et les masculinités : Comprendre et intervenir* (pp. 125-151). Québec : Presses de l'Université Laval.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T., et coll. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003 : Données principales*. Ottawa, ON : ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Trottier, G. & Racine, S. (1992). L'intervention en contexte d'autorité. Points saillants. *Service social*, vol. 41 no 3, 1992, p. 5-24.

Villeneuve, Martin. (2010). Le point de vue des intervenants œuvrant en centre jeunesse sur l'implication parentale. Mémoire de maîtrise non publié, Université du Québec à Chicoutimi.

Wilford, G. & Hetherington, R. (1997) *Families Ask for Help: Parental Perceptions of Child Welfare and Child Protection Services in an Anglo-German Study*, unpublished report. London: Centre for Comparative Social Work Studies, Brunel University.

Winefield, H. R. & Barlow, J. A. (1995) "Child and Worker Satisfaction in a Child Protection Agency", *Child Abuse & Neglect* 19: 897–905.

Young, S. (2011). Programme-cadre montréalais en négligence: la compréhension de la problématique de la négligence (Document adopté à la Table régionale des directeurs du programme-services Jeunes en difficulté, le 11 mai 2011). Montréal, Québec : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

Zanoni, L., Warburton, W., Bussey, K., & McMaugh, A. (2013). "Fathers as 'core business' in child welfare practice and research: An interdisciplinary review". *Children and Youth Services Review*, 35, 1055–1070.

## **APPENDICE A**

**Titre de la recherche : Trajectoires de vie de pères en contact avec les Centres Jeunesse**

**Chercheure principale : Annie Devault, Ph.D., professeure, Université du Québec en Outaouais**

**Co-chercheurs : Carl Lacharité, Ph.D. Université du Québec à Trois-Rivières  
Francine deMontigny, Université du Québec en Outaouais  
Diane Dubeau, Université du Québec en Outaouais**

**Assistantes de recherche : Marie-Claude Huard-Fleury, Université du Québec en Outaouais  
Maxime-Florence Monette Drevillon, Université du Québec en Outaouais**

**Recherche financée par : Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH)**

### **Formulaire de consentement**

Bonjour,

Vous êtes invité(e) à participer à un projet de recherche. Il est important de bien lire et comprendre le présent formulaire d'information et de consentement. Il se peut que cette lettre contienne des mots ou des expressions que vous ne compreniez pas ou que vous ayez des questions. Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part. Prenez tout le temps nécessaire pour vous décider.

1. La recherche a pour but de: 1) Décrire les caractéristiques de l'expérience paternelle des hommes dont un enfant reçoit des services des Centres jeunesse; 2) Identifier les facteurs reliés à l'engagement paternel en examinant les trajectoires de vie des pères (personnelle, parentale, professionnelle et sociale) et; 3) Connaître l'expérience qu'ont les pères de leur contact avec les Centres jeunesse.
2. La cueillette des informations prend la forme d'une rencontre individuelle où les pères sont invités à partager leurs opinions pendant environ une heure et demie. Nous estimons que les questions posées lors de l'entrevue ne devraient pas occasionner d'inconfort.
3. Les avantages pour le participant sont de faire le point sur leur situation actuelle, de raconter leur vie de pères et de se remémorer des bons souvenirs avec leur enfant. La recherche permet aussi aux pères de se prononcer sur les services qu'ils reçoivent, à titre d'experts de leur propre expérience.
4. Les participants recevront enfin un montant de 25 \$ pour leur participation. Dans le cas où un participant décidait de se retirer de la recherche avant la terminaison de l'entrevue, aucun remboursement de ce montant ne lui sera demandé.

5. Les rencontres, enregistrées sur bande audio avec l'accord des participants, comprennent les éléments suivants :
  - questionnaire d'informations générales (âge et sexe des enfants, statut marital, etc.).
  - entrevue sur *l'expérience paternelle* dans laquelle les pères sont appelés à parler de leur perception du rôle paternel, des caractéristiques de leurs enfants et de leur relation avec eux.
  - entrevue portant sur le cheminement individuel sur le *plan professionnel* (les étapes de formation et de travail); sur le *plan personnel* (les caractéristiques de la relation avec son père et sa mère, les modèles de parents dont on dispose); sur le *plan parental* (comment se sont vécues la grossesse et l'arrivée des enfants, les caractéristiques de la relation conjugale).
  - entrevue portant sur l'expérience de contact avec les Centres jeunesse (nature des contacts avec les intervenants, implication dans les interventions, satisfaction face aux services reçus).
6. Toutes les rencontres se dérouleront dans un lieu choisi par le participant. Leur durée est d'environ 90 minutes.
7. Chaque participant pourra se retirer de la recherche en tout temps, sans aucun préjudice. Les données recueillies auprès des personnes qui se retirent de la recherche seront immédiatement détruites.
8. En ce qui a trait au caractère confidentiel des renseignements fournis par les participants, l'information obtenue dans cette étude sera traitée de façon strictement confidentielle:
  - les noms des participants n'apparaîtront sur aucun rapport;
  - après leur transcription pour fins d'analyse, les enregistrements audio seront détruits;
  - un code sera utilisé sur les divers documents utiles à cette recherche. Seuls les chercheurs auront accès à la liste des noms et des codes;
  - en aucun cas, les résultats individuels des participants ne seront communiqués à qui que ce soit;
  - un rapport global faisant état des résultats de la recherche pourra être produit pour fins de publication;
  - les données sont conservées pour une période de 5 ans dans une filière verrouillée dans le bureau de la chercheuse principale. Au bout de 5 ans, toutes les données seront détruites.
9. La confidentialité de la participation est sous réserve des obligations légales des chercheurs dans les situations où la santé et/ou la sécurité des enfants mineurs des participants serait compromise à la connaissance du chercheur ou de l'intervieweur. Ainsi, si vous dévoilez une situation qui compromet la sécurité ou le développement de votre enfant, les membres de l'équipe de recherche devront la signaler au directeur de la protection de la jeunesse afin que votre enfant puisse recevoir de l'aide.
10. Cette recherche est faite sous la direction d'Annie Devault, Ph.D., professeure à l'Université du Québec en Outaouais, Carl Lacharité, Ph.D., professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Francine de Montigny, professeure à l'Université du Québec en Outaouais et Diane Dubeau, professeure à l'Université du Québec en Outaouais. Elle est financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

11. Pour de plus amples informations sur l'étude ou si vous voulez vous retirer de l'étude, veuillez contacter Annie Devault au 1-800-567-1283, poste 2506. Pour des questions concernant l'éthique, veuillez contacter André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais au 1-800-567-1283, poste 1781.
12. Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire au numéro suivant : 514-593-3600.
13. Consentement à la recherche

Je comprends le contenu de ce formulaire de consentement et je consens à participer à cette recherche sans contrainte ni pression. Je certifie qu'on me l'a expliqué verbalement. J'ai pu poser toutes mes questions et j'ai obtenu des réponses satisfaisantes. J'ai eu tout le temps nécessaire pour prendre ma décision.

Je comprends aussi qu'en signant ce formulaire, je ne renonce à aucun de mes droits et ne libère ni les chercheurs ni le Centre jeunesse et le commanditaire de la recherche de leur responsabilité civile ou professionnelle.

Je recevrai une copie signée et datée de ce formulaire de consentement.

Nom du participant	Signature	Date

14. Déclaration du chercheur

Je certifie avoir expliqué au participant la nature de la recherche ainsi que le contenu de ce formulaire et lui avoir clairement indiqué qu'il reste à tout moment libre de mettre un terme à sa participation au projet. Je lui remettrai une copie signée du présent formulaire.

Nom du chercheur et rôle dans la recherche	Signature du chercheur	Date

L'original du formulaire sera conservé au bureau de Annie Devault, à l'Université du Québec en Outaouais et une copie signée sera remise au participant

- Le projet de recherche et le présent formulaire de consentement ont été approuvés par le CER du CJM-IU le (date) :
- No de dossier :

## **APPENDICE B**

Date de l'entrevue : \_\_\_\_\_

Numéro du participant : \_\_\_\_\_

Questionnaire sur les données sociodémographiques PÈRES

1. Quel est votre âge? \_\_\_\_\_

2. Quel est votre dernière année d'études complétée? (au besoin spécifier, secondaire II ou III ou autre même si non complété) \_\_\_\_\_

Primaire	
Secondaire professionnel DEP	
Secondaire V	
Cégep (formation générale)	
Cégep technique	
Baccalauréat	
Certificat	
Maîtrise	

Autre : (précisez) \_\_\_\_\_

3. À quel âge avez-vous quitté l'école? \_\_\_\_\_

4. Etes-vous né au Québec? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

5. Si non, quel est votre pays d'origine? \_\_\_\_\_

6. Quand avez-vous quitté le ... (pays d'origine) (mois année)? : \_\_\_\_\_ (spécifier l'âge du participant au moment de l'immigration)

7. Quel est votre statut d'immigration actuel? :

Immigrant reçu / résident permanent : \_\_\_\_\_

Réfugié : \_\_\_\_\_

En attente ou requérant de statut de réfugié ou immigrant : \_\_\_\_\_

Citoyen canadien : \_\_\_\_\_

Autre précisez : \_\_\_\_\_

8. Occupez-vous un emploi actuellement? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

Si oui, quel type d'emploi occupez-vous? (fonction et employeur de l'emploi principal)

Fonction : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_



Remarques :

---

---

---

---

Si non, quelle est votre occupation principale?

---

---

---

---

9. Quel est votre revenu personnel annuel brut (avant les impôts) ?

10 000 \$ et moins	
10 000 à 14 999 \$	
15 000 à 19 999 \$	
20 000 à 24 999 \$	
25 000 à 29 999 \$	
30 000 à 34 999 \$	
35 000 à 39 999 \$	
40 000 \$ et plus	

10. Quelle est la source de votre revenu? (emploi, assurance emploi, aide sociale, autre spécifier) : \_\_\_\_\_

11. Ce revenu est-il suffisant pour répondre à vos besoins actuels? Oui \_\_\_\_\_  
Non \_\_\_\_\_

Si non, comment faites-vous pour combler le manque (comment vous débrouillez-vous pour arriver?) (2<sup>ième</sup> emploi, revenu du conjoint, aide de la famille ou des amis, ressources du quartier)?

---

---

---

12. Combien d'heures/semaine travaillez-vous en moyenne? \_\_\_\_\_

13. Quel type d'horaire de travail avez-vous?

Jour \_\_\_\_\_  
Soir \_\_\_\_\_  
Nuit \_\_\_\_\_  
Rotation \_\_\_\_\_  
Autre, précisez : \_\_\_\_\_

14. J'aimerais maintenant que vous me présentiez votre ou vos enfants: leur nom, leur âge, leur sexe, si ce sont vos enfants ou ceux de votre conjointe (ou ex-conjointe), si vous êtes en contact avec eux, à quelle fréquence, si vous avez perdu contact, depuis combien de temps, etc. (ajouter des lignes au besoin).

Prénom	âge (année de naiss.)	sexe	enfant bio ou de conjointe
1) _____	_____	_____	_____
2) _____	_____	_____	_____
3) _____	_____	_____	_____

Fréquence des contacts (hres-jrs/sem.)	Prénom de la mère de l'enfant	Situation conjugale avec cette femme
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____

15. Quel est votre état civil actuel?

Marié \_\_\_\_\_  
Conjoint de fait \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_  
Séparé/divorcé \_\_\_\_\_ (depuis combien de temps?) \_\_\_\_\_  
Veuf \_\_\_\_\_  
Autre (précisez) \_\_\_\_\_

16. Si vous êtes en couple, quel est le prénom de votre conjointe? \_\_\_\_\_

16.1 Depuis combien de temps êtes-vous en relation avec votre conjointe actuelle?  
(mois ou années) \_\_\_\_\_

16.2 Habitez-vous sous le même toit? Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

16.3 Si oui, depuis combien de temps? (mois ou années) \_\_\_\_\_

17. Comment explique-t-on la fréquence des contacts indiquée à la q. 14 (spécifier l'enfant auquel on réfère grâce aux numéros ci-haut indiqués):

Enfant en famille d'accueil : \_\_\_\_\_

Enfant en Centre de réadaptation/foyer de groupe : \_\_\_\_\_

Enfant est avec sa mère à temps plein : \_\_\_\_\_

Enfant est avec son père à temps plein : \_\_\_\_\_

Enfant est en garde partagée : \_\_\_\_\_ Spécifier la répartition du temps (en nombre de jours) entre le père et la mère : \_\_\_\_\_

Enfant vit seul \_\_\_\_\_

Enfant vit avec ses deux parents \_\_\_\_\_

Enfant vit avec un autre membre de la famille (spécifier) : \_\_\_\_\_

S'il s'agit d'une garde partagée, spécifier :

Entente de garde entérinée par la cour : \_\_\_\_\_

Entente à l'amiable avec la mère \_\_\_\_\_

18. Services des centres jeunesse

18.1 Depuis combien de temps recevez-vous des services des centres jeunesse ? \_\_\_\_\_

18.2 Pour quel(s) enfant(s) sont-ils présents et quels sont les motifs ?

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

Autres informations importantes à ajouter :

---

---

---

---

---

## **APPENDICE C**

Dans le cadre de ce mémoire, seulement une partie de ce protocole d'entrevue a été utilisée (voir section méthodologie).

## Protocole d'entrevue 2012

### INTRODUCTION

Par cette entrevue, nous voulons comprendre votre cheminement en tant que personne quand vous étiez enfant et adolescent, puis en tant qu'adulte et comme parent. Nous allons donc commencer en ordre chronologique à regarder comment se sont passées votre enfance et votre adolescence. Nous allons ensuite regarder votre relation avec la mère de vos enfants. Après, nous allons vous questionner sur votre rôle paternel. Enfin, nous aborderons la question des services que vous recevez par les CJ.

Je vais vous poser quelques questions qui vous permettront d'exprimer votre opinion sur différents aspects de vos expériences. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions, nous voulons juste connaître ce que vous pensez au sujet de la paternité. Ce sont vos propres mots qui nous intéressent, c'est pourquoi nous enregistrons l'entrevue.

### I. ENFANCE-ADOLESCENCE

#### Question 1. Famille d'origine

Objectif : Établir un portrait récapitulatif des personnes et des lieux où il a vécu en indiquant les âges correspondants. Repérer le type de famille dans lequel il a grandi.

#### • Personnes significatives

Portrait de sa famille. Photo. Son enfance

1.1 Avec qui avez-vous passé votre enfance?

*Où êtes-vous né ?*

Vous habitiez avec qui?

Avez-vous des frères et des sœurs ? Des grands-parents ?

**Comment ça se passait à la maison ?**

**Quel genre d'enfant étiez-vous ?**

1.2 Qui est la personne qui vous a élevé? (Personnes significatives dans l'enfance, figure d'attachement) J'aimerais que vous me décriviez votre relation avec vos parents (ou les personnes qui vous ont élevé) lorsque vous étiez enfant... si vous pouvez commencer par le plus loin dont vous pouvez vous souvenir ?

• Relations avec la ou les personnes significatives (parent substitut) (le cas échéant)

## MÈRE

Objectif : Repérer la qualité de la relation et des liens d'attachement : au père ou à la mère.

1.3 Comment était  votre relation  avec votre  mère lorsque vous étiez enfant ?

Laisser décrire la relation puis demander les caractéristiques de la relation

- Pouvez-vous me donner un exemple pour décrire la relation avec votre mère? (un exemple qui illustrerait bien votre relation avec elle)

1.4 Qu'est-ce qui caractérise cette relation avec votre mère?

1.4.1 Avez-vous vécu des conflits, des séparations?

1.4.2 Avez-vous vécu des moments douloureux dans cette relation? (séparation, deuil, perte, traumatisme, abus...)

1.4.3 Pouvez-vous me donner un exemple de bon moment, de complicité ?

**1.4.4 Pouvez-vous me donner un exemple de moment où ça allait moins bien ?**

**1.4.5 Quand ça allait moins bien, comment votre mère réagissait ?**

**1.4.6 Comment votre mère faisait pour prendre soin de vous ?**

**1.4.7 Est-ce que vous sentiez qu'on s'occupait de vous (École, Vêtements, Hygiène) ?**

**1.4.8 Quand vous aviez de la peine, comment est-ce que votre mère réagissait ?**

**1.4.9 Avez-vous l'impression que votre mère était là pour vous ?**

**1.4.10 Est-ce que vous vous sentiez en sécurité chez vous ?**

**1.4.11 Est-ce que votre mère consommait (drogue/alcool) ?**

**1.4.12 Est-ce que vous avez déjà été témoin d'épisode de violence conjugale ?**

1.5 Quelle est la relation avec votre mère aujourd'hui?

*Objectif : Vérifier si la mère constitue une source de soutien pour le père sur le plan  personnel  et/ou  parental . S'il y a eu perte de contact avec la mère, expliquez pourquoi.*

## PÈRE

1.6 Comment était  votre relation  avec votre  père lorsque vous étiez enfant ?

- Pouvez-vous me donner un exemple pour décrire la relation avec votre père (un exemple qui illustrerait bien votre relation avec lui)?

1.7 Qu'est-ce qui caractérise cette relation avec votre père?

1.7.1 Avez-vous vécu des conflits, des séparations?

1.7.2 Avez-vous vécu des moments douloureux dans cette relation? (séparation, deuil, perte, traumatisme, abus...)

1.7.3 Pouvez-vous me donner un exemple de bon moment, de complicité ?

**1.7.4 Est ce que votre père était sévère avec vous ?**

**1.7.5 Est ce que votre père travaillait ? Quel était son emploi ?**

**1.7.6 Pouvez-vous me donner un exemple de moment où ça allait moins bien ?**

**1.7.7 Quand ça allait moins bien, comment votre père réagissait ?**

- 1.7.8 Comment votre père faisait pour prendre soin de vous ?
- 1.7.9 Est-ce que vous sentiez qu'on s'occupait de vous (École, Vêtements, Hygiène) ?
- 1.7.10 Quand vous aviez de la peine, comment est-ce que votre père réagissait ?
- 1.7.11 Avez-vous l'impression que votre père était là pour vous ?
- 1.7.12 Est-ce que vous vous sentiez en sécurité chez vous ?
- 1.7.13 Est-ce que votre père consommait (drogue/alcool) ?

1.8 Quelle est la relation avec votre père aujourd'hui?

*Objectif : Vérifier si le père d'origine constitue une source de soutien pour le père sur le plan personnel et/ou parental. S'il y a eu perte de contact avec le père, expliquez pourquoi.*

### **PARENT SUBSTITUT (si applicable)**

1.9 Comment était votre relation avec parent substitut?

1.10 Qu'est-ce qui caractérise cette relation avec votre parent substitut?

- 1.10.1 Avez-vous vécu des conflits, des séparations?
- 1.10.2 Avez-vous vécu des moments douloureux dans cette relation? (séparation, deuil, perte, traumatisme, abus...)
- 1.10.3 Avez-vous souvenir de bons moments, de la complicité?

1.10 Quelle est la relation avec votre parent substitut aujourd'hui?

*Objectif : Vérifier si le parent substitut constitue une source de soutien pour le père sur le plan personnel et/ou parental. S'il y a eu perte de contact avec le père, expliquez pourquoi.*

1.11 D'après vous, quelle est l'influence de votre relation avec votre père, mère ou parent substitut sur votre façon d'exercer votre rôle de père aujourd'hui? (est-ce que la parent sert de modèle parental ? est-ce qu'il est présent dans l'éducation de l'enfant [conseils, aide concrète...])

*Objectif : Vérifier l'influence du père, de la mère et du parent substitut, sur la manière d'être parent lorsque cela s'applique*

1.12 Est-ce que vous avez déjà été victime de violence ou d'abus dans votre enfance ?

1.13 Est-ce que vous avez déjà été témoin d'épisode de violence conjugale ?

### **Question 2. Histoire d'immigration [si applicable]**

- Dans quelles circonstances êtes-vous arrivé ici ?
- Avec qui? À quel âge?
- Il y a combien de temps?
- Pourquoi?

### **Question 3. Adolescence**

3.1 Pouvez-vous me décrire comment s'est passé votre adolescence [environ 12 à 18 ans]?

- crise [délinquance, drogue, ...] ou non

- changements ou non
- Avez-vous vécu des moments de crises, d'abandon, de fugue, questionnements, séparations ?

3.2 Quelle était votre principale occupation à l'adolescence? [travail, école, rue, travail au noir...]

- **Pouvez-vous me décrire une journée typique de votre adolescence ?**
- **Quels étaient vos intérêts, vos loisirs...?**
- gang de rue, drogue, délinquance
- Avec qui habitiez-vous ?

3.3 Comment ça se passait pour vous à l'école? [difficultés, troubles de comportement, valorisant ou non, conflits, absentéisme]

- jusqu'à quel âge avez-vous fréquenté l'école? Raisons pour quitter.

3.4 Y-a-t-il eu au cours de votre adolescence des événements plus difficiles ou perturbateurs ?

Exemples : Placements [si placement, à quel âge, combien de placements, distinguer placement en famille d'accueil versus en Centre d'accueil], ruptures, séparations, problèmes de santé mentale ou physique, abus, violence, trouble de comportement, idées suicidaires ou tentatives de suicide, démêlés avec la justice.

- *Si vous avez été en contact avec les centres jeunesse au cours de votre adolescence, c'était pour quelles raisons et comment s'est passé votre expérience ?*

## **B. Trajectoire co-parentale [relation avec la mère de l'enfant]**

### **Question 4. Circonstances de la conception/grossesse/naissance**

Objectif : Saisir le sens qu'a la paternité dans la vie du père

4.1 Racontez-moi comment vous avez rencontré la femme qui est devenue la mère de votre enfant? [relation amoureuse, amitié, durée de la relation]

- Comment se passait la relation avant l'arrivée de l'enfant ?

4.2 Avoir un enfant, c'est arrivé comment dans votre vie?

4.3 Est-ce que vous désiriez devenir père au moment où ça s'est passé? [paternité planifiée, désirée ou pas ?]

4.4 Quelles ont été vos réactions initiales au moment de l'annonce de la grossesse de votre conjointe ?

4.5 Comment avez-vous vécu la grossesse? la naissance?

- événement particulier [prématurité ou maladie de l'enfant, problème de la mère à l'accouchement]

4.6 Le fait d'être père a changé quoi dans votre vie? [habitudes de vie, identité, responsabilités...]

- identité : le père a-t-il l'impression de changer comme personne?
- travail : est-ce que le fait d'avoir un enfant change sa conception du travail?



-habitudes de vie, responsabilités

### Question 5. Liens avec la mère de l'enfant

Objectif : Repérer la qualité de la relation co-parentale

- 5.1 Est-ce que la mère a reconnu officiellement que vous étiez le père à la suite de la naissance de votre enfant?
- 5.2 Est-ce que la naissance de l'enfant a changé votre relation de couple? [rapprochement, conflits...]
- 5.3 Comment décririez-vous votre relation conjugale [au moment de la naissance de l'enfant et après]?
  - bons moments / disputes

#### Situation conjugale aujourd'hui.

5.4 Êtes-vous encore en couple avec la mère de votre enfant ou êtes-vous séparés?

Si séparé répondre aux questions 5.5 à 5.9

Si non séparé, répondre à la question 5.10 et sous-questions

#### *Séparé*

- 5.5 Pouvez-vous m'expliquer les circonstances de la séparation? [raisons, Qui a pris l'initiative de la séparation?]
- 5.6 Comment ça s'est passé concrètement? [qui est parti, où, avec qui?]
- 5.7 Comment s'est négociée la garde de l'enfant? [indiquer le nombre de jours semaine où l'enfant est avec l'un ou l'autre de ses parents]. Quels sont les contacts entre le père et l'enfant, aujourd'hui? Si plus de contact, expliquer
- 5.8 Avez-vous une bonne entente avec la mère de votre enfant
  - Si oui, comment expliquez-vous que vous ayez maintenu une bonne entente? [nature de la relation, efforts qui sont faits, soutien reçu...]
  - Si non, comment expliquez-vous que vous n'avez pas maintenu une bonne entente? [nature de la relation, efforts qui sont faits, soutien reçu...]
- 5.9 Pour l'un ou l'autre cas [bonne entente ou non] spécifier :
  - fréquence des communications [face à face, téléphone, courriel...]
  - fréquence des conflits, sujets des disputes
  - Comment faites-vous pour résoudre les conflits?
  - sorties communes ?
  - soutien mutuel?

#### *Non séparé*

- 5.10 Comment se passe la relation avec la mère de votre enfant?
  - Est-ce que vous vous entendez bien ? [demander éventuellement des exemples des bons moments]

- Y a-t-il des disputes ? Si oui, pourquoi ? [demander éventuellement des exemples des moments difficiles]
- Quels sont les sujets de disputes [enfants, argent...]?
- Comment faites-vous pour résoudre les conflits?
- Considérez-vous que vous avez une bonne entente en tant que parents du même enfant?

### Séparé ou non

5.11 De quelle façon se partagent les soins et l'éducation des enfants avec la mère [qu'ils soient en couple ou non]?

- Si un problème survient avec l'enfant [maladie, problème de comportement, de discipline) expliquez-moi comment ça se passe entre la mère et vous? [comment réglez-vous un problème relatif à l'enfant?]
- Faites-vous confiance à la mère de votre enfant [dans son rôle de mère]? Trouvez-vous qu'elle est une bonne mère? Pourquoi?
- Est-ce que la mère de vos enfants vous fait confiance comme père? Sur quoi vous basez-vous pour dire cela?
- Etes-vous d'accord, en tant que parents, sur ce que doit et peut faire l'enfant?
- Avez-vous l'impression que la mère des enfants vous aide à assumer votre rôle de père ? Comment ? [est-elle une aide, un soutien ?]
- Avez-vous l'impression que la mère des enfants est un frein à votre rôle de père? Comment ? [est-elle une barrière, un obstacle ?]
- Avez-vous l'impression que vous pouvez parfois être une barrière à son rôle de mère? Comment? Pourquoi?
- Tentez-vous de mettre en place des stratégies de négociation pour avoir une meilleure relation coparentale? Comment la mère réagit-elle à cela?

## C- EXPÉRIENCE PATERNELLE

### Question 6

Tout à l'heure, vous m'avez présenté votre [vos] enfant[s]. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur votre relation avec eux et sur votre rôle de père.

*Se référer au questionnaire sur les informations sociodémographiques pour avoir la composition des enfants.*

*Si la description implique plus d'un ou deux enfants, l'interviewer devrait faire un schéma sur papier afin de bien synthétiser l'information pertinente. Il peut montrer ce schéma au père et lui demander de l'aider à le compléter et le corriger, le cas échéant.*

- 6.1 Pour chacun de vos enfants, j'aimerais que vous me disiez une ou deux choses qui, à votre avis, le caractérise. A partir de vos propres mots, j'aimerais pouvoir me faire une image de chacun des enfants. Commençons par [nom de l'enfant] : Quel genre d'enfant est-ce? Que pouvez-vous me dire sur [nom de l'enfant]?

*Si le père ne le fait pas spontanément, il ne faut pas hésiter à lui demander de donner un exemple pour illustrer une qualité ou une caractéristique de l'enfant. Par exemple, « il est très calme », « Comment au juste est-il calme, pouvez-vous me donner un exemple qui m'aiderait à me faire une image plus précise de lui? »*

À TENIR COMPTE UNIQUEMENT SI LE PÈRE A MENTIONNÉ DEUX ENFANTS OU PLUS

*Le reste des questions s'adresse à l'expérience vécue par le père en relation avec l'ensemble des enfants mentionnés précédemment. La procédure prévoit poser les questions de façon générale de manière à obtenir une réponse spontanée de la part du père : fait-il spontanément des distinctions entre ses enfants ou, au contraire, les placent-ils tous dans le même panier? Si le père ne fait pas spontanément de distinction entre ses enfants ou omet de donner des informations qui concernent sa relation avec un enfant en particulier, l'interviewer devrait solliciter cette information.*

**\* Pour le reste des questions, nous nous centrerons sur l'enfant cible.**

### Question 7

Être parent n'est pas toujours facile, mais il y a habituellement des bons moments dans la relation avec les enfants. J'aimerais que vous me décriviez quelques-uns de ces moments où vous ressentez du plaisir ou de la satisfaction quand vous êtes avec vos enfants : Qu'est-ce qui se passe dans ces moments? Qu'est-ce qui est plaisant ou satisfaisant au juste dans ces moments?

*Si le père reste vague dans sa description des bons moments [par exemple, « jouer avec lui »], demander : « pouvez-vous me donner un exemple concret de cela? À quoi ça ressemble de passer du bon temps à jouer avec lui? »).  
Si le père n'a pas de réponse, passer à la question suivante.*

### Question 8

Il y a aussi évidemment, dans la relation avec les enfants, des moments plus difficiles, des moments qui suscitent des émotions comme la frustration, la colère et, parfois même, la peine ou la peur. J'aimerais que vous me décriviez un de ces moments où vous ressentez ce genre d'émotion quand vous êtes avec vos enfants : Qu'est-ce qui se passe dans ces moments? Qu'est-ce qui vous fait réagir au juste dans ces moments? Comment réagissez-vous?

*Laisser le père répondre spontanément et lui fournir des exemples s'il ne peut répondre. Ex : des conflits avec les enfants, des mésententes, difficulté à faire la discipline, se sentir rejeté de l'enfant...  
Si le père mentionne des mauvais moments, mais reste vague, demander de donner un exemple. par exemple, (« il est achalant »), demander : « pouvez-vous me donner un exemple concret de cela? À quoi ça ressemble de passer du temps avec lui lorsqu'il est achalant? »).*

## Question 9. Les modèles

Avez-vous des modèles qui vous inspirent dans l'éducation de vos enfants (faire le lien avec la question 1.11) ? Si oui, qui sont-ils?

-Quels aspects de ces modèles voulez-vous conserver, quels sont les aspects que vous voulez rejeter ?

Vérifier de manière systématique les sous-questions suivantes : (modèle par observation vs par influence directe)

- 9.1 Votre père est-il un modèle parental? Pourquoi? En quoi? (spécifier aspects que l'on veut reproduire et aspects qu'on veut rejeter NUANCER)
- 9.2 Votre mère est-elle un modèle parental? Pourquoi? En quoi? (spécifier aspects que l'on veut reproduire et aspects qu'on veut rejeter)
- 9.3 Y a-t-il d'autres personnes (ou média, écrits, site web...) qui vous ont servi de modèle? Spécifier qui et en quoi cette personne a servi de modèle.

## Question 10. Les services

- 10.1 Quels services avez-vous reçu en lien avec votre rôle de père ? (services sociaux, aide sociale, aide juridique, Centre jeunesse, avocat, police). Dans les services que vous avez reçus, est-ce qu'en général cela s'est bien passé ou cela a été plus difficile ?

Objectifs : Identifier les services que les pères ont reçus et leur permettre de donner leur opinion sans contraintes.

- 10.2 *Comment s'est passé votre première rencontre avec les CJ (volontaire ou pas) ?  
Que sont-ils venus faire dans votre famille/vie ?*

*Objectifs : Comprendre les raisons qui ont amené les Centres jeunesse à intervenir selon le père, voir sa version des faits.*

- 10.3 Décrivez-nous des événements significatifs avec le centre jeunesse qui auraient pu vous marquer, un positif et un négatif ainsi que les émotions que vous avez vécues pendant ces événements .

- Comment ça a commencé ?
- Que s'est-il passé ?
- Comment est-ce que cela s'est terminé ?
- Émotions, perceptions

- 10.4 Comment décrieriez-vous votre relation avec l'intervenant(e) assigné(e) au dossier de votre enfant ?

- Qu'est-ce qu'elle a fait qui vous a aidé, qui ne vous pas aidé ?
- Quelles sont les qualités importantes d'une intervenante selon vous ?

Objectifs : Permettre au père de s'exprimer sur sa relation avec l'intervenante et

*voir ce qu'il croit aidant dans l'intervention.*

10.5 Êtes-vous informés de l'évolution du dossier de votre enfant au CJ ?

10.6 Faites-vous des démarches pour vous impliquer dans ce processus ? Si oui, lesquelles ?

- Ce qui est demandé par le CJ (attentes)
- Ce que vous faites comme démarches

*Objectif : Rendre compte de l'implication du père, perçu par lui-même, dans le processus d'intervention des CJ.*

10.7 Est-ce que vous sentez que votre opinion est écoutée, respectée par les intervenantes ? Donnez-moi un exemple concret qui démontre cela.

*Objectifs : Constater si le père est et, ou se sent inclus dans le processus du suivi.*

10.8 Le fait d'être père, est-ce que cela change quelque chose avec les intervenants ? Avez-vous l'impression que des efforts spécifiques ont été faits afin de vous impliquer dans le processus d'intervention ? Voyez-vous une différence dans les services que vous recevez comparativement à la mère de l'enfant ?

10.9 Revenir à la question 3.4, si vous avez été suivi par les centres jeunesse dans votre enfance, comment est-ce que vous voyez votre expérience aujourd'hui ? Est-ce que cela a changé et comment ?

*Objectifs : Détecter les ressentiments en lien avec les expériences passées s'il y a ainsi que l'influence que cela peut avoir sur la perception des services actuels.*

## **Question 11. Le soutien de la famille, des amis, des services**

Objectif : repérer si les autres (famille et services sociaux) facilitent la relation parentale ou la freinent.

11.1 Qui sont les personnes importantes pour vous actuellement?

### **Demander de parler de famille, belle-famille, amis...**

11.2 Comment ces personnes vous aident-elles dans votre rôle de père ou dans d'autres dimensions de votre vie?

-Donner des exemples concrets.

En terminant, est-ce qu'il y a des choses dont vous auriez aimé parler, mais qu'on n'a pas abordé aujourd'hui ?

Merci beaucoup pour votre participation.

## **APPENDICE D**

Grille de catégorisation - Trajectoire de vie des pères recevant des services des Centres  
jeunesse pour négligence

1. Trajectoire de vie individuelle

**A) Relation avec la mère (incluant belle-mère)**

1. Relation positive
  - 1.1 Bienveillance (Réponse aux besoins, amour, disponibilité, sécurité, chaleur, présence, soutien)
  - 1.2 Intérêts communs (Bon souvenirs, intérêts communs)
  - 1.3 Encadrement (Autorité, discipline)
2. Relation difficile
  - 2.1 Négligence (mère absente, difficulté à répondre aux besoins, ne priorise pas son enfant, peu de réconfort, désengagement émotionnel, pas encadrement ni discipline)
  - 2.2 Absence de relation émotionnelle (peu de complicité)
  - 2.3 Violence
3. Circonstances (conso, santé mentale, mode de vie)
4. Relation avec la mère aujourd'hui
  - 4.1 Bonne relation
  - 4.2 Relation sporadique

**B) Relation avec le père (incluant beau-père)**

1. Bonne relation
  - 1.1 Encadrement
  - 1.2 Intérêts communs
2. Relation difficile
  - 2.1 Négligence
  - 2.2 Absence de relation émotionnelle
  - 2.3 Violence (manipulation, conflit, amour par violence, père dictateur, violence mutuelle)
3. Circonstances
4. Relation avec le père aujourd'hui

- 4.1 Bonne relation
- 4.2 Relation sporadique

**C) Relation avec les personnes significatives**

- 1. Lien avec les autres personnes significatives
- 2. Personnes significatives en lien avec les CJ

**D) Contexte familiale**

- 1. Famille intacte
- 2. Divorce
- 3. Violence conjugale
- 4. Situation socio-économique
- 5. Instabilité

**E) Événements de vie marquants**

- 1. Abandon, rupture précoce
- 2. Divorce, séparation des parents, éclatement de la famille
- 3. Violence, témoin de violence conjugale
- 4. Trouble de santé mentale
- 5. Placements CJ
- 6. Délinquance, consommation de psychotropes, criminalité
- 7. Décès et deuil

**F) Parcours scolaire et/ou professionnel**

- 1. Secondaire 5
  - 1.1 Secondaire 5 complété
  - 1.2 Décrochage scolaire au secondaire
  - 1.3 DEP
  - 1.4 Études supérieures
- 2. Rapidement en emploi
- 3. Perception de l'école (aime ou n'aime pas, comportement à l'école, difficultés d'apprentissage)

**G) Perception de soi**

- 1. Délinquance et criminalité
- 2. Consommation
- 3. Tempérament/personnalité
  - 3.1 Impulsif (impulsif, agressif, caractère fort, colérique, turbulent, menaçant, intimidant, défi l'autorité, violence)
  - 3.2 Modéré (sage, normal, pas de consommation, musique)
  - 3.3 Vulnérable (Mauvaise estime de soi, intimidation, influençable, souffre-douleur)



## 2. Trajectoire coparentale

### **H) Coparentalité**

1. Caractéristiques de la mère de l'enfant et histoire de la relation (Âge, situation d'emploi, famille d'origine, éducation)
2. Changements dans la relation liés à l'arrivée de l'enfant
3. Conflits (nature des conflits dans le couple)
4. Séparation
5. Circonstances de la conception et de l'arrivée de l'enfant
  - 5.1 Désiré ou pas
  - 5.2 Planifié ou pas
  - 5.3 Réaction positive à l'annonce ou pas
  - 5.4 Circonstances de la grossesse et accouchement
  - 5.5 Reconnaissance légale du père
6. Alliance parentale
  - 6.1 Entente au sujet des enfants
  - 6.2 Confiance mutuelle
  - 6.3 Partage des tâches

## 3. Paternité et expérience paternelle

### **I. Perception et relation du père de son enfant**

1. Affection (amour, fierté, capacité d'évocation, empathie, enthousiasme)
2. Description facile et détaillée
3. Description difficile (superficielle, pas en profondeur, négative)
4. Perception du père des besoins de son enfant
5. Bons moments (activité, bons souvenirs, plaisir quotidien)
6. Moments difficiles (discipline, exigent, préoccupé)

### **J. Conception du rôle paternel (ce que le père pense)**

1. Pourvoyeur
2. Transmission de valeur
3. Responsabilités relatives à l'enfant
4. Disponibilité et soutien affectif
5. Encadrement
6. Sentiment à l'égard de son rôle de père ( un plus dans sa vie, est devenu une meilleure personne)

### **K. Modèle parental**

1. Modèles positifs
  - 1.1 Père
  - 1.2 Mère
  - 1.3 Autres

2. Modèles à ne pas reproduire
  - 2.1 Père
  - 2.2. Mère
  - 2.3Autres

#### **L. Engagement paternel (ce que le père fait)**

1. Présence et disponibilité
  - 1.1 Pourvoyeur
  - 1.2 Donner les soins
  - 1.3 Capacité d'évocation
  - 1.4 Sécurité et protection
  - 1.5 Priorité à son enfant
2. Changements dans les responsabilités et le mode de vie du père (efforts, maturité)
3. Démarches faites par le père (bataille pour la garde, présence au rendez-vous)

#### **M. Obstacles à l'engagement paternel**

1. Mère
2. Autres

#### **N. Soutien (ou absence de soutien) à la paternité**

1. Conjointe
2. Famille
3. Autres

#### *4. Services reçus en lien avec son rôle de père*

#### **O. Circonstances entourant l'entrée dans les CJ**

1. Circonstance de la première rencontre
2. Perception du père quant aux raisons de leur présence
3. Déroulement de l'intervention
4. Événements marquants (positif et négatif) depuis l'arrivée des CJ

#### **P. Lien et perception du lien avec les intervenants**

1. Ce que l'intervenante fait qui est aidant ou ce qui est apprécié
  - Bienveillance (incluant aide concrète)
  - Authenticité (Transparence, humanité, honnêteté)
  - Écoute [égalité entre le père et la mère]
  - Non-jugement et acceptation [compréhension]
  - Préoccupation du bien-être des enfants
2. Ce que l'intervenante fait qui n'est pas aidant
  - Jugement [juger sans preuve]
  - Froid et distance [non disponibilité]

- Pas d'écoute
  - Critique [exigences élevées]
  - Pas de transparence
3. Qualité d'un bon intervenant
  4. Sentiment d'être écouté et impliqué ou pas par les intervenants

#### **Q. Implication du père dans le suivi**

1. Démarches faites par le père
  - 1.1 Présence et disponibilité [aux rencontres, visites supervisés, assiduité aux rencontres, revendique pour voir ses enfants]
  - 1.2 Démarches extérieures [Désintox, habiletés parentale, donne toi une chance, CLSC, ACCROC]
2. Place du père
  - 2.1 Différences dans les services père et mère
    - Mère a plus de service
    - Père ne se sent pas considéré [coupable, contre lui]
    - Père n'est pas informé
  - 2.2 Pas de différences entre père et mère

#### **R. Perception des services des CJ en général**

1. Positif [gains, soulagement, aidant, nouvelles ressources]
2. Négatif [peu de gain, manque d'outils, système à revoir, ne reconnaisse pas leurs erreurs, trop exigeant]